



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 27 juin 2019, à 20h00
Salle de spectacles

9^{ème} séance – 2018 / 2019

Séance du jeudi 27 juin 2019

Présidence de M. Oumar Niang, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 9^{ème} séance de la 3^{ème} année de notre législature 2016-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, à notre huissier, à toutes les personnes qui collaborent avec moi, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix en charge de la transmission des séances et à la société Maxximum SA pour le son.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Vendredi 29 juin 2019 à 19h00*
- *Samedi 30 juin 2019 à 14h00*
- *Vendredi 5 juillet 2019 à 20h00*
- *Samedi 6 juillet 2019 à 14h00*
- *Dimanche 7 juillet 2019 à 19h00*

62 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Carole Castillo, Anne Cherbuin, Lysiane Gallay-Sarriot, Elodie Joliat et Suzanne Sisto-Zoller ainsi que MM. Olivier Abbey, Ali Kiling et Francesco Munafo

Sont absent-e-s: Mme Evelyne Henry, ainsi que MM. Radovan Bila, Selim Ibrahim, Naïm Lokaj, Carlos Machado, João Mendes, Julien Ochsner, Gökan Savci et Abdullah Tabib

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Le dépôt d'un postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé « Le casse-tête des mégots »,
- Le dépôt d'un postulat de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé « De l'oxygène pour les Renanais de l'hydrogène pour les transports ».

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 20 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mai 2019
3. Démission
4. Assermentation

5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée "Et si on faisait un grand ménage de printemps dans les boîtes de réception de notre ville !"
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relative à l'effectif des classes à Renens
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorner relative aux travaux dans et aux abords de Renens
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard relative aux objets trouvés ou perdus
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert relative à la valeur du Colossal d'Art Brut
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Nomination** de l'Huissier du Conseil communal et de son suppléant
12. **Comptes communaux – Exercice 2018**
 - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - b) de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,
 - d) de la Ville de Renens,

Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. Vincent Keller, Président de la COFIN
13. **Gestion – Exercice 2018**
Rapport de la Commission de gestion (COGEST) – Adoption de la gestion – M. Gérard Duperrex, Président de la COGEST
14. **Rapport de commission – Postulat** Frédérique Beauvois intitulé « Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues »
M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur
15. **Rapport de commission – Préavis N° 45-2019** - Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Verena Berseth et consorts intitulé « Renens "Zone Hors TiSA": que ça se voie! »
M. Pascal Golay, Président-rapporteur
16. **Rapport de commission – Préavis N° 46-2019** - Renouvellement et extension aux nouvelles conditions du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la SCHR - avenue des Paudex 10-12, parcelle N° 250 - Demande de remaniement parcellaire de 636 m² de la parcelle communale N° 252 à la parcelle communale N° 250
Mme Frédérique Beauvois, Présidente-rapporteuse
17. **Rapport de commission – Préavis N° 47-2019** – Edification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls – Octroi d'une servitude de superficie à la Fondation de la Ferme des Tilleuls
M. Silvio Torriani, Président-rapporteur

18. **Rapport de commission – Préavis N° 48-2019** – Nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Renens
M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur
19. Dépôt de préavis – Discussion préalable
- Préavis intercommunal N° 28-2018 - Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)
Présidence: Les Verts
 - Préavis N° 50-2019 - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2018 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions
Présidence: Commission de gestion
 - Préavis N° 51-2019 – Réponse au postulat de Monsieur Michele Scala intitulé « Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes-amies des aînés » du 1er février 2018
Présidence: Fourmi rouge
 - Préavis N° 52-2019 – Collecteur d'eaux claires – Avenue de l'Eglise Catholique
Présidence: Les Verts
20. Motions, postulats, interpellations
- Développement du postulat Stéphane Montabert et Consorts « Pour une mise en valeur pérenne, économique et créative du Colossal d'Art Brut de Danielle Jacqui »
 - Développement du postulat Nathalie Jaccard « PlasTique-tac-tic-tac..., ton temps est compté".
21. Questions, propositions individuelles et divers
22. Allocutions

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mai 2019

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 16 mai 2019.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal n'a pas reçu de démission puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

4. Assermentation

Afin de remplacer feu M. Antonio Lepore, le parti PLR – Pour les Renanais a dû procéder à l'élection complémentaire de Mme Mariline Braz Lopes Rodriguez. Le Bureau du Conseil communal a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu Mme Mariline Braz Lopes Rodriguez peut être assermentée ce soir.

M. le Président prie Mme Mariline Braz Lopes Rodriguez de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie Mme Mariline Braz Lopes Rodriguez de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite Mme Mariline Braz Lopes Rodriguez pour son assermentation puis ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Résultat de la votation fédérale du 19 mai 2019

- Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

BULLETTINS	Rentrés	2'857
	Blancs	54
	Nuls	6
	Valables	2'797

Suffrages	
Oui	2'155
Non	642
Taux de participation	34.41%

- Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (développement de l'acquis de Schengen)

BULLETTINS	Rentrés	2'857
	Blancs	15
	Nuls	5
	Valables	2'837

Suffrages	
Oui	2'145
Non	692
Taux de participation	34.41%

Election fédérale du 20 octobre 2019

Les élections ayant lieu au milieu des vacances scolaires, les membres du Conseil communal qui ne pourraient être disponibles pour le dépouillement sont priés de l'annoncer à Mme la Secrétaire. Les convocations seront envoyées au début du mois de septembre.

Equipe de tournage

M. le Président a autorisé la présence d'une équipe de tournage qui prendra place à la tribune suite à une demande de M. Pascal Golay dont l'employeur est pionnier dans le support au système de milice, notamment dans l'aménagement du temps de travail avec les responsabilités politiques. Afin de soutenir ce système de milice, il produit actuellement un film de promotion en suivant plusieurs acteurs en Suisse. Notre collègue est suivi depuis quelques jours par cette dite équipe.

Jetons de présence

Les fiches des jetons de présence ont été distribuées aux Présidents de groupe. A noter que toutes les activités liées aux rapports de commissions ad hoc qui seront présentés au Conseil communal du 27 juin 2019 seront honorées en décembre.

Manifestations

M. le Président a participé aux manifestations suivantes :

- le 23 mai 2019 à la Conférence du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) à la salle Métropole à Lausanne.*
- le 6 Juin 2019 au concert du Chœur des élèves de l'Est et de l'Ouest de Renens.*
- le 12 juin 2019 au Plan Fixe consacré à M. Gaston Cherpillod, ancien Président du Conseil Communal de Renens et ancien Municipal, à la Ferme des Tilleuls,*
- le 13 juin 2019 à la soirée des nouveaux habitants de la Ville de Renens,*
- le 19 juin 2019 à la Fête des Aînés durant laquelle le film « Les Femmes » a été projeté ; un film qui a été beaucoup apprécié par l'assistance.*

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité du 17 juin 2019 sur ses activités du 4 mai au 14 juin 2019 ainsi que les réponses aux interpellations suivantes :

- o Interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée "Et si on faisait un grand ménage de printemps dans les boîtes de réception de notre Ville !",
- o Interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli relative à l'effectif des classes à Renens,
- o Interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne relative aux travaux dans et aux abords de Renens,
- o Interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard relative aux objets trouvés ou perdus,
- o Interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert relative à la valeur du Colossal d'Art Brut.

• M. Jean-François Clément, Syndic

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Je prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Didier Divorne, retenu par un problème de santé. Nous lui souhaitons de récupérer rapidement une pleine et entière santé.

Je n'ai pas de communications supplémentaires à vous communiquer, mais cède toutefois la parole à Mme Patricia Zurcher Maquignaz.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

J'ai une communication plutôt sympathique, car je vous apporte les salutations des abeilles de la Ville de Renens qui sont en pleine forme, qui se portent à merveille et qui vous font un petit cadeau pour fêter l'arrivée de l'été cette semaine.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Intervention relative à la réponse écrite à l'interpellation au sujet de l'effectif des classes à Renens

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je remercie la Municipalité pour sa réponse à toutes mes questions sur l'enclassement dans la Ville de Renens. Je reste néanmoins dubitative sur une des réponses qui était celle sur le changement d'enclassement à Florissant en créant une offre de repas à midi. S'il est répondu que cette prestation permettra une scolarisation près du lieu d'habitation pour les élèves, la Commission de gestion, lors de son exercice de cette année, a, elle, constaté que malheureusement à la rentrée 2019 encore deux classes allaient être supprimées dans ce collège et les élèves, alors, sûrement dispatchés ailleurs. Il s'agit maintenant, à mon avis, à la Cogest de se pencher sur ce thème dans les prérogatives qui sont bien sûr les siennes. Merci.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Intervention relative à la réponse écrite à l'interpellation au sujet de l'effectif des classes à Renens

Chers Collègues,

J'aimerais intervenir sur le même thème que Mme Elodie Golaz Grilli vous informant, en cette fin d'année scolaire, que la mesure relative au réfectoire ne sera malheureusement pas suffisante pour juguler la désertification de Florissant. Donc l'année prochaine ce seront deux classes qui seront supprimées, une 5P et une 6P, et ces enfants seront orientés majoritairement sur le collège du 24-Janvier, voire sur le Roseau. Donc sur 10 classes qu'il y avait à Florissant l'année dernière il n'en restera plus que 8. Ce chiffre est à ajouter à la diminution de 35% des enfants, en 5 ans, constaté dans les petites classes de Florissant et souligné dans mon postulat soumis l'année dernière dans cette Assemblée.

Le phénomène de désertification continue, voire s'amplifie. La création du réfectoire intervient peut-être trop tardivement dans l'année scolaire ou alors est insuffisante dans le sens où il ne permet pas aux parents de travailler une journée continue d'une durée de 8 à 9 heures. C'est pourquoi j'attends avec impatience d'ici deux ans, délai qui sera, j'en suis sûre, respecté, le préavis pour la création d'un APEMS dans le pavillon de Florissant, structure qui viendra en continuité de l'UAPE qui ouvrira ses portes à la rentrée 2020-2021.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Intervention relative à la réponse écrite aux travaux dans et aux abords de Renens

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je voulais vous remercier pour la réponse que vous m'avez adressée et vous indiquer que suite à votre réponse, je déposerai au point N° 20 de notre ordre du jour un postulat qui sera développé lors de la prochaine séance du Conseil communal. Merci beaucoup.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Intervention relative à la réponse écrite à l'interpellation intitulée "Et si on faisait un grand ménage de printemps dans les boîtes de réception de notre Ville !"

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse. Certaines réponses m'ont pleinement satisfaite, d'autres un peu moins. Notamment celle où je demandais si les associations subventionnées par la Ville de Renens étaient informées par cette problématique ; en effet, j'ai l'impression que l'on me répond complètement à côté. Je ne demandais pas qu'elles soient liées aux conditions de l'Administration, mais simplement que nous leur donnions une information qui pourrait être faite par voie de mail ou par flyer, lorsque vous leur envoyez les décisions de subventions. Je pense qu'il y a des moyens très simples et peu onéreux pour répondre à cette question.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Intervention relative à la réponse écrite à l'interpellation relative aux objets trouvés ou perdus

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

S'agissant de cette réponse, et si l'Assemblée est d'accord, je me permettrai d'y répondre lors de la séance du Conseil communal du mois de septembre, car j'attends quelques compléments d'information de manière à ce que je puisse intervenir de manière complète devant la Municipalité face à sa réponse. Merci.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Intervention relative à la réponse écrite à l'interpellation relative à la valeur du Colossal d'Art Brut.

Monsieur le Président,

Je remercie la Municipalité d'avoir couché par écrit les réponses incomplètes de mon interpellation du mois de mai. Mon intervention posait différentes questions, notamment ayant trait à la méthode utilisée pour donner une valeur à l'œuvre d'art et surtout les effets des différentes valeurs possibles de l'œuvre d'art sur le bilan de cette Ville, auquel il n'a malheureusement pas été répondu et je le regrette.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention relative au Communiqué de la Municipalité - « Bon à savoir »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

Dans les Communications de la Municipalité, sous « Bon à savoir », il est mentionné qu'une nouvelle formule pour les concerts d'été est proposée. Cette proposition de ne pas privilégier uniquement la Place du Marché et de donner ces concerts dans d'autres lieux, je l'avais avancée il y a quelque temps. Cette suggestion, à l'époque, avait été refusée sous prétexte que cela était trop compliqué, notamment pour la sonorisation.

Je constate que des idées, un jour soi-disant utopiques, deviennent réalité un peu plus tard et je remercie la Municipalité d'avoir pris cette décision.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

Pour cette dernière séance mensuelle de la Commission des finances avant les vacances d'été, le menu de notre Commission était particulièrement dense. Deux informations de la Municipalité concernant des dépassements de budget ainsi que le vote sur les incidences financières des préavis déposés ce soir.

Rapport de dépassement de budget au Service de Gestion Urbaine - Développement durable

Il s'agit du changement d'un véhicule du service fonctionnant au gaz. Il a été procédé à une demande de devis pour la réparation de ce véhicule arrivant en fin de vie. Il en ressort un coût de CHF 6'300.- de réparations pour un véhicule dont la valeur se situe entre CHF 200.- et CHF 1000.-. Il a finalement été décidé d'acheter un nouveau véhicule remplissant les mêmes fonctions. Il s'agit d'un véhicule électrique de 5 places. Le dépassement de budget est de CHF 34'400.-.

La Commission des finances note avec satisfaction que les panneaux solaires installés au CTC qui permettront de recharger "presque gratuitement" le véhicule, puisque le différentiel production/revente de ces panneaux est positif.

➤ *La Commission des finances prend acte du dépassement de budget de CHF 34'400.-.*

Rapport de dépassement de budget au Service Enfance - Cohésion sociale

Le siège de dentiste du service dentaire scolaire est aujourd'hui âgé de 19 ans. Bien que budgété en 2018, il a été possible de repousser d'une année son utilisation. En 2019, il

devenait urgent de le remplacer. Trois devis ont été demandés et analysés par le Service. Ce n'est pas l'offre la moins chère qui a été choisie, mais celle qui permettait d'utiliser certains éléments encore utilisables de l'ancien siège puisque certains appareils dentaires sont compatibles avec le nouveau.

Le budget est donc dépassé d'une valeur de CHF 33'387.- à laquelle il faut ajouter quelques frais de modification du local (notamment au sol).

- La Commission des finances prend acte du dépassement de budget de CHF 33'387.-

Incidences financières des préavis municipaux déposés ce soir

Préavis intercommunal N° 28-2018 - Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)

- Il n'y a pas d'incidences financières.

Préavis N° 50-2019 – Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2018 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

- Il n'y a pas d'incidences financières.

Préavis N° 51-2019 – Réponse au postulat de Monsieur Michele Scala intitulé « Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes-amies des aînés » du 1er février 2018

Les incidences financières sur les comptes de la Commune font ressortir une somme de CHF 2'000.- pour la cotisation annuelle et de CHF 500.- pour des frais divers dus à cette participation. La COFIN note que tout nouveau projet en lien avec cette adhésion passera par les dépenses budgétaires ordinaires.

- La Commission des finances accepte les incidences financières à l'unanimité.

Préavis N° 52-2019 – Collecteur d'eaux claires – Avenue de l'Eglise Catholique

La COFIN note que le montant demandé par ce préavis (CHF 86'600.-) est moins élevé que prévu puisque d'une part l'étude a été réalisée en interne et d'autre part il était initialement prévu de changer deux collecteurs alors que finalement seul le prolongement de celui des eaux claires s'avère nécessaire.

- La Commission des finances accepte les incidences financières à l'unanimité.

Monsieur le Président, chères et chers collègues, j'ose espérer que vous avez déjà pardonné la longueur inhabituelle de ces communications. Mon successeur à la Présidence de la Commission des finances fera certainement mieux dès le 12 septembre prochain.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme Anne Cherbuin, Présidente de la CUAT, a informé M. le Président qu'il n'y avait pas de communication.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la CRI, de venir à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la CRI

Mesdames, Messieurs,

ARASOL - Association régionale pour l'action sociale Ouest lausannois

Le 21 mai dernier a eu lieu une séance du Conseil intercommunal de l'ARASOL. Lors de cette séance, les comptes ainsi que le rapport d'activité 2018 ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.

Il a aussi été question de plusieurs projets importants dont :

- La mise en place des unités communes ORP-CSR dans l'Ouest lausannois. Le service de l'emploi à Prilly doit trouver des locaux afin de démarrer au 1er janvier 2020. Plusieurs questions se posent, notamment en termes d'organisation et de collaboration, car il va falloir créer une identité professionnelle entre deux corps de métier, les conseillers ORP et les assistants sociaux.*
- La modification du statut du personnel de l'ARASOL. Un préavis dans ce sens sera rédigé par le CODIR. Une commission a été créée et devrait se réunir à fin août 2019 pour l'étudier.*

D'autres questions concernant notamment le nombre d'expulsions en augmentation par rapport à 2017, l'insertion socio-professionnelle dispositif JAD " jeunes en difficulté " et programme FORJAD 18-25 ans ont été abordés dans cette séance.

Le procès-verbal complet ainsi que le rapport d'activité seront comme d'habitude envoyés à tous les présidents de groupe très prochainement.

Je remercie Mme la Conseillère communale Martha Bejarano pour le compte rendu de cette séance.

Il n'y a pas d'autres communications, je vous remercie de votre attention et bonne continuation de séance à tous.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal a reçu les changements suivants :

- Commission des finances

- Présidence

La présidence des commissions permanentes de ce Conseil est tournante. Elle obéit à un tournus entre les cinq partis de ce Conseil établi au début de la législature.

S'agissant de l'année de législature 2019–2020, cette présidence devait échoir au groupe UDC, lequel a informé le Bureau qu'il ne souhaitait pas présider la Commission des finances.

D'entente avec le Bureau, les Présidents de groupes et de partis ainsi que de la Commission des finances, la Présidence pour l'année de législature 2019-2020 sera assurée par M. Pascal Golay, PLR.

- Commission de gestion

- Présidence

La présidence pour l'année de législature 2019-2020 sera assurée par M. Michele Scala, respectant ainsi la Convention de législature.

- Fourmi rouge

M. Mehmet Korkmaz remplace M. Simon Favre, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Nomination de l'Huissier du Conseil communal et de son suppléant

M. le Président informe que M. François Tabanyi, actuel Huissier du Conseil communal a fait valoir son droit à la retraite dès le 31 juillet 2019. L'article 15 du Règlement du Conseil communal stipule que "Le Conseil nomme son ou ses huissiers, lesquels sont révocables en tout temps. Ils ne peuvent être membres de ce corps".

Un candidat a fait part de son intérêt, en la personne de M. Ismaïl Hamoud Hassan, qui occupe aujourd'hui le poste d'huissier suppléant et qui est au fait des tâches à effectuer dans cette fonction.

S'agissant du poste de suppléant, M. Gilbert Demangel, actuel huissier de la Municipalité, a fait part de son intérêt.

En fonction de ce qui précède et après discussion, M. le Président communique que le Bureau du Conseil communal propose leur nomination et ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Je viens ici étonné de constater, d'après les recherches historiques qui ont été faites par M. Gérard Duperrex, que, en 2006, les nominations de l'Huissier et de l'Huissier suppléant avaient été faites par les partis du Conseil communal, alors que là la liste nous a été directement transmise par la Municipalité. J'aimerais savoir pourquoi il y a eu ce changement de pratique.

- **M. le Président**

D'après le Règlement du Conseil communal, c'est le Bureau qui propose des noms et le Conseil qui décide.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

En 2006, ce sont les partis qui sont venus présenter les candidats.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

En fait ce qui se passe, c'est que l'Huissier ainsi que l'Huissier suppléant sont nommés lors de la séance d'installation des Autorités. Avant cette séance et lors des discussions relatives à la Convention de législature, nous en discutons pour savoir quel groupe présente ces propositions de nominations. De plus, c'est une tradition renanaise que cela soit les employés de la Commune qui travaillent en outre ici à la Salle de spectacles qui ont ces postes. Il n'y a rien qui a changé c'est simplement une décision qui a toujours été prise et qui a toujours été comme cela. Je ne vois pas pourquoi, nous changerions la tradition. D'autant plus que nous avons des personnes de très bonne qualité ; M. Ismail Hamoud Hassan fait ce travail depuis longtemps et au nom de Parti socialiste, je propose de soutenir la proposition du Bureau du Conseil communal.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Merci M. Eugène Roscigno pour ces explications, mais j'ai retrouvé le procès-verbal de la séance en question : nomination de l'Huissier, M. le Président ouvre la présentation des candidatures, M. Pascal Golay PLR, « au nom du Conseil, je vous propose de réélire l'Huissier, etc... » - Nomination de l'Huissier suppléant, M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge, Mmes et MM. au nom du groupe Fourmi rouge, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Ismail Mendelawi, déjà Huissier suppléant,... ». C'était donc ce changement que je voulais juste faire remarquer.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Monsieur le Président,

Je souhaiterais faire comme M. Eugène Roscigno, je vais être également la mémoire de ce Conseil. Oui, M. Stéphane Montabert, vous avez raison, ce sont les partis qui présentaient ces personnes. Simplement, nous nous étions mis d'accord lors des discussions sur la Convention de législature, parce qu'il fallait bien les présenter et c'était simplement pour cela que c'était le PLR et la Fourmi rouge, mais il n'y a aucune entourloupe, vous pouvez être complètement rassuré. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose d'officialiser la nomination de M. Ismail Hamoud Hassan en tant que Huissier du Conseil communal et la nomination de M. Gilbert Demangel en tant qu'Huissier suppléant du Conseil communal.

C'est par acclamation que les membres de l'Assemblée officialisent ces nominations. Au nom du Conseil communal, M. le Président félicite MM. Ismail Hamoud Hassan et Gilbert Demangel pour leur nomination.

Afin de remercier M. François Tabanyi du travail accompli durant toutes ces années, M. le Président, au nom de toutes et tous ses collègues du Conseil communal, lui offre un cadeau à la « hauteur » de ses fonctions.

12. Comptes communaux – Exercice 2018

e) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,

f) de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy

g) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,

h) de la Ville de Renens,

Avant de donner la parole à M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, M. le Président rappelle que les comptes sont régis par les articles 106 à 112 du Règlement du Conseil communal. D'autre part, il informe qu'étant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseillère et chaque conseiller, M. Vincent Keller lira un résumé de son rapport. Ensuite de quoi, il sera examiné dans l'ordre suivant, les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy, les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens et les comptes de la Ville de Renens, dicastère par dicastère. Finalement une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur l'ensemble des comptes.

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du résumé de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

INTERGRALITE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

*Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

La Commission des Finances s'est réunie à trois reprises entre le lundi 29 avril et le jeudi 2 mai 2019 pour étudier les comptes 2018 de la Ville de Renens ainsi que les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy et de l'Entente intercommunale du SDIS Malley Prilly-Renens.

La Commission des Finances remercie vivement le Service des finances de la Commune, représenté par son boursier Monsieur Michaël Perrin et son adjointe Madame Laurence Favre, pour leur présence à chaque séance, leur disponibilité et leurs réponses précises reçues à chacune des questions des commissaires.

INTRODUCTION: présentation des comptes

Les comptes 2018 de la Ville de Renens présentent un excédent de revenus de CHF 354'042.22 dégageant une marge d'autofinancement de CHF 13'021'226.31. La Commune n'a pas eu à recourir à l'emprunt pour ses investissements. La Commission des finances note qu'eu égard à un certain nombre de projets en attente d'autorisations cantonales et fédérales s'agissant de leur commencement (notamment la réalisation du tram T1 et la mise en double sens de l'Avenue du 14-Avril), il s'agit de relativiser cette marge

d'autofinancement. Elle note enfin le versement d'un dividende extraordinaire des SIE ainsi que des revenus liés aux impôts en hausse par rapport au budget 2018.

S'agissant des charges sous contrôle de la Municipalité, celles-ci ont été globalement inférieures au montant budgété, ce qui traduit une certaine maîtrise des deniers publics.

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Syndic Jean-François Clément était accompagné de Monsieur le Secrétaire Municipal Michel Veyre ainsi que de Madame la Cheffe de service des ressources humaines Line Savioz.

En introduction, Monsieur le Syndic précise une nouvelle fois que les charges sous la responsabilité directe de la Municipalité ont été maîtrisées. Il insiste sur le fait que l'administration, dans son ensemble, a à cœur de suivre les règles posées par la Municipalité lors de la préparation du budget, soit de maîtriser au mieux les dépenses dans tous les dicastères sans péjorer les services à la population. Il s'agit là d'un travail d'équipe. Il relève enfin que ces comptes le reflètent bien : les chefs de service respectent les montants budgétés "à plus de 99 %".

Administration Générale

1000.3185.00 Retransmission des séances du Conseil Communal : que sont ces frais ?

Il s'agit du montant total des factures payées au prestataire Sonomix. Quant aux frais techniques, effectués par Maxximum SA, ils sont comptabilisés dans le compte 1000.3185.01.

1001.3819.00 Attribution au fonds "Fin de mandat": Est-ce que ce chiffre revient chaque année ? Dans quelles conditions les indemnités sont-elles versées à la fin d'un mandat ?

Ce compte est le résultat d'un préavis accepté par le Conseil Communal (Préavis N° 92-2010). Un municipal non réélu reçoit un montant équivalent à 2 mois de traitement pour une législature, 4 mois de traitement pour deux législatures, 6 mois de traitements pour trois législatures. Le fonds se trouve au compte 9282.1005 (p. 145)

1010.3193.00 Cotisations: (cela touche aussi d'autres comptes liés au financement de l'Association Ouest lausannois : Prix Wakker 2011). Que paie-t-on en général pour le Prix Wakker ? Pourquoi les cotisations au Prix Wakker ne sont-elles pas gérées par le dicastère Culture - Jeunesse - Affaires scolaires - Sport?

Le Prix Wakker 2011 était géré par le SDOL. En 2017, l'Association Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 a été créée (avec comptes séparés du SDOL et de la Commune). Cette cotisation est basée sur un coût par habitant (environ CHF 0.20) pour le district de l'Ouest. L'idée de l'Association est de faire vivre le Prix Wakker. Les comptes 2018 de l'Association Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 sont disponibles au Service des Finances.

Le Prix Wakker est une structure liée au SDOL, raison pour laquelle les cotisations sont liées au dicastère Administration Générale. Il s'agit d'une structure transverse.

En outre, il y a une raison administrative de la création de l'Association Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 (et de son retrait du SDOL), c'était la crainte de l'assujettissement à la TVA de l'ensemble du SDOL à cause du sponsoring lié aux activités Prix Wakker (édition de brochures, livres, ...).

Est-ce que cette association entre dans le cadre de la loi sur les participations financières de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM) ?

A l'article 2 de la LPECPM, on entend par participation au sens de la présente loi toute participation financière de l'Etat ou d'une commune à une personne morale de droit public ou de droit privé, à l'exception des subventions telles que définies dans la loi sur les subventions.

Ni la Commune de Renens, ni les autres communes d'ailleurs, n'ont acquis de participations financières dans cette association au sens de la présente loi.

La qualité de membre à cette association est définie à l'article 5 des statuts. L'article 7 des statuts précise qu'une cotisation des membres est prévue. Celle-ci se monte en 2018 à environ 20 centimes par habitant.

D'autre part, et à l'instar des autres années, le reliquat TVA résultant de la section 1085 "Développement de l'Ouest" est attribué au Fonds Wakker.

Ainsi, les opérations financières en ce qui concerne la Ville de Renens ont été enregistrées en 2018 comme suit :

1) Cotisations 2018 :

Dans la Commune de Renens – (section 1010) :
Compte N° 1010.3193.00 CHF 4'220.05 "Cotisations"

Dans l'Association "Ouest lausannois : prix Wakker 2011"
Compte N° 3000.4526.00 CHF 4'220.05 "Participation des communes"

2) Attribution du reliquat TVA :

Dans la Commune de Renens – (section 1085)
Compte N° 1085.3529.02 CHF 2'735.80 "attr. reliquat TVA"

1010.3659.00 Dons, aides et subventions casuelles : Pourquoi y a-t-il moins de subventions accordées que budgétées ?

Le budget 2018 était probablement surestimé. Il laisse une mini marge pour des aides casuelles à une société. En 2018, il y a eu l'achat d'une œuvre à la Ferme des Tilleuls, un soutien de CHF 3'000.- à l'association Encre et Plomb et un don de CHF 1'000.- à l'association Connaissance3. Certaines demandes provenant d'entités extérieures à la Commune ou hors cadre des prérogatives de ce compte ont été refusées, mais il n'y a pas eu de frein aux dépenses volontaires.

1010.3526.00 Participation à "Lausanne-Région" : Pourquoi cette participation a-t-elle augmenté ?

Il s'agit d'une augmentation liée au nombre d'habitants et au nombre de projets en lien (soutien à la jeunesse, prévention, etc..). Les cotisations 2018 sont basées sur les cotisations en francs par habitant du budget 2018. Le document des cotisations 2018 payées, avec la répartition dans les différentes sections de la Commune, ainsi que la récapitulation de la cotisation en francs par habitant de 2014 à 2019 (budget) est à disposition au Service des finances.

Information et Communication

Regroupement de sections 104 : Budget 2018: CHF 260'000.-, Comptes 2017 CHF 140'000.- et Comptes 2018 CHF 137'000.- . Pourquoi avoir budgété le double ?

L'explication tient en trois points :

1. La rubrique Renens en Mouvement qui anticipe les grands travaux futurs : double sens 14-Avril et tram. Il y a un différentiel de CHF 30'000.- à peu près.
2. L'évolution du site internet était prévue en 2018, celle-ci interviendra en 2019.
3. Diminution du coût en imprimés de la brochure "1020 Renens". (se trouve dans la section 1050)

Section 1040 Marketing digital : Quelle est la stratégie ?

La stratégie de la Commune se décline en plusieurs points : le site internet www.renens.ch, une page Facebook, des rubriques online, un compte Twitter, une présence sur LinkedIn. La Commune pense en outre à développer un média plus orienté "jeune" comme Instagram.

1044.3101.01/3185.04 Information et Sensibilisation, charte du réseau d'accueil : Pourquoi les coûts ne sont pas supportés par les comptes d'ECS ?

De manière générale, le coût des différentes campagnes d'information est pris en charge par l'Administration générale qui chapeaute la communication.

Est-ce que ces coûts peuvent être acceptés par la FAJE dans le cadre du calcul du coût de journée ?

Selon la direction ECS non, car il s'agit d'une démarche optionnelle et non obligatoire, souhaitée notamment par la Cogest. Il semble important de rappeler que le coût total (conception et impression) est de CHF 1'595.- TTC.

1070.3659.00 Dons, aides et subventions casuels : Quels sont les projets entrepreneuriaux ayant été subventionnés ?

- LemanMake CHF 6'000.- (gratuité de la Salle de spectacles)
- Master HES Design – Innovation – Entrepreneurship CHF 20'000.- (coaching d'un binôme)
- Mackaton CHF 1'000.- (développement durable : Prix de Renens) /
- La Renate, production vidéo (cravates) CHF 2'000.-
- Une école de boxe (gants de boxe "1020"): CHF 1'854.-
- Closel : CHF 770.- (signalétique).

Demande de la COFIN : ne faudrait-il pas modifier l'intitulé du compte ? Le Service des Finances accepte la demande.

1080.4657.00/1080.3663.00 Vente de cartes journalières CFF: A-t-on suffisamment de cartes ?

Les quantités de référence par habitant sont les suivantes : moins de 2'000: 2; 2'000 – 9'999: 5; 10'000 – 49'999: 10; 50'000 – 99'999: 25; plus de 100'000: 50. Concernant le nombre d'abonnements à disposition et le nombre d'abonnements auxquels la Commune de Renens aurait droit normalement. Il existe aujourd'hui 16 cartes journalières "Commune" à disposition de Renens et de Crissier, alors que la limite en regard de la population concernée est fixée à 10.

1320.3115.00 Achat de véhicules et accessoires : Que signifie un commentaire du type "moins de dépense que prévu".

Il s'agit de vélos qui n'ont pas eu besoin d'un renouvellement.

Finances

2010.3301.04 Défalcation, abandon solde – impôt foncier : Pourquoi seulement CHF 2.60 ?

Il s'agit de centimes non payés par les débiteurs. Un solde de facture d'impôt foncier de très faible importance est défalqué dans ce compte.

2023.4250.04 Dividende sur actions SIE SA : à partir de quand ce montant sera-t-il considéré comme un dividende ordinaire ?

Un dividende extraordinaire approuvé par une assemblée générale ne peut en aucune manière être considéré comme un dividende ordinaire. Ainsi, le dividende extraordinaire peut potentiellement être remis chaque année en question. Quant au dividende ordinaire, il est calculé chaque année au plus près, afin qu'il reste constant à long terme.

2039.4690.00 Dons et legs : le commentaire n'aurait pas dû préciser "Petite succession" par respect pour le légataire/donateur.

Le Service des finances accepte la remarque.

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

Le Centre Technique Communal, mastodonte de notre Ville est géré par trois dicastères différents. Madame la Municipale Tinetta Maystre (Urbanisme et Travaux) était accompagnée du Chef de service « Urbanisme », Monsieur Martin Hofstetter, et du Chef de service « Travaux », Monsieur Christophe Sarda. Madame la Municipale Patricia Zurcher Maquignaz était accompagnée du Chef de service « Gestion urbaine - Développement durable », Monsieur Alain Peneveyre. Monsieur le Municipal Didier Divorne était accompagné du Chef de service « Bâtiments - Domaines - Logement-Cultes », Monsieur Antoine Perret.

Les comptes reflètent une bonne gestion par rapport au budget 2018. Il y a peu d'événements particuliers à signaler en 2018 à l'exception de rocades au niveau du personnel du secrétariat du CTC. Le fonds d'infrastructures communautaires est un élément difficile à prévoir. Il est lié à un règlement voté lors de la législature précédente et demande, en résumé, que chaque nouveau plan de quartier prévoie un versement pour les infrastructures communautaires. En 2018, le versement au fonds se traduit par la création du quartier des entrepôts.

3710.3185.19 Honoraires avocats ou Urbaniste-conseil : le commentaire fait ressortir un recours à la CDAP. Combien de recours ? Pour quelles raisons ?

Lorsque des privés font recours, il s'agit de prendre un avocat-conseil. De plus, en 2018 la juriste était en congé maladie de longue durée. Le nombre de cas est plus nombreux que d'habitude. Il n'y a pas de rétribution pour les frais d'avocat lors d'un jugement favorable.

Service des travaux

Les comptes de la section 38 présentent une grosse différence par rapport au budget 2018. Cette différence s'explique par les travaux en attente des autorisations pour les grands projets non encore débutés (Tram T1 et mise en double sens de l'Avenue du 14-Avril). Les rentrées sont plus importantes pour les permis de fouille : la Ville est en chantier à divers endroits et chaque permis est accompagné de taxes qui permettent une rentrée exceptionnelle de CHF 276'226.- (voir compte 3810.4313.04).

EPUTA et association intercommunale Mèbre-Sorge

EPURA est la société (SA) qui gère l'épuration et la CISTEP, la gestion. Les charges nettes sont réparties en fonction de la consommation d'eau par commune. Les montants sont moindres que budgétés en raison de la tendance baissière de la consommation d'eau de la

commune de Renens. La COFIN note que la mise en séparatif n'influence pas cette tendance et donc indirectement les comptes 2018.

GESTION URBAINE - DEVELOPPEMENT DURABLE

Les comptes sont maîtrisés et correspondent au budget présenté. Il y a eu une réorganisation du secrétariat qui explique la nouvelle section 3600 aux comptes (1.6 EPT en sus) dévolue aux 5 sections du service GUDD.

La section 3610 « Logistique et Maintenance » :

On notera que le renouvellement de l'éclairage de fête a été fait par tranche (voir compte 3610.3143.01).

Le compte 3620.3145.01 d'un montant de CHF 336'482.43

Ce montant comprend des travaux complémentaires d'urgence au stade du Censuy (sur le terrain synthétique) pour CHF 37'500.-.

Le compte 3610.3163.00 location d'objets mobiliers :

Ce compte fait ressortir une sensible baisse grâce à l'achat d'une nouvelle nacelle pour le camion.

Le compte 3630.3188.01 Ramassage et transport des déchets :

La baisse des charges s'explique par un nouveau contrat de ramassage qui impacte directement le compte suivant (3630.3526.02 Frais d'élimination des déchets) puisque le ramassage des ordures se fait à la déchetterie de Malley.

Au compte 3631.4354.00 Vente de ferraille, papier et PET :

La COFIN observe que le prix du papier/carton a encore chuté.

A la section 3640 « Développement durable » :

Le nombre de demandes de subventions au développement durable a explosé. Il s'agit essentiellement de demandes pour des rénovations, pour la mobilité douce, etc. Le solde du fonds a presque été vidé, raison pour laquelle la Municipalité va demander une augmentation de 0.1 ct à 0.3 ct au KWh par préavis, pour alimenter ce fonds afin de répondre aux demandes.

3610.3654.00 Mesure pour "Toilettes accueillantes": Combien d'établissements participent à cette mesure ?

19 établissements (sur un total d'une 70-aîne), CHF 150.- sont versés par établissement.

3631.3526.03 Participation aux déchetteries intercommunales: Pourquoi observe-t-on une augmentation du tonnage est des frais de transport ?

Ce sont les frais de transport de la déchetterie de Malley qui n'étaient pas facturés jusqu'alors. Depuis 2018, ces frais sont imputés aux communes (ce n'est pas propre à Renens, mais à toutes les communes partenaires de la déchetterie intercommunale).

3631.3101.01 Imprimés : Pas de nouveaux autocollants alors qu'il y a une augmentation. Explication ?

La ligne de commentaire n'est pas adéquate et correspond au compte suivant (3631.3102.00). L'augmentation de ce compte provient de l'achat plus conséquent de cartes de déchetteries.

3631.4812.00 : Prélèvement sur le "Fonds de régularisation des déchets" : compte lié avec le compte 3631.3812.00 qui est à CHF 0.- . Quelle en est la raison ?

La section doit être équilibrée. Si les charges sont plus élevées, alors il y a prélèvement au fonds (3631.4812.00), sinon une attribution au fonds (3631.3812.00).

3640.3185.20 : Bourse solaire – Frais de communication. Pourquoi le montant de la subvention est plus élevé que la cotisation ?

40% du montant total a été remboursé (environ CHF 60'000.-).

BATIMENTS – DOMAINES – LOGEMENT-CULTES

La diminution enregistrée aux comptes 2018 de ce dicastère provient du transfert du secrétariat au GUDD. Comme chaque année, il y a toujours les différents types de bâtiments et le Service cherche l'équilibre pour ce qui est de l'entretien. Il y a phasage des travaux. C'est dans ce dicastère que l'on retrouve le problème d'alimentation en eau au stade du Censuy déjà relaté par la COFIN au Conseil Communal (voir : Communications de la COFIN, conseil communal du 11 avril 2019).

Administration BaDoLoC

3003.3101.01 Imprimés : pourquoi ce poste existe-t-il encore alors que le service n'imprime rien ?

Ce poste existe dans le cas éventuel d'une impression. Avant que la Commune ne change de programme informatique, tout était regroupé dans un seul poste (fourniture de bureau ET imprimés). Aujourd'hui, ces deux comptes sont séparés.

3003.3193.00 Cotisations : Pourquoi le budget a-t-il été sous-estimé ?

Il s'agit de toutes les cotisations du CTC (pas uniquement celle du service BaDoLoC). Il y a eu de nouvelles affiliations. Il y a parfois eu des "doublons" par exemple les vélos que le SDOL payait déjà. Le budget 2018 a été calqué sur les comptes 2016. En 2018, les cotisations sous ce compte concernent les associations et entités suivantes :

- ARPEA (CHF 160.-)
- Asit-VD (CHF 3'800.50)
- ASLOCA Vaud (CHF 270.-)
- Association romande des chefs de voirie (CHF 150.-)
- Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (CHF 200.-)
- Association Coord 21 (CHF 203.-)
- AVIATICO (CHF 120.-)
- Chambre Vaudoise Immobilière (CHF 120.-)
- Ecopaper (CHF 250.-)
- Fachverband Schweizer RaumplanerInnen Co (CHF 360.-)
- Forum Architectures (CHF 280.-)
- La Forestière (CHF 50.-)
- Lignum Vaud (CHF 300.-)
- Office Fédéral de la Statistique (CHF 1'077.-)
- Praktischer Umweltschutz (CHF 1'200.-)
- Pro Vélo Suisse (CHF 275.-)
- Patrimoine Suisse (CHF 60.-)
- Schweizer Städterverband (CHF 3'300.-)
- SIA (CHF 490.-)
- VLP-ASPAN (CHF 2'236.65)

- VSA Association Suisse des professionnels de la protection des eaux (CHF 1'500.-)
- VSSG USSP (CHF 1'055.-)
- ZeroWaste Switzerland (CHF 500.-)

Pour un total de CHF 17'957.15

3100.4355.00 Vente de bois de feu: la Commune dispose-t-elle de forêts suffisamment grandes pour vendre du bois ?

Ce poste provient de la vente du bois provenant des forêts d'Ondallaz.

Section 32 Bâtiments divers du patrimoine financier: concernant l'entretien courant par rapport au budget :

La "photo" faite en début d'année (concernant les coûts) a été surestimée pour certains bâtiments, sous-estimée pour d'autres, mais finalement l'enveloppe globale de l'entretien courant (3141.00 par nature) est respectée. De par sa nature, un tel poste est difficilement estimable une année en amont.

3283.3124.00 Achat et consommation de combustibles : le budget restera-t-il à CHF 20'000.- dans le futur ?

Le montant dépend du timing de recharge de la citerne, c'est la raison qui explique la différence entre le budget 2018 et la valeur inscrite aux comptes 2017.

Section 33 Bâtiments locatifs du patrimoine financier : mêmes remarques que pour la section 32. Seul le revenu des loyers budgétés en 2018 (4231.00 par nature) présente une valeur inférieure pour le bâtiment Avenir 9 – Savonnerie 6 (compte 3374.4231.00).

3355.3141.00 Léman 15b – Bâtiment entretien courant : le commentaire du compte fait ressortir une mise en conformité électrique en 2018 alors qu'un commentaire identique était fait en 2017. Pourquoi ?

Le commentaire 2018 sur la mise en conformité électrique est erroné. En effet, il s'agit de travaux réalisés et passés en transitoire 2017 > 2018. Concernant les travaux réalisés et les montants engagés, il s'agit principalement de ceux liés à une rénovation / rafraîchissement d'un appartement dans le cadre d'un départ/relocation.

3409.3121.00 Edicules publics – Achats et consommation d'eau : pourquoi une telle consommation d'eau ?

En analysant les années précédentes, 2017 n'avait affiché qu'un tiers de la consommation normale. L'année 2018 a été une année de rattrapage due à une mauvaise lecture de la consommation d'eau aux compteurs. Le service note qu'en lissant sur les 5 dernières années, la somme budgétée est correcte.

3409.3141.02 Edicules publics – Bâtiments contrats de maintenance : Le budget 2018 est sous-estimé. Qu'en sera-t-il dans le futur ?

La somme a été augmentée à CHF 2'000.- pour le budget 2019.

CULTURE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES - SPORTS

Madame la Municipale Myriam Romano-Malagrifa était accompagnée de Madame la Cheffe de service de la Culture Michelle Dedelley, de Madame la Directrice de l'Etablissement Primaire Renens-Est Carole Boyer, de Monsieur le Directeur de l'Etablissement Primaire Renens-Ouest Arnaud Aguet et de Monsieur le Directeur de l'Etablissement Secondaire Aso Piroti.

Aucune remarque d'entrée en matière de la part du dicastère.

5000.3170.00 : Soirée de bénévoles Festimixx et 1020Run non prévu au budget 2018. Pourquoi ?

Ce type de manifestation est placé de manière générale sous la section administration du dicastère.

5100.3653.10 Subvention à la Société Coopérative du Refuge: Que s'est-il passé avec cette subvention ?

Il s'agit d'un changement de concept, d'une nouvelle organisation pour le refuge. Un nouvel intendant assume le rôle d'accueillir les gens au début de la manifestation et de vérifier l'état du refuge lors du départ des organisateurs. Ceci a été revu par la Société Coopérative du Refuge. La différence provient du fait que le nettoyage n'est plus compris dans le prix de location. Si les nettoyages ne sont pas faits correctement à la sortie, alors ils sont facturés directement par l'intendant. Cette nouvelle organisation permet de baisser le coût, et directement la subvention communale.

5100.3653.14 Subvention à la Fondation TKM: même question que pour 5100.3653.10.

La subvention est variable en fonction de l'impôt sur les divertissements. Auparavant, des bennes étaient mises à disposition du TKM pour l'élimination des déchets (essentiellement des décors de théâtre). Aujourd'hui, les employés du TKM s'occupent de traiter ces déchets directement via la déchetterie toute proche sans l'aide des services communaux.

Il y a aussi eu un spectacle en moins en 2018 (le spectacle "Une Chambre en Inde" a été donné à Lausanne en lieu et place de Renens) ce qui a eu une influence directe sur l'encaissement de la taxe sur le divertissement : soit une moins-value d'environ CHF 20'000.-.

5190.3189.00 Honoraires et prestations de tiers : pourquoi une augmentation par rapport au budget 2018 ?

Il y a un encouragement de la part de la Commune pour les utilisateurs de la Salle de spectacles à engager des professionnels. Ces montants sont ensuite refacturés au compte suivant (compte 5190.4359.00).

5300.3012.02 Organisation d'un centre aéré non prévu. Plus d'informations ?

Par rapport aux années précédentes, il y a eu une demande importante des parents pour un centre aéré en automne. Il y en avait qu'un seul auparavant; en 2018 il y en a eu deux.

5313.3188.03 Transports scolaires des élèves : explication de la neige pour passer de CHF 20'000.- à CHF 4'222.20, quelle en est la vraie raison ?

Il s'agit d'une adaptation aux comptes 2017. Le budget 2018 a été surestimé.

5321.3132.00 Achat de fourniture pour soins et analyses : aucun montant, mais une remarque pourquoi ?

Il s'agit d'une erreur. Au moment des dernières corrections avant publication le commentaire aurait dû être supprimé.

5321.3301.00 Défalcation capital : qu'est-ce que cette défalcation dans ce cas-ci ?

Il s'agit d'une facture qui a été supprimée suite à un acte de défaut de bien (ou plusieurs). Il y a eu dans le cas précis deux factures. Cette pratique est valable pour toutes les sections 3301.00 par nature.

5500.3101.01 Imprimés : le commentaire précise qu'il s'agit d'une erreur de migration de programme informatique. Le budget 2018 fait ressortir la même raison. Pourquoi ?

Il s'agissait de splitter les imprimés et les frais d'honoraires. C'est un problème de nature qui a été corrigé depuis.

5510.3653.01 Subventions diverses : pourquoi la subvention pour "JUST for SMILES" est-elle liée à 1020 Run ?

Parce que c'est dans ce cadre-là que cet argent a été récolté. Lors de l'inscription, les participants mettent CHF 1.-, CHF 2.- ou plus en sus du montant de l'inscription qui sont ensuite reversés à une association, dans le cas de 1020 Run, à JUST for SMILES.

Il n'y a pas de proportionnalité entre la participation totale à la course, ses revenus d'inscriptions et les montants remis au parrainage caritatif, en l'occurrence JUST for SMILES ces deux dernières années. Les raisons en sont les suivantes :

- Il peut y avoir davantage de participants à 1020 run et moins de rentrées d'inscriptions puisque notre course est l'une des dernières qui soit gratuite pour les jeunes de 4 à 20 ans, ceci afin d'être incitative auprès des jeunes, et notamment des 16-20 ans qui ne courent que très peu. Dès lors si la proportion de jeunes augmente et que les + de 20 ans restent stables, le nombre de participants (et les frais d'organisation) seront en progression, mais pas les finances d'inscriptions.
- Il n'y a pas de lien entre l'évolution des finances d'inscriptions et le don caritatif, ce dernier étant influencé par 4 facteurs dont 3 ne sont pas en lien direct avec les inscriptions :
 - prélèvement de CHF 5.- par inscription payante (directement en lien avec les inscriptions)
 - don lors de l'inscription sur Datasport. Contribution libre et facultative (pas de lien automatique)
 - collecte par les jeunes dans le cadre de l'opération "cours avec ton cœur" avant et durant la manifestation (dépend de l'implication des démarcheurs et de la générosité des donateurs, donc pas de lien automatique)
 - actions spéciales initiées parfois par JUSTE for SMILES par la "vente" de Joëlettes (chaises à porteurs pour personne handicapée) à des partenaires. En principe, sauf si ces dons passent par Datasport, ces partenariats émargent de notre comptabilité.

INFORMATIQUE – POPULATION – SECURITE PUBLIQUE

Monsieur le Municipal Olivier Golaz était accompagné de Monsieur le Chef de service Olivier Fontanellaz, de Madame Renata Gerardi et de Monsieur Patrick Strauss, représentants du SDIS Malley Prilly-Renens ainsi que de Monsieur Jacques-André Chappuis, représentant de la POL.

La Commission des Finances n'a pas de question d'ordre général sur ce dicastère.

Service Administratif, Protection Population et Biens

6100.3521.01 Participation Association Sécurité Ouest Lausannois : dans quel compte trouve-t-on les prestations facturées par la POL ?

Aucun montant n'est restitué par la POL pour des amendes. Par contre des honoraires sont payés à la POL sous les comptes 6015.3185.17 Honoraires pour prestations de la POL (pour la gestion des macarons et cartes à gratter population), ainsi que dans le

compte 3104.3185.00 Honoraires de surveillance pour les parkings pour un montant de CHF 16'000.- pour la POL.

Il est à noter que le statut des parkings Frehner, Hôtel-de-Ville et Censuy a changé depuis le 1.1.2018 : en cas d'amende, celle-ci est une simple amende d'ordre de CHF 40.- (en lieu et place de CHF 90.- auxquels il fallait ajouter CHF 50.- de frais auparavant).

6100.3651.00 Mesures de l'Observatoire de la Sécurité : pourquoi n'a-t-on dépensé que CHF 2'802.75 alors que le budget prévoyait CHF 30'000.- ?

Un certain nombre d'activités de l'Observatoire de la Sécurité ont pu être réalisées à l'interne ce qui a permis d'économiser sur les engagements externes. Les activités de l'Observatoire de la Sécurité pour 2018 auront été :

- divers pour parrains-marraines de la gare
- Forum « Radicalisations » du 17 janvier 2018
- soutien au projet Quartiers de l'amitié
- participation pour nettoyage de graffitis
- application d'un produit superhydrophobe au passage de la Rue du Midi

Service de la Population

Section 62 : Lorsqu'on parle de Service à la population, que cela comporte-t-il ?

Il s'agit des guichets du SPOP liés aux habitants. Des contre-exemples qui ne sont pas inclus au SPOP sont la vente des cartes journalières CFF et CGN ou encore l'inscription/décès des chiens qui ne se trouvent pas aux mêmes guichets.

6200.3511.02 Part cantonale pour les taxes de permis de séjour : la Commune exécutant du travail pour le Canton, où se trouvent les revenus provenant du Canton ?

La part rétrocédée au canton se trouve au compte 6200.3511.02 et le montant payé par les citoyens au compte 6200.4312.01. Concernant la différence, la Commune conserve 40 % de la somme ainsi que l'encaissement des taxes communales.

Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens (pages 192 à 203)

6501.3111.00 (Comptes de l'Entente intercommunale du SDIS Malley Prilly-Renens, pp. 192-203) Achats mobiliers, machines bureau et informatique : on note le changement éventuel d'un système informatique, pourquoi éventuel ? Ce compte comprend-il aussi les diverses licences ?

Il s'agit d'un montant budgété année après année de CHF 8'500.- sur conseil du Service informatique. Les licences sont payées par le Service informatique (la gestion de l'informatique est faite sur des machines virtuelles gérées en central par le Service informatique et comptabilisée sur le compte 6509.3521.03). La seule licence payée par le SDIS est celle de la tablette du commandant.

6528.4809.00 (Comptes de l'Entente intercommunale du SDIS Malley Prilly-Renens, pp. 192-203) Prélèvement sur fonds de réserve : Quel est ce fonds de réserve ?

Il s'agit du fonds pour débiteurs douteux. Un prélèvement dans le fonds a été effectué en 2018. Ce fonds est une écriture comptable : certaines années il est dissous, d'autres il est réactivé.

Service Informatique

6900.3182.00 Frais de téléphones : Comment expliquer la baisse ?

Un certain nombre de communications internet ont pu être routées sur les fibres de la Commune. Il est possible qu'elles soient surévaluées au budget. Une part est directement liée aux garderies.

ENFANCE – COHESION SOCIALE

Madame la Municipale Karine Clerc était accompagnée de Monsieur le Chef de service Georges-Henri Chevallaz.

La Commission des Finances note qu'une bonne gestion financière de la Fondation de l'accueil de jour permet de bénéficier d'un certain nombre d'avantages. Notamment, cela a permis de voir passer le subventionnement de cette structure, pour l'année 2018, de 25% à 28%. Un subventionnement qui permet notamment de créer de nouvelles places.

Un grand travail est requis pour rassembler tous les documents pour établir le revenu déterminant pour les parents pour l'accueil de jour. Avec les conditions de travail des parents en 2018 (travailleurs au temps de travail flexible, ouvriers, etc.), obtenir la situation à un temps t est un gros travail. En 2018 : 15 places supplémentaires dans le cadre du réfectoire scolaire ont été créées ce qui a eu une influence directe avec l'augmentation enregistrée. Il n'y a pas eu de création de nouveaux groupes cette année 2018.

Les activités sociales se divisent en deux parts: (1) les activités "communales" (bons repas, soutien aux familles, etc..) et (2) la part cantonale de la facture sociale (AVASAD notamment) qui sont des charges en augmentation.

7100.3655.02 Participation de Renens au déficit des partenaires réseau. Pourquoi un tel écart pour un effet de levier de 4 places ?

Ce poste dépend aussi des revenus des parents. Au préscolaire par exemple : la fourchette de prix se situe entre CHF 325.- au minimum à CHF 2'400.- pour une prise en charge à 100 %. Lorsqu'un enfant est placé à un endroit (par exemple aux Baumettes à Renens) : le coût final à charge de la Commune se définit par le coût total pour une journée, moins la participation des parents. Si un enfant avec des parents à hauts revenus est remplacé par un enfant avec des parents à bas revenus, cela se reflète sur ce compte. Cela est aussi valable pour les enfants placés à Crissier. Le corollaire évident est que plus il y a de places, moins il y a de différences.

La COFIN note un effet de vases communicants : le déficit du Foyer Sainte-Famille (compte 7100.3655.13) par exemple a eu un déficit moins élevé; des coûts supplémentaires ont été pris en charge par la commune de Crissier (compte 7100.4515.02).

7120.4901.00 Imputations internes de frais de personnel : cela signifie-t-il qu'il y a eu du travail fait ailleurs ?

Oui, il y a répartition du coût de la structure générale. Ceci se reflète au compte 7121.3901.00.

7200.3185.02 Honoraires et frais d'expertise. Qu'est-ce que ce compte ?

Il s'agit d'un nouveau compte créé pour pouvoir engager un graphiste afin de professionnaliser la communication entre la Commune et les aînés. L'élaboration des flyers à destination des aînés est aujourd'hui réalisée par un professionnel.

Préambule sur les deux comptes suivants (mini-PIC)

Sur le plan financier, l'enveloppe fixée par le Canton comme contribution au Mini-PIC de Renens est de CHF 121'382.- par an entre 2018 et 2021 (total sur 4 ans : CHF 485'528.-). Cette somme n'est versée qu'à la condition que la Commune mette un montant équivalent dans les projets du Mini-PIC. Comme cela a été le cas pour 2014-2017, la participation communale consiste essentiellement en imputations internes (locaux, participation du personnel, etc.). Jusqu'à ce jour, les incidences financières du Mini-PIC sur le budget du Secteur intégration (compte 7300) ont été quasi nulles.

Les projets sont planifiés (et budgétisés) sur 4 ans: certains projets ont lieu annuellement, d'autres ont lieu une année sur deux ou une seule fois. Lorsque le budget 2018 a été établi (avril 2017), la planification financière fine du Mini-PIC II 2018-2021 n'avait pas encore été effectuée, d'où les décalages entre le budget et les comptes pour les deux comptes mentionnés (qui représentent la part financière cantonale).

7302.3131.00 : Achats de produits alimentaires. Comment expliquer la différence entre CHF 600.- (Budget 2018) et CHF 7'911.92 (Comptes 2018) ?

Le montant principal de ce compte concerne la Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants (CHF 5'134.87 pour les frais de nourriture), mesure A6 Accueil des nouveaux arrivants. Le concept d'accueil des primo-arrivant-e-s a été défini et avalisé par la Municipalité de Renens fin 2015. Dès 2016, une manifestation d'accueil est annuellement organisée pour toute personne s'établissant à Renens, d'origine suisse ou étrangère. Les partenaires (administration, associations, clubs, etc.) sont identifiés, les modalités de contact du public sont définies. Public visé : toute personne s'établissant à Renens annoncée au SPOP.

7302.3185.18: Frais d'honoraires, interprétariat / traduction : pourquoi une telle différence entre le budget et les comptes ?

La plupart des mesures sont concernées. Elles font appel à de l'animation, de la formation, des honoraires de graphiste, etc. Ces activités sont généralement externalisées, assurées par des intervenants et organisations extérieurs.

La majorité des mesures prévues en 2018 ont pu être réalisées ou entamées. Finalement, seules deux mesures prévues en 2018 n'ont pas débuté :

- le nouveau projet "Français en entreprise" qui sera lancé en 2019 (CHF 6'175.-)
- la permanence pour les jeunes migrant-e-s encore en réflexion, faute de retours et de données suffisants (CHF 4'000.-).

Par ailleurs, certaines mesures ont coûté moins cher que prévu (information aux entreprises - expo sur les permis F, mesure D4) ou les activités ont été reportées ultérieurement (Contrat de quartier intercommunal, mesure E1).

7302.4515.10 : Participation du Canton à des charges de prévoyance sociale. Pourquoi prévoyance sociale alors qu'il s'agirait de la participation au mini-PIC ?

Il s'agit majoritairement de participation à des charges de prévoyance sociale : participation aux salaires. Le plan comptable ne permet pas d'avoir une latitude sur le choix de la nature dans le cadre des revenus. Ce compte est l'entier de la prise en charge de la part du Canton. Pas uniquement les charges de prévoyance sociale, mais aussi le reste.

DISCUSSIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Un commissaire souhaiterait avoir un justificatif (dans le commentaire) à chacune des lignes « Entretien courant » plus précis.

VOTE

Les comptes arrêtés au 31.12.2018 de :

1) l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge;

- A l'unanimité, la Commission des Finances accepte les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge*

2) la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy

- A l'unanimité, la Commission des Finances accepte les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy*

3) l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens;

- A l'unanimité, la Commission des Finances accepte les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens*

4) la Ville de Renens présentant un excédent de revenus de CHF 354'042.22.

- A l'unanimité, la Commission des Finances accepte les comptes 2018 de la Ville de Renens présentant un excédent de revenus de CHF 354'042.22*

M. le Président remercie M. Vincent Keller et ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente SDIS Malley Prilly-Renens.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Pour les comptes de la Ville de Renens, comme expliqué précédemment, la discussion sera ouverte dicastère par dicastère.

- *Préambule: pages roses I à XX
La discussion n'est pas demandée.*
- *Administration générale – Ressources humaines: pages 2a à 11b
La discussion n'est pas demandée.*
- *Finances: pages 12a à 15b
La discussion n'est pas demandée.*

- Centre technique communal: pages 16a à 52b
La discussion n'est pas demandée.
- Culture – Jeunesse – Affaires scolaires - Sport: pages 53a à 67b
La discussion n'est pas demandée.
- Informatique – Population – Sécurité publique: pages 68a à 71b
La discussion n'est pas demandée.
- Enfance – Cohésion sociale: pages 72a à 89b
La discussion n'est pas demandée.
- Comptes de fonctionnement par nature: pages vertes 90 à 93
La discussion n'est pas demandée.
- Comptes d'investissements: pages roses 94 à 135
La discussion n'est pas demandée.
- Bilans comparés: pages violette 136 à 145
La discussion n'est pas demandée.
- Inventaires des titres et des immeubles: pages vertes 146 à 156
La discussion n'est pas demandée.
- Cautionnements et engagements: pages vertes 157 à 159
La discussion n'est pas demandée.

M. le Président ouvre la discussion générale sur les comptes 2018 de la Ville de Renens.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Mesdames, Messieurs,

Le PLR se félicite bien sûr de ces comptes et de cette excellente marge d'autofinancement qui nous permet, encore pour une année supplémentaire de pourvoir à nos investissements sans passer par l'emprunt, c'est toujours ça de gagné.

Il ne faut toutefois pas que cela nous fasse oublier que ces excellents résultats ne sont là que parce que des investissements n'ont pas eu lieu, mais viendront, et que plusieurs millions sont encore une fois tombés du ciel.

Quand on aplanit tout ça, on remarquera assez facilement que le résultat est beaucoup plus bas que les 13 millions effectifs ! Je remercie d'ailleurs la Municipalité, qui en est bien consciente, d'avoir en partie placé ces revenus supplémentaires dans le fonds affecté aux infrastructures plutôt que de les dépenser dans de nouveaux projets.

Le PLR vous enjoint donc d'accepter ces comptes.

- **M. Richard Neal, PSR**

Le rapport de la Commission des finances est précis, factuel et complet.

Au plan des résultats, la marge d'autofinancement opérationnelle est de CHF 8'544'983.31 à laquelle s'ajoutent deux revenus « extraordinaires » : une taxe perçue pour les équipements communautaires en lien avec le futur quartier du Simplon (CHF 2'269'443.-) et un dividende extraordinaire du SIE (CHF 2'206'800.-). Ce qui fait monter la marge d'autofinancement en 2018 à un total CHF 13'021'226.31.

Ce bon résultat s'explique également par des revenus d'impôts exceptionnellement élevés en 2018.

Les investissements réalisés, à hauteur de CHF 7'846'873.- sont inférieurs à la planification établie. Ils ont été intégralement autofinancés.

Au bénéfice de faibles ressources financières, dans une phase d'investissements constants - investissements souhaités et validés par notre Conseil - ce résultat peut être qualifié de très satisfaisant.

Un «pic» d'investissements est attendu, dont la temporalité dépend des autorités judiciaires, en lien avec les autorisations de construction du tram. Ceci ne simplifie ni les chantiers ni la gestion financière de la Ville.

Les emprunts à long terme se montent toujours à CHF 78'907'040.- à la fin de l'exercice 2018. A relevé que les taux d'intérêt des emprunts longs termes restent particulièrement bas.

Les ressources financières de la Ville sont exploitées judicieusement.

Les projets et chantiers sont phasés.

La Ville atteste de sa capacité à bonifier ses infrastructures, et ses prestations. La Ville réalise des objets de qualité, conformes aux besoins des utilisateurs, durables, respectueux de l'économie.

Nous n'ignorons pas que les ressources financières actuelles de la Ville obligent à des arbitrages et à différer certains projets. Nous aimerions parfois pouvoir progresser plus rapidement.

Bien évidemment ces comptes sont les résultats financiers d'un important travail d'équipe de toute la Municipalité. L'ensemble de l'Administration bien évidemment partage ces valeurs et contribue à ces résultats.

Dans ce contexte le PSR souhaite tout d'abord remercier et saluer le travail de tous les acteurs. Les collaborateurs, les chefs de service et enfin les Municipaux qui respectent des budgets parfois « serrés ».

Le PSR vous invite à reconnaître ce travail et ces résultats par un vote similaire à celui de la Commission des finances.

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Concernant les finances communales et la santé budgétaire, nous voyons que nous nous en sortons bien pour le moment au niveau de l'exercice budgétaire, mais nous savons tous que l'incertitude est là, qu'elle se cache quelque part déguisée derrière des factures sociales, déguisée par de nouvelles compétences pour les communes, déguisée par des réformes aux entreprises et certains cadeaux fiscaux.

Pour l'année prochaine, même si le Canton a annoncé une baisse d'impôt, c'est une pilule pour préparer les catastrophes qui s'annoncent pour 2020-2021. Certains cantons sont en train d'annoncer que cette incertitude devient une réalité et comme on le voit à Genève, ce n'est pas seulement la surfacturation des frais du gouvernement qui en est la cause, mais la réforme des entreprises qui fait « sauter » son budget.

Le démon est là même si certains partis présents ici ne voulaient pas parler du démon des cadeaux fiscaux aux multinationales. Désolé, mais La Fourmi rouge est ici pour rappeler les responsabilités politiques de tous les partis à Renens.

Nous savons aussi que le Canton de Vaud a exprimé le souhait ou la possibilité que la facture sociale, qui arrive à CHF 850'000'000.-, puisse basculer vers le Canton mais nous ne savons pas à quel prix. Nous ne connaissons pas le niveau de sacrifice qui devra être porté par les communes et par les contribuables. Nous ne connaissons pas non plus l'ampleur de la réforme de la péréquation financière.

Maintenant que le Canton s'annonce en bonne santé, au moins pour le moment, il serait important de lui rappeler qu'en 2004, alors que les chiffres étaient au rouge, les communes ont participé, entre 2004 et 2019, à hauteur de CHF 3'200'000'000.- supplémentaire pour aider le Canton, ce qui a fait passer la participation des communes de 33,33% à 50% de la facture sociale. Maintenant que le Canton est en bonne santé financière, nous attendons à ce qu'il fasse des efforts et donne un peu d'oxygène budgétaire aux différentes communes qui sont en souffrance.

Mais malgré ces perspectives, comme on le dit le démon se cache derrière des détails, la Fourmi rouge demande d'approuver ce budget.

Merci à tous les collaborateurs qui ont participé à ce budget et merci à ceux qui ont participé à l'élaboration de ce rapport complet de l'exercice budgétaire.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

Les Verts de Renens sont satisfaits des comptes 2018 de la Ville de Renens mais restent néanmoins conscients que d'énormes investissements sont à venir pour la Ville et que le montant des emprunts reste conséquent.

En revanche, nous souhaitons remercier la Municipalité pour sa vigilance face à ces prochains grands chantiers qui vont venir et nous souhaiterions également remercier toutes les personnes qui ont contribué à ces comptes et à ce rapport.

Un autre point, sur lequel nous souhaitons intervenir, c'est sur la promotion économique. Nous remercions la Ville de Renens d'avoir réussi à faire venir des grandes entreprises telles que LESS à Renens qui un jour, même si c'est une start-up, payera des impôts et contribuera à la vie renanaise.

De plus, nous aimerions aussi rappeler à la Municipalité que les investissements « verts » sont un gain d'argent pour la Commune et une bonne cause pour l'environnement. Merci beaucoup.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

*Vu le projet présenté par la Municipalité,
Oui le rapport de la Commission des Finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
ADOpte les comptes arrêtés au 31 décembre 2018*

1. de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
2. de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy
3. de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
4. de la Ville de Renens présentant un excédent de revenus de CHF 354'042,22.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2018 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2018 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USEES DE VIDY.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2018 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2018 DE LA VILLE DE RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission des finances pour l'excellence de leur travail.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux pour ce vote de confiance.

Nous avons bien entendu vos préoccupations par rapport aux énormes enjeux relatifs aux investissements que nous allons faire, mais ces investissements se réalisent, comme vous le savez, dans un contexte « historique ». Nous travaillons sur des chantiers qui sont extrêmement conséquents et essentiels tels que ceux liés à la mobilité et je pense que la jeunesse, notamment, nous incite à les réaliser. C'est un vrai besoin pour aujourd'hui et sans doute le devenir de notre société. Nous continuerons à faire avec des ressources rares, de l'inventivité, de la créativité et une gestion rigoureuse.

Encore une fois, merci très sincèrement pour ce vote de confiance.

M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

13. Gestion 2018 – Exercice 2018

M. le Président prie M. Gérard Duperrex, Président de la Commission de gestion, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. le Président rappelle que la Commission de gestion est régie par les articles 113 à 120 de notre Règlement. L'article 120 précisant que «*Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil.*

S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.».

Le rapport de la Commission de gestion, ayant été envoyé à chaque conseillère et conseiller, ne sera pas lu dans son entier. A noter aussi que les remarques, les vœux et les observations de la COGEST ainsi que les réponses de la Municipalité y relatives feront partie du procès-verbal. Toutefois, le rapport de gestion reçu dans le courrier avec les documents pour la séance de ce soir ne sera pas repris dans son entier. M. le Président prie donc les membres du Conseil de considérer que le document reçu est une annexe au procès-verbal de la séance du 27 juin 2019.

La procédure suivante sera suivie:

- M. Gérard Duperrex donnera lecture de l'introduction du rapport de sa Commission.
- Pour chacune des observations maintenues par la COGEST,
 - M. Gérard Duperrex donnera lecture du texte de l'observation,
 - La réponse de la Municipalité sera lue par le Président du Conseil,
 - La détermination de la COGEST sera lue par M. Gérard Duperrex.

Chaque observation maintenue par la COGEST sera ouverte à la discussion et soumise au vote. A noter que la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

S'agissant des observations non maintenues par la COGEST, celles-ci ne seront pas lues, mais une discussion suivie d'un vote pourrait être demandée par un conseiller. A noter que, là aussi, la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

Par la suite, M. le Président ouvrira la discussion générale sur le rapport de la COGEST en priant les membres du Conseil de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

Finalement, la discussion sera ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité, à nouveau en priant les intervenants de mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

La dernière discussion avant le vote final sera la discussion générale sur la gestion de la Commune.

Ce point de l'ordre du jour sera clos par le vote sur la gestion de l'exercice 2018 de la Ville de Renens.

Cette procédure n'étant pas contestée, M. le Président passe la parole à M. Gérard Duperrex.

- **M. Gérard Duperrex**, Président de la Commission de gestion

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

La Commission de gestion est une commission permanente de treize membres issus de cinq groupements politiques. Sa présidence est renouvelée à chaque session.

Composée de cinq dames et huit messieurs, sa répartition par groupement politique est la suivante : trois membres du groupe « Fourmi rouge-POP », trois membres du groupe « Parti socialiste », trois membres du groupe « Parti libéral radical (PLR) » et deux membres des groupes « Les Verts » et « Union démocratique du centre (UDC) », respectivement.

Les membres de la Commission de gestion de la session 2018-19 étaient les personnes suivantes :

Mesdames Elodie Golaz Grilli, Nathalie Jaccard, Frédérique Beauvois, Suzanne Sisto-Zoller et Rosana Joliat ainsi que Messieurs Gérard Duperrex, Président, Philippe Hertig, Rapporteur, Roberto Mulopo, Michele Scala, Byron Allauca, François Bertschy, Jean-Marc Dupuis, qui a remplacé en cours de route Walter Siegrist démissionnaire du Conseil Communal, et, enfin, Simon Favre, ce dernier n'ayant participé à aucune séance.

La Commission de gestion s'est réunie douze fois en séance plénière, du 11 septembre 2018 au 5 juin 2019.

Elle a rencontré la Commission des finances (COFIN), conformément à l'art 106 du règlement du Conseil communal, en date du 22 novembre 2018. Le procès-verbal final de cette réunion, avec les réponses de la Municipalité aux questions résultant de cette même réunion, a été disponible le 10 mai 2019, trop tardivement pour mettre sur pied une deuxième séance avant la fin de la session 2018-2019. Celle-ci est donc reportée à la session suivante, en septembre 2019.

La Commission de gestion a été reçue par les Conseillers municipaux et leurs chefs de service dans le cadre des visites qu'elle a faites à chacun des sept dicastères de la Commune, dont deux fois par les responsables de « Bâtiments - Domaines - Logement-Cultes » ; soit un total de 8 visites.

Elle a procédé à quatre visites thématiques : l'association humanitaire Arc-en-ciel, la ludothèque Le Potiron, le club sportif Renens Basket et le projet culturel La Ferme des Tilleuls, ce dernier deux fois, les 24 août 2018 et 13 mai 2019. Elle a procédé à la visite de deux biens communaux : la nouvelle salle de gymnastique Maurabia du collège du Léman et la petite école de la Croisée, qui comprend une garderie et des classes de niveau 1 et 2.

La Commission de gestion a contrôlé quatre préavis bouclés, à savoir :

- *Préavis N° 36-2013 - Communication sur les grands chantiers - "Renens en mouvement"*
- *Préavis N° 71-2015 - Mise en séparatif du tronçon supérieur de la rue de l'Avenir*
- *Préavis N° 88-2015 - Ch. des Airelles- mise en séparatif*
- *Préavis N° 82-2015 - Modernisation de la téléphonie (projet H20-PBX) et adaptation de licences*

Nécessaire pour mener à terme l'examen de l'exercice 2018, le rapport de gestion de la Municipalité est parvenu à la Commission de gestion en livraisons échelonnées, entre le 25 janvier et le 19 février. Un grand coup de chapeau à notre Secrétaire municipal, M. Michel Veyre, pour ces livraisons précoces. D'habitude, le rapport parvenait à la Commission en entier vers le 30 mars. La Commission a ainsi eu le temps nécessaire et suffisant pour procéder au gros travail de lecture approfondie des textes et de préparation des questions à leur propos. Ce travail constitue annuellement sa tâche maîtresse.

Je relève avec plaisir l'assiduité des commissaires qui ont suivis nos séances en nombre et avec constance. Je les en remercie, ainsi que pour le travail qu'ils ont accompli, notamment Messieurs Jean-Marc Dupuis pour la relecture de nos questions et Philippe Hertig pour la rédaction de nos rapports.

Au nom de la Commission de gestion, je remercie Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, ainsi que leurs chef-fe-s de service et collaborateurs, pour leur disponibilité, leur ouverture et leur empressement à nous fournir des réponses claires et pertinentes à nos demandes.

Un grand merci personnel à Mme Anne Lafond, adjointe du Secrétaire municipal, pour son soutien, pour toutes les informations et renseignements qu'elle m'a transmis, chaque fois avec célérité et bonne humeur, tout au long de l'année.

Pour conclure, je tiens à vous remercier encore, vous toutes et vous tous, membres de la Commission, pour votre engagement au cours de cette session 2018 – 2019, qui n'aura pas été de tout repos certes, mais qui aura démontré que la COGEST est une commission soudée, constituée de personnes de confiance sur qui il est possible de compter.

RESUME DES OBSERVATIONS

Administration générale – Finances – Ressources humaines

Question : Comment a-t-on financé la Ferme des Tilleuls ? Quelle part d'autofinancement ? Combien paie-t-on chaque année d'intérêts et amortissements ? Pour combien de temps ?

Réponse : Ce sont des questions de pure technique financière, différentes des aspects comptables. Pour la part d'autofinancement, il n'y a pas de réponse parce que la gestion financière ne distingue pas les objets les uns des autres. Nos emprunts dépendent des variations de nos liquidités et de nos besoins d'investissement considérés globalement. Nos comptes 2017 montrent que la totalité de nos fonds propres est d'environ 30 millions et nos emprunts de 78 millions. Vous pourriez considérer que cela vous donne un ratio applicable à tous nos investissements, à un moment donné. Si vous souhaitez des explications plus détaillées sur la conduite d'un plan d'investissement, nous vous les donnerons très volontiers lors d'une occasion ad hoc.

Remarque N° 1 : La Commission de gestion n'est pas satisfaite de la réponse, mais néanmoins soutient l'investissement placé dans la Ferme des Tilleuls bien que le développement du projet ne soit pas très transparent.

Gestion Urbaine - Développement durable

Question : La liste sur Internet des établissements qui laissent leurs toilettes à la disposition du public est difficile d'accès et pas à jour.

Réponse : La mise à jour demande un suivi constant de la liste des exploitants et, à chaque changement, de prendre contact avec le nouveau pour savoir s'il souhaite adhérer au concept des toilettes accueillantes. Nous tâcherons de faire ce suivi au plus près et de simplifier le chemin d'accès à la liste sur le site de la Ville. Sachez que tous les nouveaux restaurateurs qui acceptent de figurer sur la liste sont cités dans le Carrefour Info.

Remarque N° 2 : Nous comprenons votre réponse, mais constatons qu'il n'y a pas suffisamment de toilettes accueillantes. Nous apprécierions que la Municipalité porte plus d'attention au développement et à la qualité de ce concept.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité mène plusieurs actions dans ce sens. En date du 22 mai dernier, une dizaine de lettres avec un talon réponse ont été envoyées aux nouveaux établissements publics ou ceux ayant changé de propriétaire. Et très prochainement, le concept sera présenté sur une page ad hoc du site internet de la Ville.

Question : Les décorations lumineuses de fêtes seront-elles bientôt changées ?

Réponse : Ces décorations de fêtes ont une durée de vie limitée à 7 ou 8 ans, pour un coût relativement élevé. Le dernier achat important s'est monté à CHF 400'000.-, faisant l'objet du préavis N° 113-2011. Il est également possible de les louer, toutefois à un prix onéreux d'environ CHF 50'000.- par année. Aussi, afin de faire perdurer la tradition des illuminations

des fêtes de fin d'année à laquelle la population est attachée, nous avons opté pour un renouvellement progressif des infrastructures. Le choix se porte sur des installations de la technologie LED pour une consommation maîtrisée d'énergie, et se fait d'entente avec les grands commerces dans le but d'harmoniser les décorations.

Observation, remarque ou question complémentaire N° 1 : Est-ce que les infrastructures qui ont été posées dans le préavis N° 113-2011 peuvent-elles rester ? Si oui quel est le coût effectif de la décoration seule ?

Réponse de la Municipalité : Ce sont justement les infrastructures financées par ce préavis qui sont remplacées progressivement. Les rues se modifient, les carrefours changent, et il est ainsi extrêmement difficile de chiffrer les coûts. Nous planifions en fonction des opportunités liées à des travaux en cours d'année, en spécifiant les montants et les lieux dans les budgets.

La Commission de gestion accepte la réponse bien qu'incomplète et suivra attentivement ce dossier.

Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport

Question : L'organigramme du service remis à la Commission ne reflète pas l'organisation du service telle que les autres documents en notre possession la laisserait deviner. Existe-t-il un organigramme propre à nous renseigner plus clairement sur votre organisation interne ?

Réponse : Le document en votre possession est un produit du logiciel de gestion Allegro. Ce n'est pas vraiment un organigramme représentatif de notre fonctionnement. Nous verrons à vous fournir un document selon vos vœux. En tous les cas le rapport de gestion 2018 de la Commune exhibera les organigrammes de tous les services. Espérons que le nôtre vous conviendra.

Remarque N° 3 : L'organigramme présenté n'est pas satisfaisant. D'ailleurs il ne figure pas dans le rapport de gestion. Cette remarque est valable pour tous les dicastères.

Réponse de la Municipalité : Des explications sur la présentation des organigrammes ont été fournies à la Commission de gestion par le Service des ressources humaines (se référer au rapport sur la visite de la Direction Administration générale – Finances – Ressources humaines).

La Commission veut des organigrammes lisibles et correspondant à la structure de la commune dans le rapport de gestion.

Informations de Mme Myriam Romano-Malagrifa à propos du CRA

L'année 2018 au CRA s'est plutôt bien déroulée, avec un départ toutefois en décembre. Suivant une pente naturelle, accompagné d'une réflexion sur la nature de sa mission, le CRA tend à devenir une maison de quartier, un lieu ouvert à tous. Cette évolution a d'abord été sensible à la Rue du Lac, où les parents, qui avaient graduellement bien compris l'action des animateurs vis-à-vis de leurs enfants, s'étaient alors eux-mêmes impliqués dans ces actions (**voir Quartier de l'Amitié**). Le CRA a ainsi amorcé là, une sociabilisation du quartier, menant à une réflexion préparant une mue de sa vocation et l'ouverture à d'autres associations.

Les centres aérés, les camps de ski, sont maintenus. Le dernier camp de ski a fait appel à la participation active des jeunes dans son organisation, une pratique que l'on va poursuivre et développer.

Les repas du vendredi n'auront lieu plus qu'une fois par mois et il appartiendra dorénavant aux inscrits de faire les courses, le repas, la vaisselle.

L'année 2019 commence perturbée. Le responsable Jeunesse, M. Nicolas Perelyguine a démissionné ainsi que deux animateurs. Cette nouvelle donne nous oblige à revoir l'organisation du secteur Jeunesse.

Observation N° 2 : La Commission de gestion constate que la question centrale du personnel est éludée. Elle demande des informations plus précises.

Réponse de la Municipalité : La Direction a informé la Commission de gestion de la situation en 2019 du personnel du secteur Jeunesse, ceci de manière ouverte, spontanée et transparente afin que la Commission de gestion ne soit pas surprise d'apprendre que du personnel a démissionné. Les mouvements de personnel font partie de la vie d'un centre de loisirs. Cela reste néanmoins une préoccupation pour la Municipalité de trouver des candidats formant des équipes cohérentes et complémentaires afin que ce lieu de vie, d'intégration, de lien social et de rencontres fonctionne à satisfaction des usagers. Le départ du responsable du secteur Jeunesse va permettre d'analyser et de repenser le fonctionnement du secteur au sein du dicastère, avec la volonté de continuer encore plus à mutualiser les compétences et à collaborer de manière transversale. Quant aux effectifs manquants et à engager, ils le seront en fonction du résultat de l'analyse ci-dessus. Entre temps, compte tenu de la situation du manque d'effectifs, les prestations principales, telles que les centres aérés du printemps et de l'été, sont maintenues dans la mesure du possible.

La question de la Commission de gestion était pour 2018. Elle n'a pas reçu de réponse explicite pour cette année-là. Si elle apprécie les réponses données déjà pour 2019, elle reviendra l'an prochain avec la gestion du personnel au centre d'animation, ce sujet étant important. La Cogest maintient donc son observation.

M. le Président ouvre la discussion sur le maintien de l'observation N° 2.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

M. le Président, vous avez décidé une procédure pour ce point de l'ordre du jour, néanmoins, le rapport de la Commission de gestion est un important pavé qui a du poids et qui est surtout utile pour les archives et que tout le monde a lu. De ce fait, je vous propose de lire uniquement les textes en jaune, c'est-à-dire de savoir si l'observation est maintenue ou refusée et non que vous fassiez question/réponse. Je m'excuse de vous couper votre talk-show, mais je pars du principe que tout le monde a lu le rapport.

Celui-ci se base sur des analyses qui ont été faites suite à des visites de dicastère et pour les personnes qui souhaitent avoir de plus amples informations, tous les documents sont nécessaires. Donc, je vous propose de modifier la procédure et que seule la détermination finale de la Cogest soit lue pour les observations maintenues et refusées.

- **M. le Président**

Je vous remercie pour votre proposition, mais nous avons l'habitude de procéder de la sorte. Toutefois, je me remets à l'Assemblée pour savoir si cette proposition est acceptée.

- *C'est à la majorité (une abstention) que cette proposition est acceptée.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité que les membres du Conseil communal acceptent le maintien de l'observation N° 2.

Observation N° 3 : La Commission de gestion est surprise quant au texte du rapport de gestion à propos des repas du vendredi, où il est mentionné que tout va bien et on nous vante leurs mérites alors qu'on nous annonce qu'ils vont n'avoir lieu plus qu'une fois par mois. Est-ce que les bénéficiaires ont été consultés et informés ?

Réponse de la Municipalité : Les repas du vendredi ont plutôt bien fonctionné dans la formule qui était la leur, soit un travail participatif d'organisation, de réalisation et de partage d'un repas en commun ouvert au quartier, aux enfants, aux personnes âgées, aux marginaux de la Place du marché. Dans cette version, le repas et sa préparation sont des outils d'intégration, de communication et de lien social. Il permet aux personnes de sortir de l'isolement, de se rendre utiles et de se sentir valorisées.

En fin d'année, nous n'étions plus dans cette dynamique voulue au début et qui avait bien fonctionné, mais dans une situation qui a vu les usagers du début ne plus venir au détriment de personnes venant simplement s'installer, consommer un repas et repartir immédiatement après. Par ailleurs, le manque important de personnel au début de l'année 2019 a motivé l'équipe restante à revenir aux principes de base de cette prestation avec une fréquence mensuelle plutôt qu'hebdomadaire.

Les habitués ont été informés du changement, soit un repas le premier vendredi du mois, pour lequel leur participation est la bienvenue, avant, pendant et après le repas. Ainsi les achats, la préparation du repas et la mise en place se font de manière collective et ne sont plus dorénavant assumés par les animateurs exclusivement. Pour information, une tirelire est prévue en fin de repas afin que les personnes participent dans une petite mesure aux frais d'achat de nourriture.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Question à propos de l'école : Est-il possible de disposer d'une liste des classes de Renens avec le nombre d'enfants par classe, de la 1p à la 11p, à la dernière rentrée d'août 2018 ?

Réponse : La Commune n'a pas une telle liste qui est du domaine du département cantonal DFJC.

Observation N° 4 : Les enseignants et l'école de manière générale relèvent certes d'une responsabilité cantonale. La Commune est cependant responsable de tout le reste, des bâtiments, des camps de ski, des devoirs accompagnés, du parascolaire. Il est donc parfaitement regrettable que la Commune ne dispose pas du nombre d'enfants enclassés en 2018 à Renens et de leur niveau d'enclassement spécifique (naturellement sans mention du

nom des enfants). Ce d'autant plus que les autres communes vaudoises disposent toutes de ces chiffres, à l'exception visible de Renens. Pourquoi cette exception ? Comment prévoir le coût des charges scolaires sous la responsabilité des communes sans disposer de ces listes d'enclassement ?

Réponse de la Municipalité : L'organisation des prestations de compétence communale nécessite de connaître le nombre d'élèves de manière globale et non par classe, à l'exception de la planification scolaire dont la révision a lieu une fois par législature. Par ailleurs, ces informations détaillées, qui faisaient partie intégrante du rapport de gestion sous le volet Etablissements scolaires, ont été synthétisées afin d'alléger le chapitre consacré à la Direction. Les listes se trouvent en annexe.

La Commission de gestion a bien reçu les chiffres pour l'établissement Renens-Ouest ainsi que pour le secondaire et remercie les directions respectives. Toutefois, il n'en va pas de même pour Renens-Est qui n'a fourni que quelques vagues perspectives. La Cogest a l'impression que cet enclassement de Renens-Est peut présenter des surprises. Même si la compétence scolaire relève du Canton, une certaine transparence est toutefois nécessaire vis-à-vis du Conseil communal qui est également une courroie de transmission envers la population.

La Commission de gestion refuse donc la réponse et demande avec insistance que ces chiffres figurent dans les prochains rapports de gestion.

M. le Président ouvre la discussion sur le refus de l'observation N° 4.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition de refus de cette observation.

- C'est à la majorité (25 voix "pour", 8 voix "contre" et 5 abstentions) que les membres du Conseil communal refusent la réponse relative à l'observation N° 4.

Question : La culture représente combien de T(ept) à Renens ? Et combien de T(ept) sont dévolus à l'école ? En d'autres termes, la Culture coûte combien à Renens et quelles sommes sont investies dans l'école ?

Réponse : Nous tâcherons de vous donner ces chiffres.

Observation N° 5 : La Commission de gestion n'est pas satisfaite de la réponse qui ne devrait pas être compliquée à fournir. Elle attend donc les chiffres exacts.

Réponse de la Municipalité : le détail de la répartition des ETP par Section est présenté dans le tableau ci-après :

Section	Postes	ETP / Dotation ordinaire (DO)	Nombre de personnes / Hors dotation ordinaire (HDO)
Culture		9.95	11
	Gestionnaire culturelle	1	
	Coordinateur culturel	1	
Transversal aux services et pour	Équipe Salle de spectacles	4	

les locations privées et les réunions externes			
	Auxiliaires Salle de spectacles		2
	Serveuses		9
	Bibliothèque publique	3.45	
	Secrétaire	0.5	
Jeunesse	Secteur jeunesse	5.4	9
	TSP	0.8	
	Animateurs socio-culturels	3.1	
	Délégué jeunesse	1	
	Secrétaire	0.5	
	Moniteurs		9
	Ondallaz	3.3	22
	Directrice	1	
	Cuisinier	1	
	Animatrice socio-culturelle	0.8	
	Personnel entretien	0.5	
	Moniteurs		22
	Affaires scolaires	5.5	133
	Bibliothèque scolaire	3.1	
	Prestations scolaires de compétences communales	2.4	
	Devoirs accompagnés		62
	Sports scolaires facultatifs et camps		71
Sport		0.4	
	Adjoint	0.2	
	Secrétaire	0.2	
Administration Locations refuge, locaux scolaires, classes de culture et langues d'origine	Réceptionnistes, adjoint, cheffe de service	3	
Apprentis		3	
Stagiaires		3	
TOTAL HDO			175
TOTAL DO		27.55	

La Commission de gestion refuse la réponse partielle. Toutefois elle admet que la question en comporte quatre et les reprendra l'année prochaine.

Informatique - Population - Sécurité publique, le 6 mars

Question : N'existe-t-il qu'un seul fichier des habitants exploité par le contrôle des habitants ou chaque service a-t-il son propre fichier ? Nous constatons parfois des erreurs d'adressage choquantes en regard des dépenses engagées ces dernières années dans l'informatique.

Réponse : Il n'existe qu'un seul fichier d'adresses des habitants, qui inclut cependant également d'autres personnes vivant en dehors de Renens. Ces adresses sont utilisées

principalement pour la facturation ; impôt foncier, baux à loyer, parking, taxe des déchets ménagers, accueil de jour et divers. Hormis pour l'accueil de jour, la gestion de la facturation est sous la responsabilité du Service des Finances qui définit l'adresse des débiteurs. Pour l'accueil de jour, le service ECS a fourni une réponse détaillée par écrit à ce sujet.

Cependant, on ne peut pas exclure l'usage de petits fichiers de contacts dans certains services. L'adresse d'un journaliste contacté pour un événement par exemple ne sera pas enregistrée dans le fichier des habitants.

Par ailleurs, il est rappelé que la responsabilité de l'Informatique se limite à la disponibilité d'accès aux adresses et celle du service de la Population est de garantir la qualité des données en accord avec le registre cantonal des personnes.

Observation N° 6 : La Commission de gestion a déjà posé la question maintes fois et la réponse est toujours la même. Des erreurs apparaissent de manière récurrente et peuvent être gênantes. Il est vivement encouragé de mettre en place des directives ou une méthode généralisée d'utilisation de l'unique fichier central afin de limiter de telles erreurs.

Réponse de la Municipalité : Le Service informatique est le garant de l'exactitude des adresses enregistrées dans le registre communal des habitants. La Municipalité s'engage à rappeler aux services que les adresses doivent impérativement être extraites du registre communal des habitants lors de publipostage à l'attention des habitants.

La Commission de gestion accepte la réponse et espère que cette piqûre de rappel aux services porte ses fruits.

POL

Question : Qui programme les feux ?

Réponse : C'est l'entreprise qui les fournit. Cette programmation tient compte de variations journalières des flux. Nous pouvons la modifier en cas de nécessité.

Observation N° 7 : La Commission de gestion entend la réponse, mais trouve que le réglage des feux dans certains carrefours laisse à désirer surtout dans la situation des travaux actuels.

Réponse de la Municipalité : La Police de l'Ouest lausannois étudie actuellement la possibilité de relier les systèmes de commande de la signalisation à une plateforme informatique afin de pouvoir détecter les anomalies dans les plus brefs délais. Elle devrait ainsi être en mesure de réagir plus promptement lorsqu'une panne survient, ce qui est souvent le cas lorsque la signalisation lumineuse interagit mal avec les flux de la circulation.

La Commission de gestion apprécie l'effort anticipatif des pannes. Nonobstant la question portait sur le réglage des feux en cas de travaux ou de modifications des flux de circulation habituels. L'observation est donc maintenue.

M. le Président ouvre la discussion sur le maintien de l'observation N° 7.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité (21 voix "contre", 17 voix "pour" et 9 abstentions) que les membres du Conseil communal refusent le maintien de l'observation N° 7.

Enfance – Cohésion sociale

Question : Pourquoi les factures de garde d'enfants sont adressées à un seul parent, bien que les deux devraient y figurer ?

Réponse : La facturation des frais d'accueil est établie sur le logiciel Kibe, puis transférée sur le logiciel de facturation communale Nest. L'interface n'étant pas configurée pour gérer deux noms sur la facturation, il serait nécessaire de développer cette dernière en conséquence. Au-delà des coûts que cela générerait et des possibles complexités techniques engendrées par cette adaptation, il n'est pas simple de répondre à cette demande. En effet, si elle paraît légitime pour certains, ce n'est pas le cas pour tous les parents ou personnes faisant ménage commun avec un des deux parents, certains refusant de paraître sur la facture, notamment pour des raisons fiscales (personnes non mariées ou famille recomposée) ou par sensibilité personnelle.

Actuellement, le logiciel Kibe permettrait de faire figurer le nom des deux personnes composant le revenu déterminant, même s'il n'est pas le père ou la mère de l'enfant, mais à condition que cela soit fait de manière généralisée. Même si on peut imaginer un développement du logiciel Kibe permettant un traitement différencié de chaque situation selon la demande des parents, cela prendrait un temps administratif considérable puisqu'il s'agirait pour le réseau de traiter bientôt 1000 contrats en vigueur, sur lesquels il faudrait vérifier si la demande est réglementaire par rapport au contrat, en relation avec l'attestation fiscale de fin d'année. Toutes ces complications, combinées avec les risques d'erreur engendrés par l'individualisation des modes de facturation et les coûts de plusieurs développements pour atteindre l'objectif de base, font que le réseau a renoncé à répondre favorablement à cette demande.

Remarque N° 4 : La Commission de gestion regrette le manque de souplesse du programme et, par voie de conséquence, l'adressage qu'à un seul parent. Elle aurait préféré quelque chose du style « Aux parents de xxxx ou Madame et Monsieur yyyyy »

Réponse de la Municipalité : La Direction du service a bien pris note de la remarque de la Commission de gestion, et la gardera en mémoire en cas de développement du logiciel et des directives du réseau.

Question : Quels changements ont eu lieu à l'ARASOL en 2018 ?

Réponse : La Commission de gestion reçoit le rapport d'activité 2018 de l'ARASOL. L'année 2018 a été chargée et compte beaucoup de changement de personnel. Pour rétablir un équilibre et pallier un manque, un poste de RH a été créé. Il y a eu un changement de gestion des dossiers pour soulager le personnel. Finalement, accompagné de l'UCV, le comité de l'ARASOL prend le temps de redéfinir les rôles et missions.

Observation N° 8: La Commission s'étonne qu'il ait été jugé préférable d'engager un RH plutôt que renforcer l'équipe des travailleurs sociaux de terrain.

Réponse de la Municipalité : Le service ECS n'étant pas compétent pour répondre à cette observation, il est proposé qu'elle soit transmise à la commission de gestion intercommunale par le membre renanais de cette même commission.

A ce titre, les différents organes de l'ARASOL sont définis à l'article 9 de ses statuts :

- A. le Conseil intercommunal
- B. le Comité de direction
- C. la Commission de gestion

L'article 25 des statuts précise :

- La commission de gestion est composée d'un membre par commune adhérente.
- Ses membres sont issus du conseil intercommunal et élus par celui-ci au début de chaque législature, pour une durée de cinq ans.
- En cas de vacance, il est pourvu sans retard au remplacement du membre.
- Elle rapporte chaque année devant le conseil intercommunal sur les comptes et la gestion.

En complément, une explication est déjà apportée par le rapport d'activité 2018 de l'ARASOL, selon l'extrait ci-après :

« A l'instar des autres Régions d'Actions Sociales du canton, l'ARASOL a également pu accéder à l'engagement d'un Directeur adjoint supplémentaire dès septembre. Il est en charge des Ressources Humaines, à un taux de 80%, activité jusque-là réalisée au sein de la Direction.

L'apport d'une personne expérimentée, réellement disponible pour les collaborateurs et dont les connaissances et analyses ont très vite été sollicitées par la direction dans le cadre de la réorganisation du secteur administratif, a été un apport de qualité et le début d'une dynamique nouvelle appréciée. »

Pour mémoire, une visite de l'ARASOL pour la Commission de gestion est prévue à l'automne 2019.

La Commission de gestion accepte ce « dégageant en corner » et se tournera donc vers la Commission de gestion de l'ARASOL. Elle aurait apprécié d'avoir la réponse même si l'ARASOL est si loin des services communaux.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission de gestion.

- **M. Richard Neal, PSR**

Monsieur le Président,

J'aimerais juste faire changer le rapport de la Commission de gestion, concernant la dernière page « Prévisions des effectifs pour l'établissement primaire de Renens-Est ». En effet, sur ce document nous y trouvons les noms des maîtres et des maîtresses de classe. Or, selon la loi sur la protection des données, ces noms ne devraient pas y figurer. Il est interdit de signaler ces noms et demande donc que cette page soit retirée du rapport de la Commission de gestion. Merci.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Mesdames et Messieurs,

J'entends bien ce que vous dites, il est vrai que maintenant nous avançons la protection des données « à toutes les sauces ». Je suis d'accord que les noms n'y figurent pas forcément, par contre, étant donné qu'il y a une observation par rapport à cet établissement, je propose que la page y reste et que seuls les noms soient supprimés.

- **M. Richard Neal, PSR**

Je réponds volontiers à M. Jean-Marc Dupuis. Justement l'observation est due à cette page et étant donné que cette page est une prévision pour l'année scolaire 2019-2020 elle ne répondait pas à la question de la Commission de gestion qui concernait l'année 2018.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je suis très sensible à la protection des données. Effectivement, je pense que le mieux serait que les noms n'y figurent pas. Nous pourrions retirer les noms des enseignants et laisser le reste. Il me semble que cela ne serait pas incompatible avec le traitement de ce dossier.

La question de la confidentialité ayant été soulevée il n'est pas pertinent de laisser des noms dans un rapport comme celui-ci. La page peut être retirée ou modifiée et la Commission de gestion peut garder ce document pour l'année prochaine.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

Au terme de cette année, nous constatons que la gestion de notre Commune est bonne dans son ensemble et que son budget est équilibré.

La gestion est certes sous la responsabilité de la Municipalité, mais c'est aussi grâce aux Chef-f-e-s de service et leurs collaboratrices et collaborateurs, quel que soit leur poste, qu'elle peut se réaliser correctement. La Fourmi rouge tient à les remercier et à les féliciter de leur engagement.

Je me pose la question, est-ce que nos citoyennes et citoyens imaginent-ils tout le travail fourni au cours d'une année ? Je l'espère sincèrement.

En souhaitant que la prochaine année se passe aussi bien, nous espérons que de nouveaux projets puissent se réaliser pour le bien-être de toutes et tous et que Renens brille au-delà de ses frontières.

Nous n'oublions pas que nous, Conseillers communaux, nous en sommes aussi responsables. Merci de votre attention.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

Je reviens sur la demande de M. Richard Neal. Il faut juste savoir que sur le site <https://www.eduvd.ch/renens-es/vie-scolaire/personnel-etablissement/enseignants/> nous avons, pour les écoles secondaires de Renens, tous les noms des enseignants.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Municipalité.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président ouvre la discussion générale sur la gestion de la Commune.

- **M. Gérard Duperrex**, Président de la Cogest

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité pour tout ce qu'elle a fait pour la Commission de gestion ainsi que pour l'agape lors de notre visite des biens communaux et de nous avoir mis le carnotzet à disposition pour notre dernière séance. Encore un tout grand merci pour leur collaboration.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Gérard Duperrex de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Oui le rapport de la Commission de Gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2018

et donne décharge aux organes responsables.

C'EST A LA MAJORITÉ (DEUX VOIX CONTRE) QUE LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL APPROUVENT LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2018.

M. le Président remercie M. Gérard Duperrex ainsi que l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur travail puis cède la parole à M. le Syndic.

- **M. Jean-François Clément**, Syndic

Merci Mesdames et Messieurs à nouveau pour ce vote qui valide la gestion de la Ville. C'est bien évidemment un travail itératif entre, vous l'avez dit, les membres de l'Administration, mais aussi les Conseillères et Conseillers qui donnent des impulsions. Il y a une Municipalité qui y répond ou qui fait des propositions.

Continuons à travailler dans ce même état d'esprit pour le bien de la Ville, des citoyens et pour le devenir de cette Ville. Merci.

14. Rapport de commission — Postulat Frédérique Beauvois intitulé « Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues »

M. le Président prie M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Jean-Marc Dupuis**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission, chargée d'étudier cet objet, s'est réunie le 13 mai à 18 heures en salle de Municipalité.

Elle était composée des membres suivants :

Madame Muriel Rossel ainsi que Messieurs Naïm Smakiqi, Jonas Kocher, Pascal Golay, Stéphane Montabert et Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur. Les commissaires du POP étaient absents.

La délégation municipale était, elle, composée de M. Jean-François Clément et de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, accompagnés du Secrétaire municipal Michel Veyre.

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à l'initiatrice afin qu'elle détaille son postulat. Hormis le texte clair développé au Conseil communal et suite à la demande du groupe UDC de nommer une commission, les éléments suivants peuvent être relevés :

- *Les enjeux doivent être clairement présentés et transmis à la population.*
- *Un plan d'action et une feuille de route doivent être mis en place afin de détailler la manière d'y arriver.*
- *La démarche doit être participative et devrait assimiler les personnes de moins de 18 ans.*
- *Il faut envisager d'intégrer les structures de recherche telles qu'Unil et EPFL.*

La Municipalité exprime quant à elle les quelques démarches déjà entreprises et se déclare favorable à la réception de ce postulat si le Conseil le lui transmet.

C'est ensuite au tour de la Commission de s'exprimer et de débattre.

Un commissaire suppose d'organiser des ateliers en relation avec la thématique.

Un autre estime qu'une telle démarche pourrait et devrait être intégrée à la semaine européenne du développement durable.

Un troisième est lui étonné de la demande et de la forme de la présenter.

Finalement bien conscient du sort de ce postulat le scrutin est ouvert.

Au vote c'est par 5 voix pour et une abstention que la Commission propose au Conseil communal de transmettre ce postulat à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je n'avais pas prévu de revenir devant vous pour parler du réchauffement climatique, mais avec le thème de ce soir sur les Assises du climat, vous m'obligez.

Les Assises du climat ? Le nom ronflant un nouveau projet de communication pour notre Commune visant cette fois-ci à fédérer, rassembler, capter et enfin exploiter la panique climatique et si soigneusement implantée dans notre jeunesse. Cela amène à des situations ubuesques, comme ces jeunes militants en tête de cortège contre l'urgence climatique le vendredi et le dimanche dans l'avion avec tous leurs camarades et leurs professeurs pour un voyage d'études bien mérité. Peut-être sont-ils incohérents ou peut-être ont-ils déjà compris l'hypocrisie au cœur dans la prétendue lutte auprès du prétendu réchauffement climatique

prétendument d'origine humaine. Les adolescents de notre pays sont devenus d'un conformisme absolu vis-à-vis de ce que les médias et de l'instruction publique ont décidé pour eux ; ils en sont arrivés à descendre dans la rue pour scander de nouvelles restrictions à leur liberté et de nouvelles taxes à leur avenir, mais ils ne sont pas les seuls. Nous touchons là le cœur de la démarche, la raison pour laquelle tout ce cirque existe. Elle tient en quelques mots : le consentement à l'impôt.

Le Réchauffement climatique est une invention merveilleuse, fantastique même, pour faire accepter aux gens une servitude qu'ils n'auraient jamais acceptée autrement. Un concept aussi indémontrable que la température moyenne mondiale, des échéances si lointaines qu'elles sont à l'horizon de l'existence de chacun, une responsabilité diluée à l'échelle de l'espèce humaine, c'est l'excuse absolue!

Au nom de cette chimère, on sacrifie tout, on accepte tout, et on se fouette le dos.

Le plus grand crime commis par ceux qui propagent ce mensonge, en particulier auprès de la jeunesse, est sans doute de l'avoir substitué à la protection de la nature. Or, la lutte contre le réchauffement climatique, loin d'aider à préserver l'environnement, le détruit. La lutte contre le réchauffement climatique n'a que faire de la préservation de la biodiversité ou de la purification des sols. Ces objectifs ne sont pas "vendeurs" pour nos apôtres de l'apocalypse climatique.

Alors, à la place, on défigure les paysages avec des éoliennes, véritables hachoirs aériens décimant oiseaux et chauves-souris, et les routes goudronnées pour accéder aux sommets où elles sont installées. On bâtit de polluantes centrales à gaz pour suppléer aux éoliennes par manque de vent. On couvre nos toits à grands frais de panneaux solaires produits en Chine dans des conditions environnementales catastrophiques. On subventionne la mobilité électrique en fermant les yeux sur le bilan énergétique du cycle de vie des batteries...

Je n'entre même pas en matière sur le financement d'études scientifiques bidon, des marchés publics biaisés et des bourses d'échange de droit d'émission de carbone géré par des mafias - de véritables rivières d'argent détournées de la protection de la nature.

Mais je ne suis qu'un modeste Conseiller communal dans une petite ville vaudoise. Écoutons ce qu'en dit quelqu'un de plus connu, selon qui les entreprises "vertes" n'existent que sur le dos des contribuables:

« Le mouvement vert a créé des histoires qui suscitent la peur chez le public. Vous avez les médias qui sont leur caisse de résonance - des fake news - répétant à maintes reprises au monde entier que ça va tuer leurs enfants. Et ensuite vous avez les politiciens écolos qui se payent des scientifiques avec l'argent du gouvernement pour nous faire peur avec des documents d'apparence scientifique. Et puis vous avez les entreprises vertes. Et les gens qui aspirent à des rentes de situation et des entrepreneurs corrompus qui profitent de subventions massives, d'énormes déductions fiscales et de mandats gouvernementaux exigeant une fortune pour l'emploi de leur technologie. Et, bien sûr, vous avez des scientifiques avec les bonnes dispositions, tout accros qu'ils sont aux subventions gouvernementales.

Quand ils parlent du consensus de 99% [de scientifiques] autour du changement climatique, un chiffre aussi ridicule que faux, la plupart des "scientifiques" - un mot à mettre entre guillemets - qui avancent cette théorie catastrophique sont payés par l'argent public. (...) Les entreprises privées espèrent tirer quelque chose d'utile de la recherche, qui pourrait leur permettre d'obtenir de meilleurs produits et d'en tirer profit. [Mais] la plupart de ces soi-disant scientifiques ne produisent simplement que de la peur, exploitée ensuite par des politiciens pour manipuler l'esprit des gens et obtenir leur vote... »

Selon cette personne, l'abomination qui se produit aujourd'hui dans le domaine du climat est la plus grande menace pour les Lumières depuis celles proférées contre Galilée. "Rien d'autre ne s'en rapproche. C'est le pire crime contre la science dans l'histoire de la science." Car Galilée nous a fait comprendre qu'il fallait observer les événements réels, et prédire et répéter ces observations encore et encore, ce qui est le fondement même de la méthode scientifique.

Mais ici, nous "prenons le pas sur la science avec la superstition et une sorte de combinaison toxique de religion et d'idéologie politique. Il n'y a pas de vérité là-dedans. C'est un canular et une arnaque complète", conclut-il.

L'interview est disponible en anglais et en intégralité sur le site de Breitbart News. Ses positions sont aussi citées dans la presse anglaise.

Mais je n'ai pas encore précisé qui est ce mystérieux orateur ; il s'agit de M. Patrick Moore, cofondateur et ancien président de Greenpeace.

Il y a là, je pense, matière à réfléchir.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

M. Stéphane Montabert, vous êtes peut-être un simple Conseiller communal, mais je voulais juste dire que vous avez un pouvoir de nuisance qui est assez fort. Bien que l'on me dise de ne pas forcément réagir parce que cela vous fait encore plus de publicité, mais il y a tellement d'erreurs et d'énormités dans ce que vous dites. Vous faites des citations, mais ne venez pas avec vos sources, contrairement aux études que vous critiquez. Vous faites toujours ce genre d'allusion. Effectivement, notre Conseil communal est retransmis et ce que vous dites ici finalement s'insinue dans l'esprit des gens, vos arguments ne tiennent pas la route. Je n'arrive pas à savoir si c'est la chaleur ou c'est si cela est vraiment délibéré. Merci beaucoup.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Monsieur le Président,

Je remercie Mme Frédérique Beauvois d'avoir déposé ce postulat et j'encourage tous mes collègues à l'accepter et j'espère que dans la réponse de la Municipalité il sera également question d'autres choses que de l'urgence climatique qui est en lien avec le développement durable. Je vous encourage à voter « oui » et à renvoyer ce postulat à la Municipalité. Merci.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Cher M. Stéphane Montabert, vous avez tout-à-fait le droit de nier la réalité, cela relève de votre liberté la plus simple.

Mais maintenant, moi je m'interroge sur votre démarche démocratique. Vous nous imposez une Commission pour ensuite avoir un papier comme cela. Combien cela coûte au contribuable ? Pourquoi tout ce que vous dites ici ne figure-t-il pas dans le rapport de la Commission.

Ce que je vous propose c'est que la prochaine fois vous vous absteniez de demander une commission. Si l'audience d'une simple commission ne vous suffit pas pour vos élucubrations alors je vous propose de vous abstenir d'en nommer une ce qui nous permettra et au contribuable de Renens qui nous regarde aujourd'hui d'économiser CHF 610.- pour une page A4 comme celle-ci. Je vous remercie.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Nous parlons de réchauffement climatique. Cela c'était il y a 15 ans. Cela fait plaisir de voir que les anciennes sources sont encore lues, car j'aime vraiment beaucoup l'histoire. A présent, nous parlons de dérèglement climatique. Sur Terre nous ne sommes pas comme dans un four. Dans un four, on tourne le bouton, il chauffe, on tourne le bouton dans l'autre sens, il refroidit. La Terre est un système complexe où on ne va pas juste voir un réchauffement climatique et la banquise qui fond et les ours polaires qui meurent. Donc, ce serait intéressant d'avoir un tout petit peu de conscience scientifique quand on parle d'enjeux, tels que les dérèglements climatiques, d'immigration, des catastrophes écologiques, des catastrophes migratoires... Je trouve personnellement votre approche un tout petit peu simpliste et je pense qu'il serait intéressant d'élever un tout petit peu le débat. C'est pourquoi je soutiendrai ce postulat.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Le pupitre est là pour le débat et le débat a lieu, donc il n'y a pas à s'en plaindre. Je voudrais dire à Mme Frédérique Beauvois que demander un renvoi en commission est de ma responsabilité en tant que Chef de groupe et il serait malencontreux de focaliser toute votre hargne sur ma seule personne.

Quant à Mme Nicole Divorne, que je remercie pour son intervention, je me permets de surenchérir en disant qu'effectivement il est très important d'aller vérifier les sources, c'est pour cela que tout ce que je peux mentionner dans mon intervention est convenablement sourcé.

Enfin, il me semble que j'ai déjà tenu le micro pendant déjà assez longtemps, et donc ceux qui veulent en savoir plus, y compris les sources et les informations que je donne, sont invités à lire ce billet lorsqu'il sera publié sur mon blog sur le site du 24Heures avec tous les liens qui vous permettront de voir tous les détails de ce que j'avance. Je vous remercie.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais juste faire une petite remarque. Si les deux représentants de la Fourmi rouge n'ont pas siégé lors de cette Commission, ce n'est pas parce qu'ils préféreraient aller à la plage ; le groupe n'était pas représenté, car nous savions où cela mènerait. Nous sommes les premiers à essayer de comprendre et de lutter contre ce dérèglement climatique, mais nous savions que cette Commission ne servirait qu'à quelque chose que nous n'aimons pas.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet aux membres du Conseil communal la prise en considération du postulat et sa transmission à la Municipalité pour étude et rapport.

<p>C'EST A LA MAJORITÉ (6 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT</p>
--

M. le Président remercie M. Jean-Marc Dupuis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Rapport de commission – Préavis N° 45-2019 - Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Verena Berseth et consorts intitulé « Renens "Zone Hors TiSA": que ça se voie! »

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président-rapporteur de la Commission

La commission s'est réunie le 4 juin 2019 à 19h00 en Salle de Municipalité.

Elle était composée de Mme Laurence Plattner ainsi que de MM. Gérard Duperrex, Ali Korkmaz, Mehmet Korkmaz, Rachid Taaroufi, Reza Safai, Vito Vita et Pascal Golay, Président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Jean-François Clément, Syndic et M. Michel Veyre, Secrétaire municipal.

Mme Verena Berseth, postulante a été invitée à participer à cette commission.

Afin de répondre au vœu de la postulante de montrer à la population renanaise la position de la Municipalité dans son opposition à l'Accord sur le Commerce des Services (ACS) ou en anglais Trade in Services Agreement (TiSA), la Municipalité donne trois propositions :

Premièrement un article dans le Carrefour Info afin de toucher un maximum de citoyens, d'informer sur ce qu'est l'ACS/TiSA et de rappeler que la Municipalité s'oppose à tout démantèlement du service public.

Deuxièmement, la création de dépliants qui seront disponibles dans les diverses administrations de la Ville, soit le Greffe, Secrétariat municipal, Service de la population, Centre Technique Communal, Enfance - Cohésion sociale et Culture – Jeunesse -Affaires scolaires - Sport.

Le coût de ces dépliants ne devrait pas excéder CHF 4'000.- et pourrait être actualisés selon les évolutions des négociations.

Enfin troisièmement, sur le même ordre d'idée, la brochure « Bienvenue à Renens » pourrait être adaptée avec une page dédiée aux tenants et aboutissants de l'ACS/TiSA.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, très peu d'informations concrètes sont disponibles sur ACS/TiSA, que ce soit de la part des USA ou de l'Europe. Les négociations restent secrètes, mais il faut toutefois savoir que les pourparlers sont pour l'instant au point mort, le dernier ayant eu lieu en novembre 2016.

En l'état, la postulante comprend et rejoint les propositions de la Municipalité. La demande est déjà ancienne et il est bon qu'il y ait un certain suivi.

Questions

Y'a-t-il déjà une réflexion sur ce qui va être publié ?

- *Oui, des prémisses de textes sont déjà élaborées. L'idée de défense du service public doit être défendue du point de vue de la municipalité.*

Les enjeux seront-ils pris en compte dans la communication ?

- *Bien entendu. C'est d'ailleurs le but d'une publication par rapport à une simple banderole qui ne donne qu'une position sans développement.*

Qu'en pensent les autorités ?

- *La Municipalité est clairement attachée à un service public de qualité et répondre ainsi aux besoins de la population. Cela s'inscrit dans les mêmes engagements que notamment le Label « Fair Trade Town » en faveur du commerce équitable, de l'utilisation efficace de l'énergie avec « Cité de l'énergie » ou encore de la santé avec le label « Commune en santé ». Il est clair que la Municipalité supporte clairement cette prise de position.*

Romainmôtier, ville pionnière anti ACS/TISA, a pris contact avec Berne. Connaissons-nous les réponses données ?

- *Non, pas du tout, mais un contact peut être entrepris.*

Si TiSA devait tout de même être mise en place, quelle serait la réaction de la Municipalité ?

- *Comme déjà dit, la Municipalité fera tout son possible pour garder un service public performant. Toutefois, elle n'a pas la possibilité d'aller contre une injonction de droit supérieur, ce qui est tout de même peu probable.*

Est-ce que le District a été sondé sur ce sujet ?

- *Non, pas pour l'instant.*

Délibération de la commission

La Commission estime qu'avec une connaissance des enjeux, la population peut se donner un avis sur le pourquoi et les impacts de l'ACS/TISA. Le fait de faire connaître le point de vue de la Municipalité permet aussi à la population de se positionner. En ce sens, la Commission dans son ensemble suit la décision de la Municipalité de faire de Renens une zone hors TISA et de le faire savoir.

Elle estime également que ce genre de réflexion devrait remonter au niveau du Canton, voire de la Confédération.

Détermination de la commission

C'est l'unanimité de la commission que les conclusions du préavis sont acceptées.

Informations complémentaires sur ACS/TISA:

- *Wikipedia: https://fr.wikipedia.org/wiki/accord_sur_le_commerce_des_services*
- *SECO: https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Internationaler_Handel_mit_Dienstleistungen/TISA.html*
- *Syndicas: <https://www.unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/international/stop-tisa>*

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Mesdames, Messieurs,

Je tiens d'abord à remercier la Municipalité pour sa réponse, même si elle n'a pas pris toutes mes suggestions en compte. Mais je peux comprendre que c'est difficile de faire des banderoles et des drapeaux où il est mentionné « Renens, Commune hors-TISA » parce que les gens ne comprendraient pas. Cela mérite un peu plus d'explications.

Je remercie vivement la Municipalité de mettre à disposition des dépliants qui seront disposés aux endroits où les gens attendent, comme au SPOP ou dans d'autres services, où les citoyens, au lieu de s'ennuyer, liront ce qu'est la situation TISA et la position de notre Commune. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 45-2019 de la Municipalité du 6 mai 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Verena Berseth et consorts intitulé « Renens "Zone Hors TISA" : que ça se voie! ».

C'EST A LA MAJORITÉ (2 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 45-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

16. Rapport de commission – Préavis N° 46-2019 – Renouvellement et extension aux nouvelles conditions du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la SCHR - avenue des Paudex 10-12, parcelle N° 250 - Demande de remaniement parcellaire de 636 m2 de la parcelle communale N° 252 à la parcelle communale N° 250

M. le Président prie Mme Frédérique Beauvois, Présidente-rapporteuse de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Frédérique Beauvois**, Présidente-rapporteuse de la Commission

La commission s'est réunie le lundi 27 mai 2019 à 20h00 au CTC. La séance s'est close à 22h00.

Elle était composée de Verena Berseth, Alain de Col, Jean-Marc Dupuis, Jonas Kocher, Ali Korkmaz, Mehmet Korkmaz, Francesco Munafo et Frédérique Beauvois, présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par Jean-François Clément, Didier Divorne et Antoine Perret, chef de service du Bâtiments-Domains-Logement-Cultes.

Christian Widmer du Conseil d'administration de la SCHR a été invité à participer à cette commission.

Présentation par la Municipalité

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à la Municipalité. J.-F. Clément souligne qu'il s'agit d'un préavis important, qui témoigne d'une collaboration étroite et remarquable entre plusieurs dicastères de la Ville et la Société coopérative d'habitation de Renens (SCHR). Cette société offre des loyers abordables aux gens qui en ont besoin. A Renens, 5% des habitants vivent dans un bâtiment de la SCHR. Pouvoir disposer d'un appartement, que l'on peut assumer sur le long terme sans menace d'augmentation de loyer due à la spéculation, est un élément fondamental et c'est la raison pour laquelle Renens met à disposition de la SCHR des terrains qui lui appartiennent. Ce projet prévoit de remplacer des bâtiments qui

doivent être démolis du fait qu'ils ne sont plus aux normes en raison de leur vétusté.

D. Divorne relève qu'il s'agit de la prolongation d'un DDP existant, avec préservation de la maison actuellement occupée par l'Association des Familles du Quart Monde (AFQM). Après consultation, cette association a signifié son désir de rester en ses murs actuels. La parcelle où se trouve l'AFQM a été intégrée au projet, qui consiste en la construction de trois bâtiments articulés autour d'une cage d'escalier commune. Les prix seront échelonnés sur le temps, la redevance augmentant au fur et à mesure des années. Deux municipaux renanais siègent au comité d'administration de la SCHR, composé de neuf membres.

A. Perret met en avant l'étroite collaboration avec la SCHR, qui a travaillé à livre ouvert. Le résultat est un équilibre entre le coût de construction et des loyers abordables. La SCHR a même été plus loin dans la qualité architecturale. La finesse est visible même dans les 3,5 pièces à surfaces modulables et – par conséquent – à prix modulables. A. Perret souligne la qualité de la construction de ce qui est proposé sans majoration des loyers.

C. Widmer est l'ancien président de la SCHR, des années 2000 à 2012. Les vieux bâtiments des Paudex ont été construits en « préfa » par une société qui a disparu. Toutes les études ont montré que des travaux de transformation étaient vains et qu'une reconstruction était nécessaire.

Questions des commissaires

Un commissaire regrette qu'on détruise des bâtiments de 60 ans et que les loyers futurs prévus dans le préavis soient si hauts, même s'il reconnaît que les prix actuels de location sont généralement très élevés.

- *R. de D. Divorne. Les loyers restent contrôlés dans le cadre de la LLA (Logements à loyer abordable).*
- *R. de A. Perret. Ces loyers peuvent paraître chers, mais sont facilement de CHF 800.- inférieurs aux prix des appartements standards dans la région. De plus, les surfaces extérieures aménagées sont très généreuses.*

Un commissaire s'inquiète pour l'AFQM. Il souligne que si cette association désire rester dans la maison qu'elle occupe actuellement, il est important d'en rediscuter avec elle chaque fois qu'il y aura des transformations ou des reconstructions.

- *R. de J.-F. Clément. Dès l'ouverture du projet, la Municipalité est allée discuter avec l'AFQM et lui a proposé de lui soumettre ses desiderata au cours d'une série de rencontres. Il en a résulté que l'AFQM était attachée à ce lieu et ne désirait pas davantage d'espace.*
- *R. de C. Widmer. La SCHR a toujours eu de bonnes relations avec l'AFQM et aurait pris en charge les locaux dont aurait eu besoin cette association, qui cependant n'en a pas voulu.*
- *R. de A. Perret. La parcelle occupée par l'AFQM sera limitée par le projet. Cela aura comme conséquence qu'on ne pourra pas en faire grand-chose par la suite, ce qui protège de facto l'AFQM.*

Un commissaire regrette que des arbres soient arrachés. Va-t-on en remettre d'autres? Qu'en est-il des places de jeux?

- *R. de C. Widmer. Les arbres existants seront majoritairement préservés. On remplacera ceux qui sont malades ou qui seront abîmés par les travaux, avec des essences dictées par la Commune. Il faudra reconsidérer ce qu'on fera de l'actuelle place de jeux, qui a vu passer trois générations d'enfants et qui est très vétuste. Au moment donné, le projet sera soumis à un paysagiste, puis discuté avec la Municipalité et les spécialistes du CTC. C. Widmer donne l'exemple de la place de jeux des Biondes qui donne satisfaction à tout le monde. Toutes les garanties sont présentes pour que ça se passe bien cette fois encore.*

Un commissaire désire des détails sur la conclusion du préavis p. 12 ?

- *R. de D. Divorve. La notaire consultée à ce propos a explicité tout le point 5.6. La Municipalité sera obligée de respecter ce que contient le préavis. Les chiffres 5 et 6 de l'actuel préavis constituent le futur DDP. Le projet ne sera pas modifié en cours de route.*
- *R. de C. Widmer. La SCHR a tout intérêt, pour des raisons économiques, à faire le projet comme présenté et à ne pas faire moins d'appartements par exemple.*

Un commissaire aimerait disposer des statuts de la SCHR et regrette qu'ils ne soient pas annexés au préavis.

- *R. de C. Widmer. Les statuts sont disponibles et peuvent être consultés. Toutes les conditions y sont spécifiées. La part sociale pour être coopérant est de CHF 300.-. Il existe trois types de parts sociales dans une coopérative. 1. Les parts de base. Il faut une part sociale de base pour être sociétaire. 2. Les parts au logement pérennes. Chaque locataire doit posséder des parts au logement en rapport du nombre de pièces de son appartement. Ce sont des parts pérennes, le locataire suivant devant en assumer le coût à son tour. 3. Les parts volatiles. Il s'agit des parts possédées par des investisseurs qui décident d'investir dans la SCHR par conviction et qui ne sont pas locataires. Les parts sociales remplacent et fonctionnent comme une garantie de loyer. La SCHR rémunère les parts sociales selon ses moyens et la volonté des coopérateurs. C. Widmer rappelle que la Municipalité est représentée au conseil d'administration et au conseil de direction. Il souligne qu'il s'agit d'une société d'utilité publique. Il ajoute que sur 1115 coopérateurs, 780 sont des locataires de la SCHR (locaux commerciaux inclus).*

Un commissaire souhaite connaître les critères d'attribution des appartements à loyer abordable destinés à la classe moyenne (voir p. 6 du préavis).

- *R. de J.-F. Clément. Dans ce préavis, on ne se préoccupe que du DDP, qui est un contrat de mise en location d'un terrain de la Commune. La SCHR a un règlement d'attribution qui se base sur les statuts de la SCHR et sur la loi des logements d'utilité publique (LUP). Concernant ce DDP, la Commune avait trois options. La première était de reprendre ce terrain et d'y construire elle-même, option inenvisageable actuellement pour Renens. La deuxième était de vendre ou de louer cette parcelle à une entreprise privée qui aurait construit des appartements aux prix du marché. La troisième alternative était de continuer la collaboration avec la SCHR, qui proposera des logements à loyer abordable (LLA).*

Les frais de notaire seront à la charge de qui?

- *R. de C. Widmer. Les frais de notaire seront à la charge du bénéficiaire du DDP, soit la SCHR. La SCRH paie des droits fonciers et les nouveaux bâtiments seront davantage taxés que les existants, ce qui est tout bénéfice pour la Commune. Il rappelle qu'un Renonais sur 20 habite dans un bâtiment de la SCHR.*

Délibération de la commission

Un commissaire met en exergue l'excellente collaboration entre la Commune et la SCHR. Pour les arbres actuellement sur le site, ils ne vivent qu'une soixantaine d'années en ville. De plus, des voyous ayant taillé les arbres, ils ne sont plus en santé. La parcelle sera complétée pour être davantage arborisée. Un mandat avec un paysagiste fait partie intégrante du projet.

50-60% des locataires actuels désirent revenir une fois les travaux terminés. Ces locataires ont été consultés sur le projet dans une démarche participative. Des groupes d'étude ont été auditionnés par les architectes, quant aux aménagements extérieurs (buanderies, balcons, terrasses, etc.). L'avis de ceux qui vivent dans ces bâtiments a été pris en considération par

la SCHR. Les locataires qui doivent être relogés seront prioritaires dans l'attribution d'autres appartements de la SCHR. Les logements actuels n'étant plus habitables, la SCHR n'avait pas d'autre choix que de tout refaire. Ce même commissaire rappelle que la SCHR est d'utilité publique et ne fait pas d'argent. Grâce à ce nouveau projet, la Commune va toucher 17 millions en 99 ans.

Un commissaire souligne qu'il s'agit d'un très bon projet, mais que le préavis a été mal fait par le CTC, regrettant l'absence en annexe des statuts de la SCHR.

Un commissaire met en avant qu'il est important de prévoir des appartements pour la classe moyenne. Certains gagnent juste un peu trop pour bénéficier d'appartements subventionnés, mais pas assez pour se loger dans un marché immobilier avec des prix exorbitants. Il est essentiel de répondre aux besoins de cette population également. En outre, les prix qui seront proposés ne sont guère supérieurs à ceux des appartements subventionnés. Ce même commissaire remarque qu'il s'agit d'un projet bien ficelé, très détaillé, comprenant un budget et un calendrier précis. Il estime bénéfique que les futurs appartements soient modulables, répondant aux besoins des parents séparés désireux d'accueillir leurs enfants dans de bonnes conditions (avec une chambre pour eux), tout en n'ayant pas forcément les moyens de payer un trois pièces standard. Ce commissaire apprécie l'augmentation du parc immobilier (de 64 à 86 appartements) au bénéfice de personnes qui n'ont pas forcément les moyens de se loger sur le marché libre, ceci plus particulièrement en période de pénurie comme c'est le cas actuellement. Il juge appréciable également que la Ville n'ait rien à déboursier. Finalement, le commissaire relève qu'il est précieux que la SCHR ait opté pour des appartements aux normes Minergie P, occasionnant des charges moindres pour le locataire. Il insiste sur le fait qu'il n'est plus acceptable aujourd'hui de ne pas construire « écologique » et estime louable que cette préoccupation ait également été celle de la SCHR.

Détermination de la commission

La Commission, avec deux abstentions, propose d'accepter les conclusions du préavis N° 46-2019.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Monsieur le Président,

En complément du rapport, j'avais demandé, lors de la séance de commission ad-hoc, les statuts de la SCHR. Il s'avère que nous sommes aujourd'hui sur le point de voter ce préavis et que nous n'avons toujours pas eu accès aux statuts de la SCHR. Heureusement ceux-ci sont disponibles en ligne, mais je trouve dommage que lorsque nous demandons des documents en Commission, il ne soit pas possible de nous les transmettre.

De plus, ce renouvellement et extension en faveur de la SCHR est pour moi un super projet. J'hésite même à aller m'inscrire pour prendre des parts. En revanche, la qualité du préavis laissait vraiment à désirer et nous sommes vraiment déçus d'avoir un préavis où il faut chercher les informations, aller au Registre du commerce, etc... et que lorsque nous posons des questions, nous n'avons pas accès à ces documents et réponses. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Frédérique Beauvois de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 46-2019 de la Municipalité du 29 avril 2019,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à procéder à un remaniement parcellaire de 636 m² de la parcelle N° 252 à la parcelle N° 250, propriétés de la Commune de Renens. Après ce remaniement, la parcelle N° 250 passera de 6'664 m² à 7'300 m² et la parcelle N° 252 passera de 1'122 m² à 486 m².

AUTORISE la Municipalité à renouveler, dès le 21 novembre 2021 et pour une durée de 99 ans, le droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle No 250 d'une superficie de 7'300 m² après remaniement parcellaire en faveur de la Société coopérative d'Habitation de Renens et agglomération (SCHR) aux conditions figurant dans le présent préavis.

PREND ACTE que soient portés aux budgets 2021 et suivants, les revenus modifiés liés au renouvellement de la rente DDP de la parcelle communale N° 250, tels que décrits au chapitre 6 des incidences financières.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 46-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Frédérique Beauvois ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et avant de passer au point suivant de l'ordre du jour cède la parole à M. le Syndic.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour ce vote aussi extrêmement important pour la proposition qui est faite par la SCHR de créer des logements à des prix abordables et pour renouveler ce quartier.

S'agissant de la remarque liée aux statuts, je la prends pour moi, et je ferai différemment la prochaine fois. Par contre, je n'abonde pas dans votre sens quand vous dites que le préavis est mal rédigé. Ce préavis a été rédigé en partenariat étroit avec la SCHR. Quelques personnes ont dû rentrer de vacances pour nous faire des estimations financières et autre. Par contre je vous entends volontiers à l'issue de la séance pour me mentionner les quelques points que nous pourrions améliorer dans ce préavis. L'essentiel est toutefois là. Je crois que la SCHR avait des délais pour obtenir quelques emprunts. Nous sommes dans le timing et parfois il faut accélérer, ce que nous avons fait, je crois.

Ce vote est un signal très positif pour ce projet et la SCHR, merci à vous.

- **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je vais d'abord déclarer mes intérêts, je suis le Président de la SCHR.

Au nom de la SCHR, je vous remercie de la confiance que vous nous avez témoignée. Je salue aussi l'excellente collaboration trouvée avec la Municipalité, nous étions dans le contexte d'une Commune qui loue du terrain à une société coopérative dont les statuts se basent sur le code des obligations, et ce pour reposer le cadre juridique.

M. Jonas Kocher, nous allons augmenter notre capital social pour pouvoir construire ces bâtiments qui seront notamment « Minergie P » et nous ferons une information à la population sur ceci, mais je peux déjà vous inviter à souscrire des parts sociales.

17. Rapport de commission – Préavis 47–2019 - Edification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls – Octroi d'une servitude de superficie à la Fondation de la Ferme des Tilleuls

M. le Président prie M. Silvio Torriani, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Silvio Torriani**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission s'est réunie le mardi 28 mai 2019 à 20h00 en salle de Municipalité.

Elle était composée des commissaires suivants : M. Silvio Torriani, Président-rapporteur, Mme Nicole Divorne et de Messieurs Gérard Duperrex, Jean-Marc Dupuis, Pascal Golay, Jonas Kocher, Richard Neal et Laurent Voisard.

La Municipalité était représentée par M. Jean-François Clément, Syndic, Mme Myriam Romano-Malagrifa et M. Didier Divorne, Municipaux, accompagnés de M. Antoine Perret, Chef de service, ainsi que de M. Michel Veyre, Secrétaire municipal.

La Fondation de la Ferme des Tilleuls était représentée par Mme Marianne Huguenin, Présidente, ainsi que de Mme Chantal Bellon, Directrice.

M. Silvio Torriani salue les participants et présente les invités. Il nous indique le déroulement de la séance puis donne la parole à M. le Syndic.

M. Jean-François Clément rappelle que ce projet tient à cœur tant de la Municipalité actuelle et que de la précédente. Il nous décrit le contexte de dépôt du présent préavis, notamment le retrait du préavis N° 38-2018 lors du Conseil communal du 12 décembre 2018. M. Clément fait la liste des investissements déjà mis en œuvre par la Commune et la volonté affirmée de Mme Jacqui de ne pas disperser son œuvre et de l'édifier dans l'enceinte de la Ferme des Tilleuls. Il termine en nous informant que la Municipalité est unanime derrière ce préavis.

La parole est ensuite donnée à Mme Marianne Huguenin.

Mme Huguenin informe la Commission sur les derniers événements concernant la Fondation de la Ferme des Tilleuls. En premier lieu, une exposition consacrée à l'artiste du Colossal s'est tenue dans les locaux de la Fondation et elle a permis d'exposer une partie de l'œuvre. Cette exposition a obtenu un franc succès de participation et elle a permis de créer des contacts avec la population de Renens ainsi qu'avec des personnalités tant du monde politique, culturel, qu'économique.

Deuxièmement, un partenariat avec Mobicel' a été établi. Cela permettra à 6 jeunes en réinsertion d'œuvrer à l'édification du Colossal.

Troisièmement, aucune opposition n'a été formulée lors de la mise à l'enquête en vue de l'édification du Colossal.

Enfin, Mme Huguenin nous informe que la recherche de fonds se poursuit et que l'acceptation du présent préavis ne pourra que la renforcer. L'octroi du droit de superficie par la Commune sera un élément important et concret à mettre en avant dans la recherche de

fonds. Dans ce cadre, une nouvelle piste s'est ouverte avec le Fond pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL).

Mme Huguenin conclut en nous informant que la Fondation est en contact constant avec l'artiste et qu'elle suit avec intérêt la notoriété croissante de Danielle Jacqui en France.

La parole est ensuite donnée à Mme Chantal Bellon.

Mme Chantal Bellon aborde l'aspect budgétaire qui a été retravaillé. Sur les CHF 2'300'000.- envisagés, CHF 400'000.- ont déjà été trouvés ou investis. Elle nous informe que, dans le courant de 2020, deux modules vont être édifiés si les conclusions du préavis sont acceptées. Cette démarche concrète sera soutenue par une large communication envers la population et sera un signe fort pour les éventuels sponsors.

Monsieur Didier Divorne, Municipal de Bâtiments – Domaines - Logement-Cultes, prend la parole. Il réexpose les tenants et aboutissants de la constitution du droit de superficie. Il souligne l'importance de la pérennité de ce droit de superficie entre la Fondation et la Commune, indépendamment des personnes responsables de ce dossier dans le futur.

Enfin, la parole est donnée à Mme la Municipale Myriam Romano-Malagrifa en charge du dicastère Culture – Jeunesse - Affaires scolaires - Sport. Elle réaffirme le très fort engagement de la Commune sur le terrain culturel. Mme Myriam Romano-Malagrifa rappelle les étapes principales de la création de la Fondation de la Ferme des Tilleuls et de l'engagement de la Commune dans toutes ces étapes, notamment de la venue du Colossal à Renens. Elle insiste sur l'intérêt que représente la venue de cette œuvre pour tout l'Ouest lausannois, voire pour tout le Canton.

Suite à ces interventions, quelques questions sont posées par les commissaires :

Qu'en est-il du droit de réméré exigé par les CFF ?

- L'édification du Colossal ne fera que renforcer le but culturel et non lucratif de l'utilisation de ce terrain. De plus, l'acceptation des conclusions de ce préavis ne fait qu'asseoir l'utilité publique de ce projet sur une durée de 99 ans. Il est à relever que les contacts avec la direction des CFF sont bons et que celle-ci voit d'un très bon œil le projet en devenir.

Au point 2 de l'annexe du présent préavis, on nous informe que le Colossal est indivisible, mais que 2 totems sont donnés au musée de l'Art brut. Vont-ils manquer dans l'ORGANUGAMME II ?

- Ce don a été voulu par l'artiste, Mme Jacqui. Il figure dans le contrat qui lie l'artiste à la Fondation. Ceci permet une collaboration artistique entre ces deux institutions et ne pourra que renforcer la visibilité de la Ferme des Tilleuls au-delà des frontières communales.

Quelle est la signification du refus par la Commune d'octroyer un droit de superficie du second degré ?

- Dans ce contexte, un droit de superficie en cascade ne peut pas être utilisé par la superficière.

Un commissaire demande ce qui va se passer après l'éventuelle acceptation des conclusions de ce préavis ?

- L'étape suivante sera la signature chez le notaire de la constitution de droit de superficie entre les deux partenaires.

Mme Romano-Malagrifa affirme que la Ville va alors activer son réseau pour favoriser la participation à ce projet des écoles, du gymnase et d'autres structures communales.

Combien de temps faudra-t-il attendre entre la signature de l'acte notarié et le montage de l'œuvre ?

- *Mme Bellon nous informe que suite à la reprise par l'ORIF de la restauration sur le site de la Ferme des Tilleuls, l'hiver prochain sera consacré à la réalisation d'une cuisine professionnelle.*

Ainsi, on prévoit à la mi-2020 le montage des deux premiers modules de l'œuvre. L'artiste sera présente lors des travaux et habitera dans l'annexe. Mme Jacqui sera fortement impliquée dans l'édification de cette œuvre qui n'est pas un objet statique, mais une réalité évolutive dans le temps.

Comment l'édification de l'œuvre, notamment son montage, va-t-elle évoluer dans le temps ? Selon les financements trouvés ?

- *Mme Huguenin informe la Commission qu'une recherche très large de fonds parmi la population, des sponsors, par souscription et par tout autre moyen devrait permettre que l'édification se fasse de façon suivie et dans un laps de temps raisonnable (2-3 ans).*

Le Président remercie la Municipalité et les invités pour leur contribution.

Débats de la Commission à huis clos

Un commissaire relève que ce qui a été mis à l'enquête doit être réalisé tel quel.

De plus, la Commission rappelle que l'œuvre de Mme Danielle Jacqui a été donnée par contrat à la Fondation de la Ferme des Tilleuls et qu'il n'appartient pas à la Commune de modifier les modalités et l'emplacement de son édification. Finalement, en acceptant les conclusions du préavis, le Conseil communal apporte l'élément déclencheur pour l'édification du Colossal. En votant non, cette édification ne sera tout simplement pas possible.

C'est à l'unanimité que la Commission accepte les conclusions de ce préavis et recommande aux membres du Conseil communal d'en faire de même.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Bonsoir,

Le PLR se félicite que la Municipalité ait finalement repris l'amendement que nous avons déposé en décembre sur le préavis N° 38-2018.

Vous remarquerez qu'on aurait pu gagner 6 mois et une commission en l'acceptant quand nous l'avions déposé, mais la politique étant ce qu'elle est : il faut prendre son temps !

Donc vous l'aurez compris, le groupe PLR vous enjoint bien évidemment à accepter les conclusions de ce préavis.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Beaucoup d'eau a coulé sur ce sujet et beaucoup de discussions ont eu lieu par rapport à cette œuvre et la façon d'amorcer la pompe pour obtenir des financements privés, etc...

Et enfin bref, je vous fais le résumé : le groupe UDC dépose un amendement, soit de supprimer la phrase « VALIDE le projet d'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II

sur le site de La Ferme des Tilleuls. ». Nous demandons également une suspension de séance de 10 minutes afin que les membres de cette Assemblée puissent en discuter.

M. le Président soumet à l'Assemblée la demande de suspension de séance.

La suspension de séance étant refusée, M. le Président annonce que la discussion est toujours ouverte.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La dernière fois que la Ferme des Tilleuls a été inscrite à l'ordre du jour, j'ai essayé d'apporter quelques idées pour faire mieux connaître cette Ferme à la population. Il s'en est suivi une suspension de séance et la Municipalité a retiré le préavis.

Je lis avec satisfaction dans le rapport qu'une large communication sera mise en place envers la population de Renens.

Je pense que nous octroyons encore un grand cadeau à cette fondation, si ce préavis est accepté. Jusqu'à maintenant j'avais l'impression que cette fondation était une sorte de club. Lors du dernier Conseil, cela a été confirmé par la Municipalité en nous répondant que La Ferme des Tilleuls est une fondation et que nous n'avons plus à nous en mêler, nous les Conseillers communaux. Personnellement, je me sens un peu « blousée », si vous acceptez ce terme.

Mais je poserai encore une question : J'aimerais que l'on me précise qui prendra en charge financièrement l'installation de la future cuisine de l'ORIF – organisation d'intégration et de formation des jeunes – c'est qui est une bonne chose en soit.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Je rappelle que voter sur cet amendement ne veut pas dire que nous ne voulons pas l'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II, simplement que nous ne manifestons pas la volonté d'installer cette œuvre dans cette forme, sous ce financement, en ce moment. Mais comme nous sommes au pied du mur et que c'est là où le maçon se voit, je demande à ce que le vote pour cet amendement soit nominal. Merci.

Avant de soumettre au vote l'amendement proposé, M. le Président cède la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, la Municipalité est revenue avec un projet reformaté parce que nous croyons vraiment à l'indispensable nécessité d'édifier cette œuvre à Renens et afin de respecter tous les termes des accords du contrat ainsi que pour respecter la volonté de Mme Danielle Jacqui, seule une édification sur le site de la Ferme des Tilleuls est possible.

L'autre difficulté que M. Stéphane Montabert amène dans sa proposition c'est de l'édifier au centre d'un établissement scolaire. Comme vous le savez, un établissement scolaire demande que les espaces internes soient réservés aux écoles durant la journée pendant que les enfants sont en classe. Cela veut dire que nous réduirions la visibilité de cette œuvre à

quelques soirées et quelques week-ends ce qui est clairement totalement incompatible avec notre volonté de tenir tous nos engagements face à Mme Danielle Jacqui, qui est notamment de respecter sa volonté de l'ériger près de La Ferme des Tilleuls. Elle a fait des travaux avec un architecte dédié à cela, ce sont de longs travaux en amont.

Il y a aussi une temporalité ; votre accord ce soir nous donnera l'occasion de débiter tôt. Le remettre dans un futur projet à long terme est clairement une mesure qui est de nature à « tuer » ce projet auquel nous tenons, ce projet que nous voulons et nous vous invitons bien évidemment à suivre cette deuxième version d'une posture municipale.

Nous avons entendu, je crois, tous les groupes. M. Pascal Golay l'a dit, nous avons redimensionné les éléments financiers, nous avons repris des contacts avec les personnes qui s'étaient opposées à ce projet, maintenant nous sommes prêts et nous vous invitons à tenir cet objet sur le site de La Ferme des Tilleuls.

Nous vous avons répondu aussi sur le fait qu'il fallait rendre visible l'édification, qu'il fallait associer la population et les écoles. Tout est dans le document que vous avez maintenant sous les yeux. Nous vous invitons à tenir et à ne pas changer de cap.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais vous lire quelques extraits d'échanges de courriels que nous avons eus avec Mme Danielle Jacqui parce qu'évidemment elle a entendu qu'il y avait des velléités à déplacer son œuvre de l'endroit qu'elle souhaite.

Elle dit : « Bien sûr si je dois plaider ma cause. Je puis le faire! Mais plus important est le fait de vous demander de plaider vous-même votre propre cause: à savoir que l'implantation jusque-là choisie est spectaculairement bonne, non seulement pour l'œuvre de l'artiste... Clairement, je ne désire pas que le projet soit déplacé. Ne me faites pas pleurer, je vous aime. ». Ce message est adressé au Conseil communal.

Dans un autre moment elle dit : « Et j'ai déjà exprimé l'idée que le site choisi et l'emplacement sur site décidé me conviennent parfaitement, convient à mes ambitions artistiques au bout de cinquante ans de création ininterrompue et convient au retentissement supposé et pour moi-même, mais surtout je le crois fermement pour la Ville... »

Et puis j'aimerais répondre à Mme Verena Berseth ; La Fondation de La Ferme des Tilleuls n'est pas un club privé. Vous êtes invitée à venir, vous aussi, retrousser vos manches, comme le font les membres du Conseil de Fondation depuis 9 ans déjà, au moment où naissait ce projet. Et je suis sûre qu'en venant, vous vous rendrez compte de tout le travail et tout l'investissement qu'il y a.

Maintenant, pour répondre à votre question concernant l'ORIF. L'ORIF a répondu à l'appel d'offre pour le Café et l'a emporté sur les cinq dossiers reçus et l'investissement sera complètement à charge de l'ORIF. J'espère avoir ainsi répondu à votre question, à vos interrogations et si ce n'est pas le cas, je prends volontiers un moment avec vous après. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met au vote l'amendement proposé par M. Stéphane Montabert tout en rappelant l'article 91 du Règlement du Conseil "Le président a soin d'avertir que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond."

Amendement:

~~VALIDE le projet d'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II sur le site de La Ferme des Tilleuls.~~

AUTORISE la Municipalité à constituer à titre gratuit une servitude de superficie de 99 ans sur une portion de 628 m² de la parcelle N° 686 de Renens figurant sur le plan annexé au présent préavis, en faveur de la Fondation de La Ferme des Tilleuls.

- L'amendement est refusé à la majorité (8 voix «pour », 52 voix "contre" et 2 abstentions) – cf liste nominative en annexe du présent procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Silvio Torriani de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 47-2019 de la Municipalité du 6 mai 2019,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

VALIDE le projet d'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II sur le site de La Ferme des Tilleuls.

AUTORISE la Municipalité à constituer à titre gratuit une servitude de superficie de 99 ans sur une portion de 628 m² de la parcelle N° 686 de Renens figurant sur le plan annexé au présent préavis, en faveur de la Fondation de La Ferme des Tilleuls.

C'EST A LA MAJORITÉ (6 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 47-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Silvio Torriani ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Au nom de la Municipalité, je peux traduire notre contentement. Nous sommes très heureux de pouvoir dire « oui » à la Fondation, pouvoir dire « oui » à toutes les personnes qui depuis de nombreux mois investissent sans compter du temps, parce qu'elles croient à ce projet, elles ont les compétences pour le faire. Pour la Ville c'est vraiment un pas majeur en termes de politique culturelle, de rayonnement culturel. Je crois que nous avons fait un bond en avant.

Je remercie le Conseil communal qui a accepté cette proposition et salue, encore une fois, les membres du Conseil de Fondation et les personnes engagées sur ce dossier dont quelques-unes sont sur la tribune ce soir. Merci à vous très sincèrement.

18. Rapport de commission – Préavis N° 48–2019 – «Nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Renens»

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert**, Président-rapporteur de la Commission

La séance eut lieu le 21 mai 2019 à 19h au Centre Technique Communal. Le Conseil Communal était représenté par les Conseillers suivants :

- Mme Laurence Plattner
- Mme Frédérique Beauvois
- Mme Rosana Joliat
- M. Eric Aeschlimann
- M. François Delaquis
- Mme Suzanne Sisto-Zoller
- Mme Simone Szenyan
- M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur

Tous les membres de la Commission étaient présents.

La Municipalité était représentée par :

- Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme - Travaux
- M. Christophe Sarda, Chef du service des Travaux
- M. Apothéloz, Chef du service de l'Eau de Lausanne

Contexte

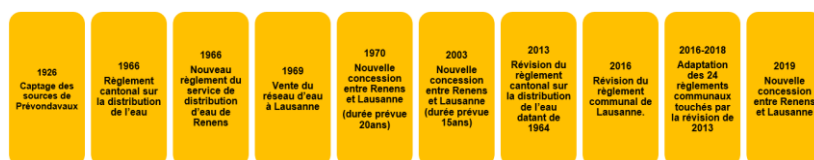
Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme - Travaux, prend la parole. Le préavis est compliqué et technique à la lecture. Les concessions vont dans le détail. L'eau est un bien public, donc on ne parle pas de prix de l'eau, mais de taxe, sur la distribution, le filtrage, les appareils de mesure, etc.

Mais dans ce genre de situation, un rappel de l'évolution historique de la distribution de l'eau permet de mieux comprendre la construction du nouveau règlement de concession.

Présentation Historique

La réglementation de l'eau commence en 1926 avec la Source de Prévondavaux... Assez vite le débit de la source devient insuffisant pour les besoins de la Commune de Renens. Avant 1966, il n'existe aucune loi permettant de céder un réseau communal à un tiers - ici la Commune de Lausanne. Une première concession prévue pour 20 ans en dure 33 par reconduction tacite... Il y a une révision du règlement, en 2013 pour le cantonal, en 2016 pour le communal.

Lausanne distribue l'eau sur une vingtaine de communes. L'évolution démographique fait que de plus en plus d'eau est tirée de Lausanne plutôt que des sources qui ont un débit constant. Aujourd'hui environ 1,4 millions de m³. Le volume est plus bas que dans les années 70 - meilleur équipement, départ d'entreprises et d'agriculteurs, arrêt de gaspillages...



*Quelques étapes clés de la distribution de l'eau à Renens
(extrait de la présentation de M. Sarda)*

Depuis 1970 et le rachat du réseau d'eau de Renens, le prix de l'eau est devenu moins cher: l'eau de Renens était plus chère que celle de Lausanne. Aujourd'hui c'est le Conseil Communal de Lausanne qui fixe le prix de l'eau et qui a délégué cette tâche à la Municipalité de Lausanne. Pour éviter toute fluctuation de tarif et passage au Conseil Communal, on fixe une fourchette de tarif dans lesquels la Municipalité décide. Ici on est entre CHF 1.92 et CHF 2.20 par m³.

Le prix de l'eau est devenu une taxe déclinée en 4 chapitres :

- taxe de consommation d'eau ;
- taxe d'abonnement annuel ;
- taxe de location pour les appareils de mesure ;
- taxe de raccordement.

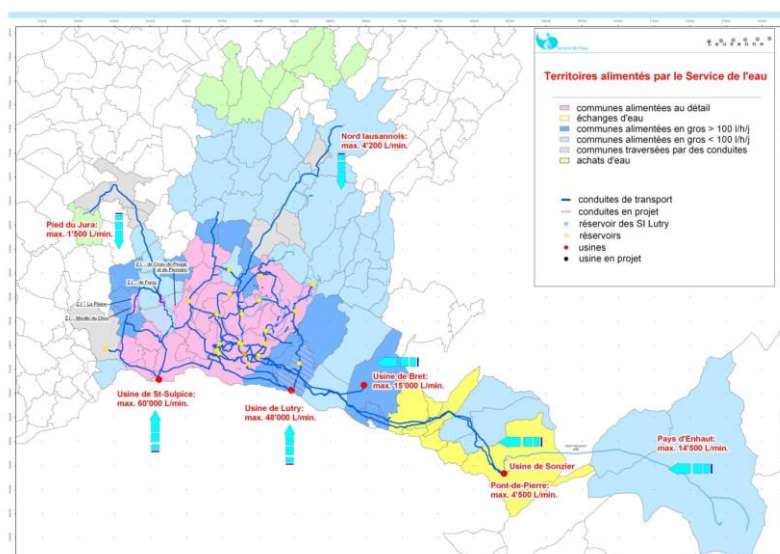
Par chance, la distribution de l'eau a été régionalisée. En 2007, Lausanne a déclaré que l'eau est un patrimoine commun de l'Humanité, un bien public universel, et que sa gestion doit être démocratique.

Certaines communes ont leur réseau d'eau entièrement géré par Lausanne, 18 sont alimentées au détail, représentant 245'000 habitants. D'autres achètent de l'eau en gros à Lausanne et se chargent de la distribuer. D'autres enfin ont l'eau lausannoise uniquement comme appoint. Ces deux dernières catégories regroupent 69 communes et 134'000 habitants.

Jusqu'en 1930 les Lausannois refusaient d'utiliser l'eau du lac et allaient chercher des sources assez loin. Il y a une conduite de 29 km jusqu'à l'usine de Sonzier.

Finalement l'eau du Lac est exploitée à partir de 1930, pompée à 50 m de profondeur.

On compte 920 km de conduites et une vingtaine de réservoirs.

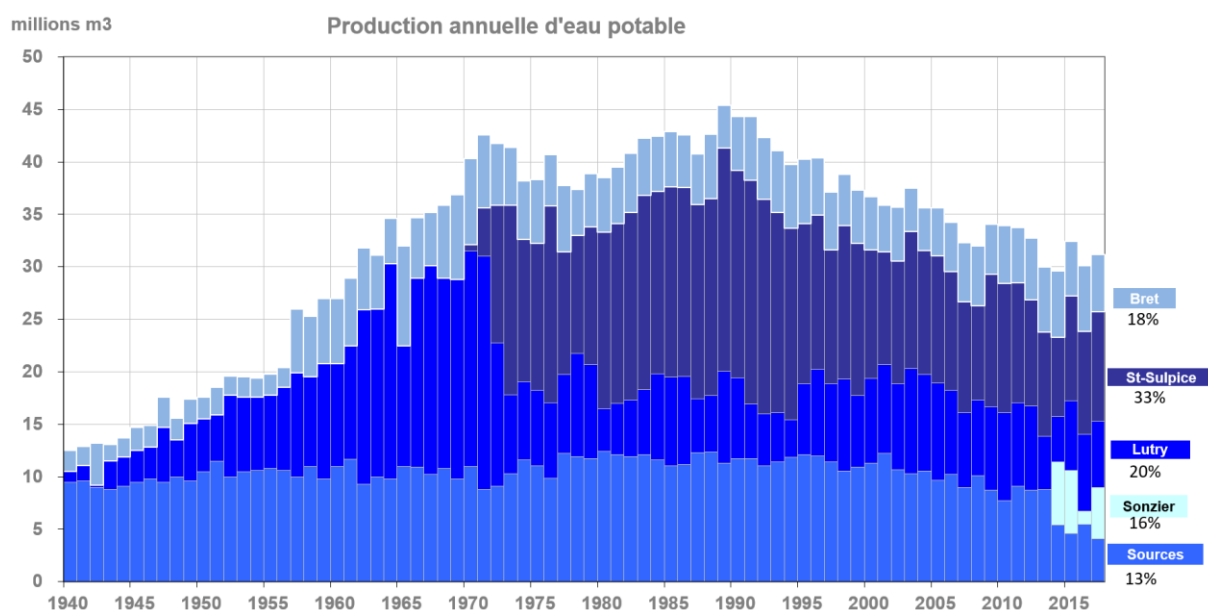


*Territoires alimentés par le Service de l'Eau de Lausanne
(extrait de la présentation de M. Apothéloz)*

Certaines communes, notamment les plus petites, commencent à avoir des difficultés à assumer toutes les responsabilités d'un distributeur d'eau parce que les exigences des autorités de régulation augmentent sans cesse...

La consommation d'eau partait à la baisse, mais les principales économies ont été faites, les équipements sont bien réglés, on s'attend à un plancher de stabilisation ou à une augmentation avec l'accroissement du nombre d'habitants. Aujourd'hui on est dans une situation saine où les fonds de réserve permettent par exemple de financer la réfection de l'usine de pompage de St-Sulpice.

À Renens, nous avons cédé notre réseau à Lausanne, nous discutons d'une concession. Il y a un règlement sur l'eau à Lausanne, Renens est dans une Concession, entre les deux les mêmes règles s'appliquent du point de vue des habitants. Le prix de l'eau est le même, on n'arriverait pas à distinguer les coûts des clients de Renens, de St-Sulpice ou de Lausanne.



*Production annuelle et origine de l'eau potable du Service de l'Eau
(extrait de la présentation de M. Apothéloz)*

Questions préalables

Certaines questions ont été posées lors de l'examen des incidences financières du préavis par la COFIN ou lors de la discussion préalable lors du dépôt du Préavis devant le Conseil.

Questions COFIN

Par rapport aux nouvelles dispositions légales qui demandent une nouvelle convention, quel est le prix de l'eau? Quelle est la fourchette? Quelle est la marge de manœuvre du Conseil Communal?

- *La marge de manœuvre est nulle. La Commune de Renens ne décide pas du prix de l'eau, c'est la Municipalité de Lausanne. Selon les investissements futurs, le prix pourrait être modifié.*

Est-il possible de revendre de l'eau? Par exemple pour les jardins familiaux ou un terrain de football?

- *Il s'agit de mesures au-delà des dispositions légales. Dans les faits, il n'y aura pas d'arrêt de la distribution d'eau. L'arrosage d'un terrain de football, par exemple, ne fait pas partie d'une obligation légale. Il s'agira d'une relation entre privés. La Commune de Renens pourrait demander un tarif préférentiel.*

La COFIN demande donc à la Commission ad'hoc des éclaircissements sur ce point (quelle entité décide du prix de l'eau ? Quelle pourrait être son évolution?). Ceci pourrait avoir des incidences financières pour notre Commune.

La question était vraiment dans le détail de la répartition de la taxe sur l'eau (épuration, acheminement, pompage...)

Il n'y a pas de taxe pour la production, le transport et la distribution... Il y a des coûts globaux et un prix au mètre cube à CHF 1.92 avec un prix par compteur, qui est une finance de débit, puis une taxe fixe par installation et une location du compteur. Le Chiffre d'affaires annuel est d'environ CHF 60 millions, consommé principalement dans 130 EPT. Il y a aussi des frais d'électricité, des amortissements...

Toute variation du prix de l'eau passe devant la Surveillance des Prix. En 2012, un engagement fut signé avec M. Prix pour baisser le prix de l'eau ; par exemple, de changer 1'000 compteurs surdimensionnés (trop gros diamètres pour des maisons individuelles, remontant à une époque où cette dimension n'avait pas d'importance) par an.

Aujourd'hui le prix de l'eau est un peu haut parce qu'on alimente le fonds de réserve, mais une fois que les fonds sont pleins il n'y a pas de raisons de continuer à les remplir... Donc on peut s'attendre à une petite baisse d'ici quelques années, le sujet est entre les mains des politiques.

La distribution est du ressort de Lausanne via la Convention.

La collecte et l'épuration sont communales et couvertes par un règlement communal.

La facturation se fait par Lausanne puisqu'elle repose sur la consommation d'eau.

Questions de la Discussion préalable au Conseil Communal

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je souhaite intervenir au sujet du dépôt du préavis N° 48-2019, n'ayant malheureusement pas pu être présent lors de la séance de la Commission des finances pour des raisons professionnelles.

En effet, j'ai des questions pour la Commission ad'hoc. Pas seulement concernant le prix de l'eau, mais par rapport aux taxes de consommation.

Qu'entend-on par rapport à ces taxes? Est-ce que c'est la taxe d'épuration? Qui la décide? Est-ce qu'il est tenu compte, dans cette taxe de consommation, d'épuration, aussi des eaux qui sont utilisées pour les jardins familiaux ou arrosages de terrain de foot par exemple. Pour avoir géré des PPE je sais que sur le prix c'est 2/3 – 1/3 (1/3 pour l'épuration), mais on n'utilise pas forcément la totalité. Je prends en exemple la dépense de la Commune, dernièrement, de CHF 43'700.-, en effet, si je tiens compte de l'eau qui est partie dans le vide, nous avons payé

CHF 15'000.- de taxe d'épuration pour de l'eau qui n'a pas été épurée. Comment cela va être négocié dans la future convention?

Ce sont toutes des questions que j'ai et c'est vrai que ce préavis me semble relativement flou et il serait donc judicieux que la Commission ad'hoc se penche sur ces interrogations, entre autres celle posée par M. Vincent Keller, notre très bon Président de la Commission des finances. Merci. »

C'est une question qui ne relève pas de la Concession, mais du règlement sur la collecte et l'épuration des eaux. La taxe "pollueur-payeur" d'épuration a un prix allant jusqu'à CHF 1.50

le m³. En ce moment on prélève CHF 0.90 pour l'épuration. Que ce soit la distribution d'eau ou sa collecte, les deux sont des taxes affectées.

On a eu une consommation excessive d'eau près du terrain du Censuy, mais il ne fait pas l'objet d'une taxe d'épuration grâce à une directive qui dit qu'il en est exempté. Les CHF 43'000.- ont vraiment été utilisés pour de la distribution d'eau.

Pour les jardins familiaux, même l'acheminement des eaux claires vers le lac et les rivières a un coût de réalisation et un coût d'entretien.

Questions générales de la Commission

1. Comment transformer le prix en taxe rend le tout plus démocratique ?
 - La Loi sur la distribution de l'eau de 1964 révisée par le Grand Conseil, entrée en vigueur en 2013, fixe clairement la notion de taxe causale - le prix doit payer l'approvisionnement. La taxe doit être votée par un législatif, c'est une délégation aux Communes.
2. On voit que la démocratie... Lausanne a fait une SA. Si nous on délègue et que Lausanne fait une SA, ça veut dire que c'est le Conseil d'Administration de Lausanne qui décide... Si on délègue tout à des SA, des fondations, et après on ne contrôle plus... On parle d'EPURA, et du dépassement du plafond d'endettement...
 - Ce n'est pas à l'ordre du jour de Lausanne de confier la distribution de l'eau à une SA communale... C'est peut-être possible, mais très peu probable.
3. Le prix du m³ d'eau se situe comment en Suisse ? A-t-on l'eau la moins chère, la plus chère ?
 - On est dans la moyenne supérieure. Neuchâtel, Cully sont plus cher... M. Prix surveille toujours que le prix de l'eau ne soit pas trop haut, mais ne vérifie pas qu'il soit trop bas. Il y a 300 distributeurs d'eau sur Vaud et 4'000 sur la Suisse. Une petite commune peut parfaitement investir pour créer un réseau d'eau et ensuite le laisser dormir pendant 50 ans sans faire de réserves d'entretien, et se faire surprendre lorsque tout d'un coup de lourds travaux deviennent nécessaires.
4. Serait-il utile de laisser grandir le réseau en rajoutant des communes ?
 - Si on va trop dans les campagnes, il y a beaucoup de km et peu de ventes d'eau... Il y a des communes peuplées dans le périmètre qui seraient « intéressantes », sinon ça n'a pas grand sens. Et avec le réseau croissent les coûts.
5. Y a-t-il une différence entre l'eau des ménages et l'eau des usines ?
 - Les chiffres ne sont pas précis parce qu'il y a des petites entreprises, commerces, ateliers, artisans qui sont difficile à classer. Les grands consommateurs - usines, hôtels, piscines, hôpitaux - sont connus. Le prix est le même pour tous sauf les très gros à plus de 20'000 m³ annuels qui ont droit à un tarif préférentiel (1.75 par m³ au lieu de 1.92). En dix ans les ménages sont passés de 162 m³ par an et par habitant à 140.
6. La Commune achète de l'eau pour les fontaines, les bâtiments, les écoles ? Cela a-t-il une incidence importante ?
 - Le prix reste stable, donc à partir de là il n'y a pas de grand changement prévu. Lausanne doit être une des dernières villes à laisser les fontaines s'écouler... Il ne faut pas que l'eau reste stagnante ni en circuit fermé. On ne peut pas laisser de l'eau couler et la refaire circuler, car elle ne devient pas potable et les chiens ne savent pas lire!

7. *Quelle est la répercussion du prix de l'eau sur le loyer des gens ?*
- *Si on est sur une villa, le prix est un peu plus élevé parce qu'il n'y a qu'un compteur alors que dans une habitation groupée la taxe fixe du distributeur est divisée par un plus grand nombre de personnes. Dans un ménage de 4 personnes, on est autour de CHF 100.- par personne et par an, compté en principe dans le loyer, c'est l'eau chaude qui est dans les charges. L'eau chaude consomme 50 fois plus d'énergie que la froide.*
8. *La Commune paye-t-elle le prix de gros pour l'ensemble de tous ses bâtiments ?*
- *Non c'est par bâtiment. Chaque bâtiment a sa prise, son compteur, c'est fixé dans le règlement.*
9. *Pour les maraîchers et jardins familiaux, par exemple, pourquoi a-t-on des tarifs différents ?*
- *C'était une particularité historique qu'il aurait été compliqué de changer. C'est négocié entre Lausanne et une association de Maraîchers... Il y a aussi des obligations légales comme les EMS, les hôpitaux et bâtiments sanitaires ou les bornes hydrantes... On n'est pas dans un domaine commercial, on ne peut pas négocier avec chaque client ce qui créerait des inégalités... Aujourd'hui 20 concessions ont été signées et Renens est la dernière.*
10. *C'est encore un de ces textes où on a le choix entre voter Oui et voter Oui ?*
- *C'est un peu ça, mais c'est aussi l'occasion d'en prendre connaissance en tant que représentants du peuple... Appréciez ce moment parce que le Grand Conseil l'a souhaité! La Municipalité, comme vous, est face à un problème complexe et c'est l'occasion de discuter. C'est une autorité publique qui gère l'eau, ce qui rend ce genre de débat possible alors que vous ne pourriez pas l'avoir sur de l'essence par exemple.*
11. *Est-ce que la Commune de Lausanne fait un bénéfice sur l'eau ?*
- *Non, c'est interdit. Sur 60 millions, CHF 180'000.- de revenus sont des revenus locatifs de logements appartenant au Service de l'eau. Toutes les recettes couvrent les coûts. L'infrastructure vaut des centaines de millions.*
12. *Quelles sont les zones « hors obligation légale » à Renens ?*
- *Les forêts. Peut-être la gare de triage. Si les CFF veulent des débits monstrueux pour la lutte contre l'incendie, ce n'est pas au consommateur de les subventionner.*
- Quand on parle du règlement communal sur la distribution de l'eau, on parle du règlement de Lausanne, que nous utilisons. Cela s'appelle Concession pour nous. Il faut distinguer plusieurs titres :*
- *Titre 1 : Rapports entre le concédant et le concessionnaire (Renens et Lausanne)*
 - *Titre 2 : Rapports entre le concessionnaire et l'abonné (Renens et les propriétaires)*
 - *Titre 3 : Entrée en vigueur, etc.*
13. *Comment se passe le Contrôle des installations ?*
- *C'est pour vérifier des « bidouillages »... Mais ici c'est pour de nouveaux bâtiments.*
14. *Comment expliquez-vous la réduction du produit de la taxe ?*
- *C'est le nombre de robinets... On est passé un moment à une notion de Loading Unit, qui crée des complications. En refaisant le règlement, on est passé en notion de point de puisage (1 par sortie d'eau chaude ou d'eau froide). Lorsqu'on comptait les unités de raccordement, on arrivait à 40 dans une villa, à CHF 80.- pièce... En passant par des points de puisage, on divise quasiment par deux. M.*

Prix déteste qu'on modifie les taxes de raccordement. Il a accepté le changement parce qu'il était mineur et que pour la majorité des bâtiments il n'y a pas de changement.

La Taxe unique a deux composantes: une composante « points de paysage » et une composante « volume » (m³ SIA) ou agrandissement, liée à la défense incendie. Pour des volumes particuliers (entrepôt de stockage...) la taxe peut être dégressive.

15. On ne peut plus alimenter les jardins familiaux et potagers collectifs d'un immeuble ? On ne peut pas revendre de l'eau à quelqu'un d'autre ?

- *On aimerait éviter un quartier de villas avec un raccordement unique et une revente de villa en villa... Pour les jardins familiaux, on peut imaginer un 2^{ème} compteur géré par le propriétaire et qui calcule la consommation d'eau séparée des jardins, ou faire un 2^{ème} compteur. On autorise le 2^{ème} compteur officiel, mais il faut le louer annuellement. L'eau pourrait être exempté de taxe d'assainissement.*

16. Comment sont décidés les prix qui sortent des obligations légales ?

- *Ils sont décidés par la Municipalité de Lausanne. Les terrains de sport sont au tarif maraîcher... On doit retravailler tout cela, mais en restant équitable. Il y aura une communication avec les communes concernées. On essaye de supprimer progressivement certains cas spéciaux petit à petit en installant des compteurs normaux. Pour la construction on peut poser un compteur ou demander un prix au forfait pour l'eau de chantier. Le compteur est avantageux si on ne fait pas le béton sur place... Tout le monde aime bien compter alors les compteurs sont souvent demandés.*



Questions de la Commission sur les Articles de la Concession

17. Art. 5 La Commune a la responsabilité de rapporter des défauts... C'est auprès de M. Sarda qu'il faut les rapporter ?

- *Oui, en général les propriétaires appellent "il y a un geyser!" et les services interviennent, c'est rare que les services de Renens détectent directement le problème les premiers.*

18. Art. 6 La TVA s'ajoute-t-elle ?

- *Lausanne est exonérée d'un droit de passage sur les conduites sur le domaine public. S'ils doivent ouvrir la route (fouilles) ils sont taxés comme tout le monde. La Municipalité de Renens ne peut pas exempter quelqu'un d'une fouille en particulier, même si c'est lié au service du gaz ou de l'eau...*

19. Art. 15 On ne peut plus sélectionner les prestataires pour les travaux ?

- *On est soumis à la loi sur les marchés publics.*

20. Art. 17 Une sécheresse est-elle une crise ?

- *La sécheresse a priori non, grâce au lac on arrive à alimenter le territoire... Une ordonnance fédérale règle la distribution en cas de crise.*

21. Art. 18 Comment se décide un changement de tarif ?

- *À Lausanne le Conseil communal a voté une fourchette, la Municipalité adapte dans cette fourchette.*

22. Art. 30 Protection du compteur. Les compteurs ont été mis par des professionnels à des endroits spécifiques... Si par exemple il y a du gel dans un garage mitoyen, ça peut geler ?

- *Si c'est un compteur qui est utilisé tout l'hiver il doit être bien isolé. C'est la responsabilité du propriétaire de vérifier que le compteur est à l'abri du gel. Il*

peut l'isoler... En général le propriétaire définit un local technique pour le compteur, et dans le local les prescriptions doivent être respectées. C'est toujours le service de l'eau qui vient poser un compteur, et qui vérifie que l'endroit est approprié pour une installation conforme. On n'a jamais le problème sur les installations neuves, c'est plus un problème pour les bâtiments anciens.

23. Art. 36 *Chaque propriétaire doit disposer de ses propres installations extérieures...*
- *Dans le vocabulaire de la loi, il s'agit du branchement d'un immeuble. Rue, puis branchement extérieur, puis branchement intérieur. Chaque bâtiment paye si possible son propre branchement. Il y a des exceptions pour des lotissements, on ne va pas tirer cinq branchements parallèles.*
24. Ancien Art. 44 - *Le calcul était favorable à l'abonné.*
- *C'est vrai que cette phrase qui donnait un tout petit peu de souplesse, c'est une volonté de simplification.*
25. Art. 45 *"Il est recommandé", c'est toujours compliqué les questions d'assurance...*
- *Nous avons eu différents avis juridiques, on ne peut pas imposer une assurance dégât des eaux. L'ECA ne couvre pas les dégâts d'eau. L'ancien article allait au-delà de ce qui était couvert par la distribution de l'eau, c'est pour cela qu'il a été retiré.*
26. Art. 48 *Prise d'échantillons.*
- *On a remarqué que si l'installateur sanitaire ne travaille pas correctement, l'eau se contamine. Ça peut valoir la peine de vérifier avant que le bâtiment ne soit achevé. La responsabilité du distributeur est importante...*
27. Art. 49 *Celui qui demande des horaires spéciaux doit payer pour, nous trouvons que c'est quelque chose de positif.*
- *Merci.*
28. Art. 51 *Le service des eaux peut interdire le lavage des voitures en cas de sécheresse, plutôt que la Commune ?*
- *Oui. Mais cela n'a pas changé. Le concessionnaire peut aussi demander à la Municipalité de relayer.*
29. *Si on a une source sur le terrain, ça se passe comment ?*
- *Le propriétaire peut utiliser sa source pour le jardin, pas de problème. S'il souhaite brancher sa source au circuit d'eau de la maison, il doit demander à un installateur sanitaire agréé pour les travaux. C'est possible, mais il y a des disconnecteurs à placer, que l'arrivée d'eau de la source ne puisse pas contaminer l'eau du réseau.*
30. Art 67. *Résiliation - Pourquoi la voie du tribunal arbitral n'a pas été choisie plutôt que celle de l'expert ? Avec un représentant du peuple ? Là on va directement au tribunal civil...*
- *Renens pourrait résilier la concession à son issue et récupérer son réseau en le rachetant, ou Lausanne pourrait rendre son réseau à Renens. Ce sont les litiges liés à la concession.*

Discussion

La Commission relève la qualité particulière des interventions de M. Apothéloz face au feu roulant de questions qu'il a subi pendant toute la soirée, et le remercie pour la clarté de ses réponses.

Vœux

La Commission émet les vœux suivants :

1. *Que la Municipalité trouve un arrangement avec la ville de Lausanne quant à l'application de l'article 37 de la concession, afin que la SCHR puisse continuer à alimenter en eau les jardins potagers urbains de Borjod depuis ses immeubles ou qu'une solution alternative soit trouvée pour assurer cet approvisionnement en eau.*
 - *Le vœu est accepté à l'unanimité*

2. *Que la Municipalité de Renens prévoie une clause de dénonciation de la concession si la Commune de Lausanne devait confier la gestion de la distribution de l'eau à une société anonyme privée ou en mains publiques.*
 - *Le vœu est accepté à sept voix pour et une abstention.*

Détermination de la Commission

Au vote, la Commission approuve les conclusions du préavis à l'unanimité

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président cède la parole à la Municipalité s'agissant des vœux :

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Merci pour ce rapport et le travail de la Commission qui vous l'avez entendu a été très fouillé et très discuté, ce qui est une bonne chose pour ce sujet.

Concernant les vœux, la Municipalité les accueille et les accepte volontiers. Elle les portera. J'ai déjà eu d'ailleurs l'occasion d'en discuter avec la ville de Lausanne, ce sont des éléments qui ne posent pas de problème. Nous trouverons une solution pour alimenter les jardins potagers de Borgeaud. Quant à une éventuelle transformation du service de l'eau de Lausanne en une SA, ils m'ont confirmé que ce n'est pas à l'ordre du jour, mais quoi qu'il en soit cela aurait suffisamment d'incidence pour discuter de cette concession, donc là aussi nous pouvons nous engager et accepter ce vœu. Merci de votre attention.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Stéphane Montabert de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 48-2019 de la Municipalité du 6 mai 2019,

Oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte la nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 48-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

19. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis intercommunal N° 28–2018 - Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)**
Présidence: Les Verts
- **Préavis N° 50-2019 - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2018 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions**
Présidence: Commission de gestion
- **Préavis N° 51–2019 – Réponse au postulat de Monsieur Michele Scala intitulé « Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes-amies des aînés » du 1^{er} février 2018**
Présidence: Fourmi rouge
- **Préavis N° 52–2019 – Collecteur d'eaux claires – Avenue de l'Eglise Catholique**
Présidence: Les Verts

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que:

- la séance relative à l'étude du préavis N° 28-2018 sera présidée par Mme Anne Cherbuin du groupe Les Verts,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 50-2019 sera traitée par la Commission de gestion,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 51-2019 sera présidée par M. Byron Allauca du groupe Fourmi rouge,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 52-2019 sera présidée par M. Jonas Kocher du groupe Les Verts.

20. Motions, postulats et interpellations

En préambule de ce point de l'ordre du jour, M. le Président passe la parole à M. Jonas Kocher.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la dernière séance du Conseil communal, j'avais déposé un titre pour un postulat que je ne développerai pas, car j'ai été heureux d'apprendre que la Fondation Le Relais avait repris les activités de la Fondation Apollo.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Développement du postulat Stéphane Montabert et consorts «Pour une mise en valeur pérenne, économique et créative du Colossal d'Art Brut de Danielle Jacqui»

En préambule, M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 18 juin 2019 a été déclaré "irrecevable".

En effet, cette proposition ne peut être déclarée recevable étant donné qu' «elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale. »; l'œuvre du Colossal d'Art Brut étant propriété de la Fondation de La Ferme des Tilleuls et non de la Ville de Renens, le Conseil communal n'a aucun droit à son égard. En conformité avec l'article 55, al. 5 du Règlement du Conseil communal, un courrier a été envoyé à M. Stéphane Montabert, avec copie aux membres du Conseil communal et une copie pour information à la Municipalité.

Nonobstant, la décision finale appartenant à l'Assemblée, je soumetts au vote la non-recevabilité du postulat Stéphane Montabert et Consorts «Pour une mise en valeur pérenne, économique et créative du Colossal d'Art Brut de Danielle Jacqui ».

Avant de passer au vote, M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je ne comprends pas très bien comment nous pouvons être amené, ni même le grand public à comprendre la démarche. A savoir, voter sur la recevabilité d'un postulat qui n'a même pas été lu. Il me semble que la première chose à faire est que je puisse présenter mon postulat et ensuite nous pourrions discuter de sa recevabilité et des suites à y donner.

- **M. le Président**

Le Bureau a reçu votre postulat et l'a jugé non recevable. Toutefois le texte de ce dernier a été envoyé aux membres du Conseil communal avec la détermination du Bureau du Conseil communal.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je vais donc m'exprimer sur la recevabilité de ce postulat. Ce postulat qui, dans les grandes lignes demande à ce que le Colossal d'Art Brut soit intégré au projet de réfection de deux écoles qui aura lieu cet automne, a affronté de nombreux vents contraires depuis sa création et on voit, à la résistance qui lui est opposé, le désir de ne pas porter ce débat devant le public, c'est regrettable. Je rappelle, à toutes fins utiles, qu'il y a un mois, il était recevable selon le même Bureau du Conseil communal et que ce soir nous avons fait un vote nominal avec comme résultat que ce Conseil communal souhaitait l'édification de l'œuvre d'art sur le territoire de La Ferme des Tilleuls, ce qui est assez remarquable quand on me dit que ce n'est pas de sa compétence.

Je vous demande, donc, d'accepter la recevabilité de ce postulat qui mérite de pouvoir être lu et montre que, loin d'être des « neinsager », nous avons proposé des solutions alternatives, même si tout est fait pour qu'il ne puisse pas être lu devant ce Conseil.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Monsieur le Président,

Décidément, quelle mauvaise foi... Je vous rappelle qu'il y a un mois en arrière, nous avons déposé le titre de nos postulats sans qu'il y ait quoi que ce soit comme contrôle qui soit fait

par le Bureau et le Bureau contrôle ensuite la recevabilité ou non de nos postulats. Donc, le mois dernier, tout comme vous j'ai déposé le titre de mon postulat. Merci.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mme Nathalie Jaccard, le mois dernier ce postulat a été envoyé au Bureau du Conseil communal. Il a été inscrit à l'ordre du jour puis retiré et donc tout le monde a pu en prendre connaissance.

- **M. le Président**

Toujours pour la transparence de la démarche, M. Stéphane Montabert. Après la séance du Conseil communal du 16 mai 2019, je vous ai téléphoné pour vous dire que le Bureau, et je le regrette, n'a pas tilté sur le fait que cette œuvre n'appartient pas à la Commune et vous ai demandé si vous souhaitiez le retirer ou le modifier. Vous avez souhaité garder votre postulat tel quel. Lors de la séance du Bureau du Conseil communal du 18 juin 2019, nous avons pris en compte le fait que cette œuvre n'appartient pas à la Commune et donc que le Conseil communal était incompétent pour statuer sur votre demande.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met au vote la proposition du Bureau du Conseil communal, soit de confirmer la non-recevabilité de ce postulat.

C'est à la majorité (moins 7 voix) que l'Assemblée déclare le postulat Stéphane Montabert et consorts «Pour une mise en valeur pérenne, économique et créative du Colossal d'Art Brut de Danielle Jacqui» non recevable.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Développement d'un postulat intitulé « PlasTique-tac-tic-tac...ton temps est compté »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 18 juin 2019 et qu'il a été déclaré "recevable", personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

Monsieur le Président,

On le sait tous, la prolifération des déchets sur Terre constitue une menace pour la santé de la population et l'environnement. La Banque Mondiale assure que si aucune mesure n'est prise urgemment, le volume des déchets va s'accroître de 70% d'ici à 2050. Elle s'inquiète particulièrement de la mauvaise gestion du plastique qui a un impact négatif sur les écosystèmes.

La production de plastique a atteint presque 400 millions de tonnes, soit en moyenne plus de 50 kilos pour chaque habitant de la planète. Pour le WWF, cette production de plastique pourrait augmenter encore de 40% et par là même d'ici une dizaine d'années faire doubler les quantités présentes dans les océans, si nos habitudes de consommation ne se modifient pas drastiquement.

Des millions de tonnes de plastique sont annuellement déversées dans les océans, entraînant non seulement des conséquences désastreuses sur la faune et la flore marine, mais portent également une atteinte indirecte à notre santé. En effet, ces déchets se décomposent en infimes particules de microplastiques qui finissent par se retrouver dans la chaîne

alimentaire. Des scientifiques ont trouvé des fibres de plastique, des fragments et des micro-billes dans les poissons de mer et d'eau douce, capturés dans la nature et dans les élevages.

Ce ne sont pas moins de 114 espèces qui ont été identifiées comme contenant du plastique dans leur estomac et la moitié d'entre elles font partie de notre alimentation. Ces microplastiques se transforment en nanoplastiques de taille inférieure à 100 milliardièmes de mètres et ces particules pénètrent dans les tissus et les organes humains, présentant ainsi une toxicité potentielle avec des conséquences graves dues à la bioaccumulation dans notre système.

Depuis le 27 mars dernier, le Parlement européen a accepté à une vaste majorité : 571 voix Pour, 53 voix Contre et 34 abstentions l'interdiction dès le 1er janvier 2021 déjà, d'une dizaine de produits représentant 70% des déchets retrouvés dans les océans et cours d'eau soit : bâtonnets de ballons gonflables, bâtonnets de coton-tige, couverts jetables, pailles, touillettes en plastique, etc.

Alors qu'une étude demandée par l'Association pour la sauvegarde du Léman révèle qu'environ 50 tonnes de plastiques sont jetées chaque année dans le lac Léman, à son tour, la ville de Genève va interdire toute une série d'objets en plastique à usage unique pour les activités qu'elle autorise sur son domaine public. D'autres communes (Grand-Saconnex, Versoix, Meyrin, etc.) ont également mis en place des initiatives en vue de réduire ou d'interdire l'utilisation du plastique voire à abandonner les objets à usage unique.

Les prises de conscience récentes prouvent que la société est prête à se passer de ces divers produits. Il semble dès lors essentiel que la Ville de Renens montre l'exemple en mettant à son tour un ensemble de mesures visant à bannir l'usage du plastique à usage unique dans son administration et établissements parapublics.

Dès lors, le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier la mise en œuvre d'une interdiction du plastique à usage unique (coton-tige, couverts (verres, assiettes, bols, fourchettes, couteaux et cuillères), pailles, agitateurs de boissons (touillettes), bâtonnets pour ballons (ainsi que leur dispositif de fixation), produits contenant des plastiques oxodégradables, emballages en polystyrène expansé et autres objets.

Cette interdiction concernerait également les organismes subventionnés par Renens, ainsi que toutes les manifestations qu'elle organise, subventionne ou autorise.

Ce postulat demande également une réflexion pour une interdiction globale de ces objets sur l'ensemble du territoire renanais.

Avant de conclure, j'aimerais juste me fendre d'un petit commentaire, si vous me le permettez, peut-être que Patrick Moore, qui a quitté Greenpeace en 1986 sur fond de désaccord, trouvera là encore qu'il y a hérésie. Peut-être que là aussi il a des intérêts avec sa société de conseil en communication qui s'appelle Green Spirit qui travaille, et je vous laisse apprécier, notamment pour des entreprises des secteurs du nucléaire, du gaz ou encore de l'exploitation minière. Par conséquent, je remercie par avance le Conseil de l'accueil qu'il fera à ce postulat et je crois que certaines personnes peuvent des fois aller se recoucher par rapport à leur prise de position.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Au nom du groupe UDC, nous demandons le renvoi de ce postulat en Commission.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Par mon intervention je souhaite demander à Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard si elle accepte d'ajouter à sa liste les sachets pour les excréments pour chiens, car eux aussi sont à usage unique et ils ne sont pas tous à 100% biodégradables.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

La liste est bien entendu non exhaustive.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Monsieur le Président,

Je me souviens que lors d'une séance avec tous les Chefs de groupes et de partis, nous avons décidé de ne plus renvoyer systématique les postulats en commission, mais d'expliquer à la tribune pourquoi une commission était souhaitée. Dès lors, je demande au parti UDC de nous expliquer les raisons d'une demande d'envoi en commission sachant que le postulat est assez clair.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je demande une commission parce que le Règlement du Conseil communal m'y autorise.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Il est juste que M. Stéphane Montabert a le droit de faire dépenser CHF 610.- chaque fois pour ces commissions qui n'en valent pas la peine... mais ce n'est pas pour cela que je souhaite prendre la parole.

Le postulat me paraît intéressant, toutefois les vrais pollueurs, ce ne sont pas seulement les petits groupes, bien sûr il faut faire attention individuellement. Quand vous voyez que les grandes surfaces, Migros, Coop ou autre, suppriment toutes les ventes au détail : la viande, le fromage, le poisson, tout est emballé sous plastique. Donc, les gros pollueurs doivent aussi être pénalisés et pas seulement les petits.

Je prêche peut-être pour la parole de La Fourmi rouge, mais aussi pour d'autres petites associations, qui organisent de temps en temps une fête ou une animation et ce n'est pas toujours facile. La Fourmi rouge fait l'effort de demander des verres à la Commune qui nous sont facturés, que nous rendons. Il est difficile de trouver des objets biodégradables, enfin que l'on prétend biodégradables, car nous n'avons pas encore assez de recul.

Donc, je pense qu'il faut faire la nuance entre l'effort personnel, qui est une bonne chose, mais dans la mer ce ne sont pas nos cotons-tiges qui polluent, ce sont les gros paquebots qui transportent plein de touristes déversant leurs déchets dans les océans. Je crois qu'il faut faire attention, nous pouvons faire un effort, mais attaquons aussi les vrais responsables, les plus gros.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Monsieur le Président,

Mme Nicole Haas-Torriani, vous avez complètement et entièrement raison. Et puis c'est aussi pour cela que ce postulat demande à terme, une interdiction du plastique à usage unique sur le territoire renanais. Ensuite il faut bien que nous commençons par un petit bout, à notre échelle. Par rapport à notre responsabilité, nous nous rendons compte aussi que cela est difficile pour des petites associations, c'est pour cela que j'ai déposé un postulat et non une motion, parce que je pense qu'il faut que les gens se mettent ensemble autour d'une table pour discuter et trouver des solutions. Pour la petite histoire, nous nous rendons compte que depuis que les grandes surfaces taxent les sacs en plastique, la demande a chuté de près de 80%, je pense que cela n'est pas rien.

Mme Nicole Haas-Torriani, malheureusement dans les océans on retrouve également les touillettes et les cotons-tiges. J'ai quelques photos, si vous avez envie de voir les conséquences que cela a sur les animaux et la flore marines. Merci.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Juste pour dire : alerte plastique. La Suisse exporte 10% de ses déchets plastiques, soit 90'000 tonnes de déchets par année dans les pays pauvres. Merci.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Je suis heureux et ému de l'attention que cette Assemblée se découvre pour les dépenses communales, notamment les frais qui sont liés à la tenue de Commission d'examen de postulat. Mme Nicole Haas-Torriani, si de tels frais vous dérangent, n'hésitez pas à continuer la manœuvre que vous avez commencé avec l'examen du postulat Frédérique Beauvois en refusant de siéger en commission avec votre groupe.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Juste pour vous répondre, nous voulions juste vous dire que s'il y a une commission pour ce type de postulat et pour empêcher que des personnes puissent faire leur campagne électorale en déversant des imbécillités, la Fourmi rouge se refusera d'être, là aussi, à cette Commission.

- **M. Jonas Kocher, Fourmi rouge**

J'attire juste votre attention que si le quorum n'est pas atteint lors de ces commissions, la commission est reportée et le postulat ne parviendra jamais à la Municipalité ou ne sera jamais refusé. J'attire votre attention sur cela, nous devons aussi respecter les droits de tous.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres soutient la proposition de M. Stéphane Montabert, à savoir l'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera envoyé à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivant-e-s:

<u>Parti socialiste:</u>	Mme Frédérique Beauvois M. Ali Korkmaz
<u>Les Verts:</u>	M. Jonas Kocher
<u>PLR:</u>	Mme Elodie Golaz Grilli M. Jean-Marc Dupuis
<u>UDC:</u>	M. Alain De Col
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Nicole Haas-Torriani Mme Verena Berseth

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Frédérique Beauvois, qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**
Dépôt d'un postulat intitulé « Le casse-tête des mégots »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Comme le veut notre Règlement, je ne déposerai que le titre et je ferai court.

Le postulat que je développerais lors de la prochaine séance du Conseil communal est intitulé « Le casse-tête des mégots ».

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**
Dépôt d'un postulat intitulé « De l'oxygène pour les Renanais, de l'hydrogène pour les transports »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je dépose ce soir le postulat intitulé « De l'oxygène pour les Renanais, de l'hydrogène pour les transports » et je me réjouis de débattre de ce sujet avec vous.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**
Dépôt d'un postulat intitulé « Et si le SDOL gérait le calendrier des travaux dans l'Ouest lausannois ».

*Monsieur Le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Suite à la réponse de la Municipalité concernant mon interpellation relative aux travaux dans et aux abords de Renens, je dépose le titre du postulat suivant « Et si le SDOL gérait le calendrier des travaux dans l'Ouest lausannois ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

21. Questions, propositions individuelles et divers.

- **M. Michele Scala, PSR**

Intervention relative à l'exposition « Objectifs de développement durable en photos »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Tout d'abord, une petite remarque par rapport à la chaleur durant ces jours de canicule. Pour dire que dans cette salle, il y a aussi beaucoup d'événements, parfois très importants. Lors du dernier auquel j'ai assisté, nous étions pas loin de 1'000 personnes, mais il fait une chaleur infernale. Je ne sais pas s'il y a une possibilité d'installer une ventilation solaire ou éolienne... je pensais solaire, n'en déplaise à certains.

En dépit de certains qui probablement ne sont pas sortis le mois dernier pour une question de principe, surtout à ma droite. Le mois dernier il y a eu une exposition intitulée « Objectifs de développement durable en photos ». J'avoue que j'ai découvert avec beaucoup de surprise, en bien, que la Ville est engagée dans beaucoup de projets qui tiennent tant au droit humain qu'au droit écologique, du respect et de l'égalité. Alors, merci, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, je sais maintenant que Renens est active dans ce domaine.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Remarque relative aux transports publics sur la Commune

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

Le 17 mars 2016, j'ai déposé un postulat demandant un état des lieux des transports publics sur notre Commune. J'ai accepté son classement, car une consultation auprès de notre population avait été organisée.

En mars 2019, je suis revenue devant vous pour demander à la Municipalité ce qu'il en était, M. le Syndic m'a répondu qu'une réponse allait nous être transmise prochainement, car une rencontre avec les tl allait avoir lieu très peu de temps après notre Conseil.

Depuis, la ligne 24 a été inaugurée. Ligne qui, selon moi, fait partiellement doublon avec les lignes 25 et 2 puisqu'elle va de la Bourdonnette jusqu'à la Tour Haldimand. Je comprends bien que notre offre en transports publics est en pleine mutation avec l'arrivée du tram et des BHNS, mais certaines décisions me laissent dubitative et m'encourage à réfléchir à l'éventuel dépôt d'un nouveau postulat en automne.

De plus il est vrai que Renens n'est pas le CIO. Merci pour votre attention.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Questions relatives au Makerspace de Renens

Monsieur le Président,

Un nouveau Makerspace a été récemment créé au Closel 2 sous l'appellation « Makerspace de Lausanne ». Ce Makerspace est constitué en grande partie des anciens membres du Makerspace de Renens qui se situe au Closel 3. Ces derniers ont quitté le Makerspace de Renens à la suite de la redistribution des ressources de la Fondation Inartis vers les start-ups.

Mes questions sont : est-ce que la Municipalité a prévu de prendre contact avec l'association du Makerspace de Lausanne qui se trouve sur la Commune de Renens ? Est-ce qu'il y a également une volonté de soutenir ou simplement prendre contact et aller à la rencontre du Makerspace de Lausanne ? Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Le site des Ateliers est une réussite renanaise qui me tient à cœur. Cette semaine 119 sociétés arrivent, pour quatre mois, dans le but de concourir dans le cadre du MassChallenge. Afin que vous preniez conscience de la richesse du lieu, nous allons tenter d'organiser des portes ouvertes. Nonobstant, nous sommes, bien évidemment, toujours des partenaires du lieu puisque le CACIB possède le bâtiment, la Ville, quant à elle, possédant le terrain. Actionnaires du CACIB à hauteur de 60%, nous continuons à participer avec la Fondation Inartis à créer des lieux qui servent de Makerspace pour la population en participant également pour un certain montant aux frais de location ainsi que pour la facilitation et la médiation.

Nous sommes en contact avec le FabLab pour développer cette structure qui est ouverte à la population. Nous irons donc voir ces structures extrêmement créatives, dynamiques et agiles afin de voir comment nous pouvons continuer à collaborer dans le meilleur des modèles.

En espérant avoir ainsi répondu à vos questions.

○ **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

En fait, cela fait maintenant une année qu'il n'y a plus de cours qui ont été donnés ou alors très épisodiquement. Il y a de cela deux ans, il y avait deux, quatre, parfois une dizaine de cours par mois qui étaient donnés au Makerspace et depuis une année, c'est moins d'un cours par mois. Actuellement, le Makerspace de Renens ne s'adresse plus à la population, mais aux start-ups. L'espace même a été redonné aux start-ups, la population n'a plus accès physiquement à l'espace qui, à la base, lui était dévolu. Sur le 450 m², c'est un peu plus de 200 m² qui ont été donnés aux start-ups et, de ce fait, retirés à la population. C'est pour cela que le Makerspace de Lausanne a été créé, justement pour se réorienter.

Je ne critique pas les décisions des Fondations, mais dans ce cadre-là le Makerspace de Lausanne a été recréé pour la population, pour redonner l'accès à la population à ces machines, à ce savoir et à ces échanges. Ma question allait dans ce sens.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Mes propos oraux n'ayant pas été convaincants, je reviendrai vers vous avec plus de documentation. Cela me laisse l'été pour aller rencontrer ces personnes que je connais par ailleurs bien pour les rencontrer presque toutes les semaines.

● **M. Richard Neal, PSR** Information relative au Groupe PSR

Monsieur le Président,

Je vous informe que j'ai communiqué à mon groupe ma décision de démissionner de la présidence du groupe socialiste, suite à la prise d'autres fonctions.

En date du 9 septembre, le Parti socialiste procédera à l'élection de son nouveau président de groupe. Jusqu'à cette date, je suivrai les dossiers en cours et nous vous communiquerons le nom du nouveau président lors de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2019.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je voulais simplement remercier M. Jonas Kocher pour son intervention au sujet de la Fondation Apollo. C'est vrai que je n'ai pas communiqué sur cette nouvelle que vous avez lue dans la presse, à savoir la reprise de la Fondation Apollo par la Fondation Le Relais, ce qui est une très bonne nouvelle pour nous. Cela permettra à la Fondation Apollo de continuer ses activités et surtout cela nous permettra de remettre l'ouvrage sur le métier dès cet automne. Les directions des affaires sociales du District vont pouvoir rencontrer les responsables de la Fondation Apollo et reprendre ce projet qui aurait débuté il y a une année. Nous reviendrons prochainement avec des informations plus précises.

22. Allocutions

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Renens,
Chers collègues de la Municipalité,
Mesdames, Messieurs,*

Mener à bien les affaires d'une ville de 21'000 habitants, en assurer non seulement le bon fonctionnement, mais aussi l'attractivité et la qualité de vie, tout ceci n'est pas une mince affaire.

Ce défi, renouvelé année après année, législature après législature, ne peut être relevé qu'en associant les forces en présence, que sont les forces du personnel communal, quotidiennement au sein des services, en coordination avec la Municipalité, ce sont celles des Conseillères et Conseillers communaux, mais ce sont aussi celles, combinées, du Conseil et de la Municipalité.

Durant cette dernière année, nous avons pu ensemble discuter, débattre, et parfois confronter des avis fort divergents, mais surtout nous avons dû trouver des solutions ensemble, pour notre Ville.

Bien sûr, on ne peut pas tout résoudre dans le court terme. Et les nombreux projets d'envergures que nous menons de front ne peuvent parfois se réaliser sans accrocs. Les débats que nous menons ici reflètent les grandes attentes que nous avons toutes et tous, et la politique ambitieuse que nous voulons pour Renens.

Et les résultats sont là : La Ville se développe, les travaux d'infrastructure progressent, l'offre culturelle, associative, sportive et de loisir s'étoffe, le tissu parascolaire se renforce, de nouvelles entreprises prometteuses s'installent et complètent l'offre d'entreprises installées de manière historique sur notre territoire. Et j'en passe.

Je profite donc de cette tribune pour saluer ce travail, pour saluer aussi cet échange qui nous permet de trouver des solutions concrètes, et également pour vous remercier. Vous remercier pour votre implication, pour votre esprit critique et votre force de proposition, en un mot, pour ce partenariat.

Dans une période de grands travaux, de grands projets, mais aussi de grandes thématiques sociétales, où nous sommes toutes et tous beaucoup sollicités, c'est plus que jamais la mise en commun des forces et la volonté réelle de trouver des solutions qui permettront à Renens de poursuivre sur la bonne voie.

Je vous remercie et vous souhaite un bel été.

- **M. le Président**

Mesdames et Messieurs,

Cette année de Présidence fut courte et intense. L'accueil qui m'a été réservé par la population renanaise a été extraordinaire: Partout où j'étais, j'ai eu un accueil sincère et apprécié.

Ce contact avec la population a débuté à mon baptême de feu lors des allocutions de la Fête nationale. Les Renanaises et Renanais sont venus spontanément vers moi après la cérémonie pour me féliciter et me souhaiter bonne chance.

Au sein de notre Assemblée, cette présidence est marquée par l'adoption définitive de la nouvelle organisation de la salle. J'espère, qu'après les travaux à venir, qu'il y aura moins de courant d'air, même s'il est apprécié à sa juste valeur aujourd'hui.

Un autre point important est le projet de révision du règlement de notre Conseil. En effet nous avons tous constaté que certains points d'article n'étaient pas explicites et prêtaient à des interprétations. La preuve : Madame la Préfète et d'autres instances de droit du Canton n'ont jamais été autant sollicités par notre Commune pour des éclairages juridiques.

Cela ne signifie aucunement que notre réglementation ne fonctionne pas ou qu'il a montré ses limites d'une manière générale. Comme vous le savez certainement, ce n'est pas parce que quelle chose fonctionne qu'on ne doit pas l'améliorer.

Nous avons eu deux réunions de travail qui ont regroupé le Bureau du Conseil Communal élargi, la Municipalité, les chefs de groupe et présidents de partis. Le but de ces réunions était de parler des préavis à venir, l'état des lieux et d'évolution des nombreux chantiers de la Commune.

Je sais que l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui était étoffé et que la chaleur nous étouffe. Mais permettez-moi chers Collègues de souligner la bonne collaboration entre la Présidence et la Municipalité dans son ensemble, il en va de même avec Madame la Préfète.

Par ma voix, au nom des Renanaises et des Renanais, j'aimerais remercier l'ensemble du personnel de notre Commune pour leur disponibilité et leur savoir-faire. J'aimerais citer particulièrement le personnel du Greffe et du Secrétariat de la Municipalité, j'y associe spécialement M. Michel Veyre, Secrétaire municipal, et Mme Anne Lafond, Secrétaire municipale adjointe.

Je vous remercie vous, Chers Collègues du Conseil Communal, pour votre engagement pour la collectivité. C'est ce que je retiens comme élément centralisateur de nos actions politiques: vous en avez fait les preuves dans les commissions et durant les différentes séances du Conseil Communal.

Même si incontestablement, il arrive que surgissent des chocs d'idées et de visions, on ne peut pas empêcher à des politiciens et politiciennes de faire de la politique disait l'autre. Malgré la bracha et les brouhahas que cela soulevait souvent, vous avez toujours été à la hauteur des attentes de celles et ceux qui vous ont élus.

J'aimerais remercier enfin l'ensemble du bureau élargi du Conseil communal, pour leur accompagnement et leur soutien. Avec une mention spéciale à Mme la Secrétaire communale Yvette Charlet pour sa bienveillance et son expertise.

Je remercie spécialement ma Hiérarchie qui m'a permis de prendre sur mon temps de travail pour assumer ma fonction. Vous savez ce sont des Genevois qui font une faveur à un Vaudois !

Pour finir, je ne saurais trouver de mots pour remercier ma famille, pour sa compréhension : des soirées et des heures passées loin de la famille.

VIVE RENENS, VIVE LA DIVERSITÉ.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie l'Assemblée pour sa présence et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 12 septembre 2019 à 20h00.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 22h30.

Le Président

La Secrétaire

Oumar Niang

Yvette Charlet

Annexe N° 1 du PV de la séance du Conseil communal de la Ville de Renens du 27 juin 2019

Résultat détaillé du vote nominal de l'amendement au préavis N° 47–2019 - Edification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls – Octroi d'une servitude de superficie à la Fondation de la Ferme des Tilleuls proposé, soit:

Amendement:

~~VALIDE le projet d'édification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II sur le site de La Ferme des Tilleuls.~~

AUTORISE la Municipalité à constituer à titre gratuit une servitude de superficie de 99 ans sur une portion de 628 m² de la parcelle N° 686 de Renens figurant sur le plan annexé au présent préavis, en faveur de la Fondation de La Ferme des Tilleuls.

Nom	Prénom	OUI	NON	Abstentions	
Abbey	Olivier				Excusé
Aeschlimann	Eric		1		
Allauca	Byron		1		
Anhorn	Maximilien		1		
Anhorn	Philippe		1		
Avdyli	Nuredin		1		
Barry	Boubacar			1	
Bastidas	Johnson		1		
Beauvois	Frédérique		1		
Bejarano	Martha		1		
Berseth	Verena		1		
Bertschy	François			1	
Bila	Radovan				Absent
Bongiorno	Antonio		1		
Bonzon	Geneviève	1			
Briaux	Yves	1			
Castillo	Carole				Excusée
Cherbuin	Anne				Excusée
Correia	Maria		1		
Cudrig	Jean-Marc		1		
De Col	Alain	1			
De Col	Carole	1			
Delaquis	François		1		
Divorne	Nicole		1		
Duperrex	Gérard	1			
Dupuis	Jean-Marc		1		
Favre	Simon		1		
Gallay-Sarriot	Lysiane				Excusée
Golay	Pascal		1		
Golaz Grilli	Elodie		1		
Haas Torriani	Nicole		1		
Henry	Eveline				Absente
Hertig	Philippe		1		
Hoxha	Jeton		1		
Ibrahimi	Selim				Absent
Jaccard	Nathalie		1		

Jeanrichard	Jean-François		1		
Joliat	Elodie				Excusée
Joliat	Rosana		1		
Jribi	Mohamed		1		
Kahraman	Bilal		1		
Keller	Vincent		1		
Kilingç	Ali				Excusé
Kocher	Jonas		1		
Korkmaz	Ali		1		
Korkmaz	Mehmet		1		
Lokaj	Naïm				Absent
Machado	Carlos				Absent
Maksimovic	Milica		1		
Martinelli	Sandra		1		
Mendes	João				Absent
Montabert	Stéphane	1			
Montefusco	Dylan	1			
Montemari	Pascal		1		
Mulopo	Robert		1		
Munafo	Francesco				Excusé
Neal	Richard		1		
Niang	Oumar				Président
Ochsner	Julien				Absent
Perret	Dominique		1		
Plattner	Laurence		1		
Riccio	Angela		1		
Rodriguez	Mariline		1		
Roscigno	Eugène		1		
Rossel	Muriel		1		
Safaï	Reza		1		
Savci	Gökan				Absent
Scala	Michele		1		
Schneider	Marie		1		
Sisto-Zoller	Suzanne				Excusée
Smakiqi	Naim		1		
Szenyan	Simone		1		
Taaroufi	Rachid		1		
Tabib	Addullah				Absent
Tahirou	Boubacar	1			
Tartaglia	Vito		1		
Torriani	Silvio		1		
Vita	Vito		1		
Voisard	Laurent		1		
Waeber	Pascal		1		
Total		8	52	2	